

# Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

---

Rapport annuel de 2021

Si vous avez besoin de la présente communication dans un autre format, veuillez écrire à [accessibilite@wsib.on.ca](mailto:accessibilite@wsib.on.ca).

## Table des matières

Message du président du conseil et du président-directeur général .....	2
Points saillants de 2021 .....	3
Conseil d'administration .....	8
Rapport de gestion .....	13
1. Nos activités .....	13
2. Notre stratégie .....	19
3. Points saillants financiers .....	20
4. Analyse financière .....	21
5. Variation de la situation financière.....	30
6. Rapprochement de la variation de l'actif net .....	31
7. Sommaire des résultats trimestriels .....	35
8. Situation de trésorerie et sources de financement.....	37
9. Estimations et jugements comptables critiques .....	38
10. Changements de méthodes comptables.....	38
11. Éventualités juridiques.....	38
12. Perspectives pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.....	39
13. Transactions entre parties liées.....	40
14. Facteurs de risque.....	40
15. Énoncés prospectifs .....	46
Rapport de la direction .....	47
Rapport de l'auditeur indépendant.....	49
Déclaration d'opinion actuarielle .....	52
États financiers consolidés.....	54
Notes des états financiers consolidés.....	59

## Message du président du conseil et du président-directeur général

Nous avons tellement de raisons d'avoir de la fierté à l'égard de notre organisme en repensant à 2021. Grâce à la résilience et à la flexibilité continues de nos équipes dans un contexte d'incertitude permanente face à la pandémie de COVID-19, nous avons pu continuer d'aider la population ontarienne et commencer à nous tourner vers l'avenir pour trouver des façons d'améliorer nos services.

Avant tout, nous avons continué d'aider les personnes atteintes de lésions ou de maladies professionnelles à retourner au travail de manière sécuritaire, rapide et durable. Pour la première fois en six ans, les pourcentages des durées courtes (durées nécessaires des prestations) ont baissé, ce qui signifie que davantage de personnes ont obtenu le soutien nécessaire plus rapidement.

À la fin du quatrième trimestre, notre ratio de suffisance s'établissait à 121,2%, ce qui nous a donné la capacité de soutenir davantage les entreprises se remettant de la pandémie grâce à un rabais issu des fonds excédentaires pour la première fois de notre histoire.

En outre, cette solide assise financière nous a permis d'abaisser notre taux de prime moyen à 1,30 \$ en 2022, soit le plus bas taux de prime moyen des entreprises de l'Ontario depuis plus de 20 ans. Grâce à nos réductions du taux de prime moyen de 2017 à 2022, nous avons pu garder environ 10,9 milliards de dollars dans l'économie.

Depuis le début du programme Excellence en santé et sécurité à la fin de 2021, plus de 2 400 entreprises s'y sont inscrites, tirant ainsi parti de 16,1 millions de dollars de rabais en faveur des investissements en santé et en sécurité. Ces rabais peuvent être investis en vue de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

Ces efforts s'inscrivent dans le cadre de notre objectif global, qui est de faire en sorte que la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « WSIB ») soit davantage connue pour son excellent service.

En 2021, nous avons continué d'améliorer l'expérience vis-à-vis de notre offre en lançant de nouveaux services en ligne, notamment le virement automatique pour les personnes requérantes et l'ajout de renseignements sur les contestations pour permettre aux gens de suivre en ligne l'état d'avancement de leur appel. Nous avons aussi atteint plusieurs cibles clés en matière de rapidité du service au cours de l'exercice écoulé, notamment en rendant 95 % des décisions d'admissibilité dans un délai de dix jours ouvrables suivant l'enregistrement de la demande, ce qui dépasse notre cible de 93 %.

Il faut que nous poursuivions sur cette lancée en 2022 et que nous gardions toujours à l'esprit notre incroyable capacité d'aider les gens à un moment très difficile de leur vie. Nous savons que nous pouvons continuer à nous améliorer pour que les gens obtiennent le soutien nécessaire et soient satisfaits de nos services.

Nous nous réjouissons à l'idée d'une nouvelle ère prometteuse pour la WSIB, et sommes déterminés à améliorer le service que nous rendons, à assurer la viabilité de nos finances et à tout faire pour que l'Ontario soit l'endroit le plus sécuritaire où travailler.



**Grant Walsh**  
Président du conseil de la WSIB  
Le 21 avril 2022



**Jeffery Lang**  
Président-directeur général de la WSIB  
Le 21 avril 2022

### Points saillants de 2021

En 2021, notre situation financière s'est renforcée et nous avons constaté l'amélioration de nos résultats opérationnels malgré les défis pandémiques et des périodes de haut volume de demandes pour COVID-19.

### Points saillants opérationnels

#### Volume des demandes avec interruption de travail supérieur à celui prépandémique

En 2021, compte tenu de la reprise économique et de la croissance de l'emploi en Ontario, le volume des demandes avec interruption de travail a augmenté. En 2021, le volume des demandes avec interruption de travail était de 19 % supérieur à celui prépandémique (2019), sous l'effet des demandes pour COVID-19. Si l'on exclut les demandes pour COVID-19, il y a eu plus de demandes avec interruption de travail en 2021 qu'avant la pandémie pour six des 12 mois de 2021. En raison de sa nature, une demande avec interruption de travail exige normalement plus de ressources qu'une demande sans interruption de travail ou qu'une demande pour COVID-19 avec interruption de travail.

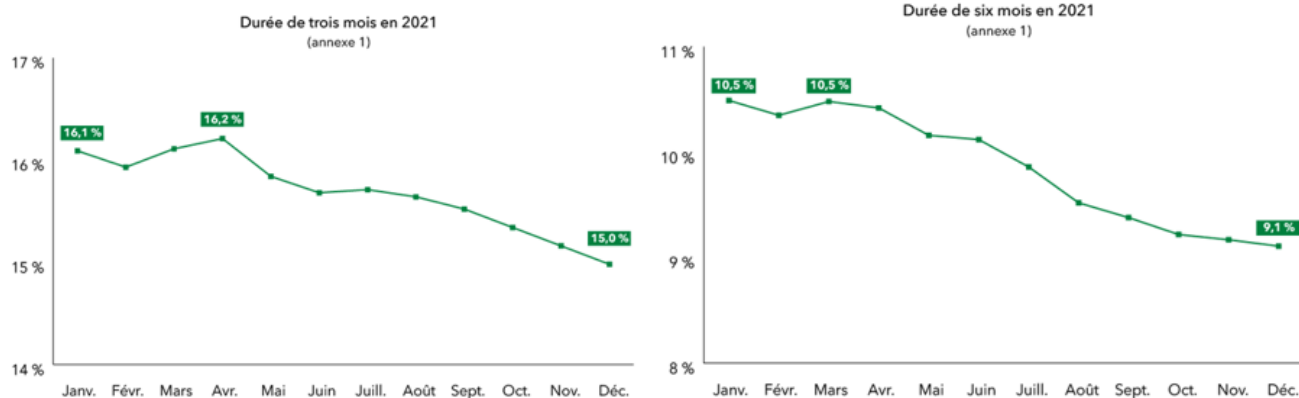
En 2021, le volume des demandes sans interruption de travail est resté en deçà du niveau prépandémique (2019). Globalement, le volume des demandes enregistrées en 2021 était de 13 % supérieur à celui de 2020 et de 10 % inférieur à celui de 2019.

#### Augmentation du volume des demandes pour COVID-19

En 2021, la WSIB a enregistré 19 613 demandes pour COVID-19, soit un chiffre de 42 % supérieur à celui de 2020 et cadrant avec l'augmentation du nombre de cas de COVID-19 dans la province. Les mois de pic des demandes pour COVID-19 étaient janvier, avril et mai.

#### Amélioration des résultats quant aux durées des demandes

Les durées courtes, en excluant les demandes pour COVID-19, ont enregistré une diminution en glissement annuel pour la première fois depuis 2015. Le pourcentage de la durée de trois mois a baissé, s'établissant à 15,0 % en fin d'exercice, comparativement au pourcentage de 16,2 % en avril 2021. Le pourcentage de la durée de six mois a baissé, s'établissant à 9,1 % en fin d'exercice, comparativement au pourcentage de 10,5 % en mars. L'amélioration s'est produite malgré que la WSIB ait enregistré plus de demandes en 2021 par rapport à 2020. Les résultats des durées longues (24 mois ou plus) sont plus lents à enregistrer un changement, mais ils sont tous restés stables en 2021.



Nos mesures prises fin 2020 pour faire face à la hausse des durées ont un effet positif. Nous avons mis l'accent de ces efforts sur la stabilisation de nos opérations, tout en plaçant notre personnel en meilleure position pour fournir nos services pendant la pandémie de COVID-19.

Les durées mentionnées précédemment ne tiennent pas compte des demandes pour COVID-19, qui ont tendance à avoir des durées relativement courtes. La prise en compte des demandes pour COVID-19

## Rapport annuel de 2021

améliorerait encore les résultats quant aux durées, car la plupart des personnes ayant des demandes pour COVID-19 reliées au travail n'ont plus besoin de prestations au bout de 15 jours, et 86 % d'entre elles n'en ont plus besoin au bout de 30 jours.

### Rapidité du service

En 2021, la WSIB a assuré la rapidité du service malgré une augmentation du volume des demandes par rapport à 2020 et des périodes de haut volume de demandes pour COVID-19 :

- nous avons rendu 95 % des décisions d'admissibilité dans un délai de dix jours ouvrables, ce qui dépasse la cible de 93 %;
- nous avons versé des prestations pour 73 % des demandes dans un délai de 15 jours suivant la notification initiale à la WSIB, ce qui dépasse notre cible de 65 %, ainsi que le pourcentage de 71 % en 2020;
- nous avons continué à rendre rapidement nos décisions en matière d'appel, comme le montrent les 86 % de décisions rendues dans un délai de six mois en 2021, ce qui dépasse la cible de 80 %;
- la WSIB a résolu 33 % de contestations en plus en 2021 par rapport à 2020, ce qui lui permet de répondre à l'augmentation de 33 % enregistrée par le volume de contestations reçues en 2021.

### Amélioration des prestations et des services

#### Amélioration des services en ligne pour les personnes requérantes

En 2021, nous avons ajouté deux fonctions importantes à nos services en ligne pour les personnes requérantes. En janvier, nous avons ajouté une fonction d'inscription au virement automatique, et plus de 4 000 personnes s'y sont inscrites dans les deux premiers mois du lancement, ce qui leur permet de recevoir leurs versements d'indemnisation le plus rapidement possible.

Depuis septembre, les gens peuvent voir en ligne l'état d'avancement de leur appel. Cette nouvelle fonction leur permet de suivre l'évolution de leur appel, ainsi que de connaître le calendrier prévu et les prochaines étapes. Cette amélioration de l'expérience des gens améliore aussi la transparence. En décembre 2021, la nouvelle fonction avait été examinée environ 16 000 fois.

#### Essor du programme Excellence en santé et sécurité

Fin 2021, notre programme Excellence en santé et sécurité comptait 2 476 entreprises (représentant 817 196 employé[e]s), soit 13 % de plus que la cible d'inscription pour 2021. Depuis le lancement du programme en novembre 2019, nous avons distribué 16,1 M\$ de rabais en faveur des investissements en santé et en sécurité dans les lieux de travail ontariens.

En juillet 2021, nous avons lancé une importante étude sur les pratiques de santé et de sécurité des petites entreprises. L'étude est une collaboration entre la WSIB, le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences, les associations de sécurité au travail et l'Institut de recherche sur le travail et la santé, et vise à mieux aider les petites entreprises à renforcer la santé et la sécurité au travail.

#### Évolution de notre stratégie en matière de maladies professionnelles

En 2020, nous avons approuvé une stratégie en matière de maladies professionnelles pour nous permettre d'adopter une approche plus réactive et viable à l'égard des politiques et du processus décisionnel connexes. La stratégie repose sur les recommandations du rapport de la vérification d'optimisation du Programme des maladies professionnelles et des prestations de survivant de la WSIB et celles du rapport d'examen intitulé *Utilisation de données et de principes scientifiques afin de déterminer les liens de causalité entre le cancer et le travail*.

Pour jeter les bases de la stratégie, nous avons établi trois activités clés à court terme :

- création d'un cadre global à l'égard des politiques sur les maladies professionnelles afin de guider l'inscription d'une maladie professionnelle à une annexe aux termes de la *Loi sur la sécurité*

## Rapport annuel de 2021

*professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (Ontario) (la « LSPAAT ») ainsi que l'élaboration de politiques connexes. À l'automne 2021, un processus de consultation des parties prenantes sur le projet de cadre a été lancé. Il devait prendre fin au début de 2022, et être suivi d'un examen des observations puis par l'envoi des modifications au cadre au conseil d'administration;

- élaboration d'une stratégie de recherche visant à faciliter la collecte rapide de données scientifiques actualisées afin de soutenir la prise de décision fondée sur les preuves. La mise en œuvre de la stratégie de recherche a vraiment bien démarré, avec trois différents projets de recherche sur les maladies professionnelles en cours à la fin de 2021;
- création d'une table consultative scientifique indépendante, qui fera des recommandations sur les examens scientifiques et sur des questions d'ordre général sur les maladies professionnelles. Un processus de manifestation d'intérêt visant à trouver des personnes qualifiées pour siéger à cette table s'est terminé fin 2021, le travail de fond devant commencer en 2022.

### Programme Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19

Fin avril, le gouvernement de l'Ontario a lancé le programme Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19, qui oblige les employeurs à offrir aux membres du personnel jusqu'à trois jours de congé payé pour certains motifs liés à la COVID-19. Nous avons contribué au lancement du programme et à l'administration du processus permettant aux entreprises de demander un remboursement allant jusqu'à 200 \$ par employé(e) et par jour de congé. Les entreprises n'ont pas à être inscrites auprès de la WSIB pour être admissibles au programme, car le gouvernement provincial le finance et non pas les primes des employeurs de la WSIB. Le programme a fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 31 juillet 2022.

### Mesure de nos résultats opérationnels

Objectif stratégique	Paramètre	Niveau de base (2019) <sup>1</sup>	Résultat 2021	
Faire de l'Ontario un endroit plus sécuritaire où travailler	Indice de santé et de sécurité	+1,9 %	s.o.	En 2021, il a été impossible de calculer un indice de santé et de sécurité valable, car la pandémie de COVID-19 a fortement influé sur ses paramètres. Les résultats seraient trop lourdement impactés pour être comparables aux autres années.
Améliorer les résultats de rétablissement et de retour au travail	Durée des prestations pour perte de gains totale ou partielle (trois mois)	14,6 %	15,0 %	Bien que le pourcentage de la durée de trois mois n'ait pas encore atteint le niveau de référence de 2019, il s'est amélioré de 1,0 % en 2021, la première amélioration en glissement annuel depuis 2015. L'amélioration a eu lieu en dépit de la hausse de 13 % du volume des demandes de prestations en 2021, comparativement à 2020.
	Durée des prestations pour perte de gains totale ou partielle (12 mois)	5,9 %	6,3 %	Similairement à la durée de trois mois, la durée de 12 mois a enregistré une amélioration en 2021, son pourcentage passant de 6,5 % à 6,3 %, bien que ce résultat reste lui aussi supérieur au niveau de référence de 2019. La durée de 12 mois devrait enregistrer une nouvelle amélioration, car les

## Rapport annuel de 2021

				diminutions des résultats des durées courtes continuent.
Satisfaire les besoins et les attentes de notre clientèle	Satisfaction globale des personnes atteintes de lésions ou de maladies reliées au travail	71 %	72 %	En 2021, plus de sept personnes atteintes de lésions ou de maladies reliées au travail sur dix ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis de leur expérience globale avec la WSIB. Cela dépasse la base de référence de 71 %, mais nous cherchons à nous améliorer afin que les gens obtiennent le soutien nécessaire en se sentant épaulés par la WSIB. En 2021, nous avons augmenté nos services numériques aux personnes requérantes et avons atteint nos cibles en matière de rapidité du service.
	Satisfaction globale des entreprises	77 %	80 %	En 2021, 80 % des entreprises se sont dites satisfaites de leur expérience globale avec la WSIB, ce qui est supérieur au niveau de référence de 2019 ainsi qu'au résultat de 77 % en 2020.
	Délai avant la première décision	86 %	95 %	Nous avons rendu 95 % des décisions d'admissibilité en dix jours ouvrables, comme en 2020, malgré l'augmentation du nombre de demandes enregistrées en 2021. Ce résultat dépasse également le résultat de référence de 86 %.
	Délai avant le premier versement	60 %	73 %	Nous avons versé des prestations pour 73 % des demandes dans un délai de 15 jours civils suivant la notification initiale à la WSIB, ce qui dépasse le niveau de référence de 2019. Il s'agit également d'une amélioration par rapport au résultat de 71 % obtenu en 2020.
Fournir des services d'une manière responsable sur le plan financier assortie de l'obligation de rendre des comptes	Ratio de suffisance	113,7 %	121,2 %	La WSIB a continué d'obtenir de bons résultats financiers en 2021. Le ratio de suffisance a augmenté de 3,9 % même si les taux de prime sont demeurés stables comparativement à 2020. Par conséquent, notre actif net (selon le ratio de suffisance) a augmenté de 1,0 G\$ pour s'établir à 6,5 G\$ en 2021. En fin d'exercice, le ratio de suffisance était de 7,5 % supérieur au niveau de référence de 2019.

<sup>1</sup> Nous nous basons sur l'exercice 2019 pour cadrer avec notre *Plan stratégique 2019-2021*, que nous avons prolongé jusqu'à 2023.

### Points saillants financiers

#### Croissance du ratio de suffisance

En 2021, le ratio de suffisance de la WSIB a augmenté de 3,9 % pour s'établir à 121,2 %, même si les taux de prime sont demeurés stables comparativement à 2020. Notre actif net (selon le ratio de suffisance) a augmenté de 1,0 G\$ pour s'établir à 6,5 G\$. Tant les primes nettes que le rendement des placements étaient plus élevés qu'en 2020. Les coûts d'indemnisation ont également augmenté par rapport à 2020, principalement en raison de l'évolution de la dette au titre de l'indemnisation future résultant de l'augmentation du taux d'indexation des prestations de soins de santé et de celle du passif lié aux charges de l'administration des demandes de prestations futures.

#### Baisse des taux de prime en 2022

Après un gel des taux de prime en 2021, la solidité de notre situation financière nous a permis d'abaisser le taux de prime moyen à 1,30 \$ par tranche de 100 \$ de gains assurables pour 2022, soit 5,1 % de moins qu'en 2021. Les entreprises de l'Ontario paient actuellement le plus bas taux de prime moyen depuis plus de 20 ans. Nous gardons la conviction que notre solide situation financière permettra aux personnes ayant subi une lésion ou contracté une maladie au travail de bénéficier du soutien nécessaire, tandis que le taux minoré aidera les entreprises à se remettre des effets de la pandémie.

#### Recouvrement intégral des gains assurables

Au cours du premier semestre de 2021, les gains assurables ont dépassé leurs niveaux pré-pandémiques. Grâce à la poursuite de la croissance de l'emploi et des salaires en Ontario tout au long de l'automne, les gains assurables étaient de 4,6 % supérieurs à leurs niveaux pré-pandémiques en fin d'exercice. Les gains assurables ont enregistré une croissance de 8,5 %, comparativement à 2020. Le produit net tiré des primes était de 6,5 % supérieur à celui de 2020 en raison de l'augmentation des gains assurables.

Les secteurs d'activité ayant connu la plus forte croissance des gains assurables par rapport à 2020 correspondaient à la sous-catégorie des transports comprenant le transport aérien (+25,2 %), les équipements techniques (construction)(+18,5 %), et l'industrie de l'information et de la culture (+18,0 %).

#### Rendement positif des placements

Le portefeuille de placements de la WSIB a dégagé un rendement brut<sup>1</sup> de 10,8 % en 2021, soit une augmentation par rapport à celui de 4,8 % en 2020. Les rendements des placements à plus long terme ont continué d'atteindre nos cibles : le rendement brut sur dix ans était de 8,3 %, tandis que celui sur 15 ans était de 5,9 %.

#### Hausse des charges

En 2021, les paiements d'indemnisation étaient de 0,2 % supérieurs à ceux de 2020 en raison de la hausse du volume des demandes de prestations. Le volume des demandes de prestations avec interruption de travail, en particulier, était non seulement plus élevé qu'en 2020, mais aussi supérieur à celui pré-pandémique, en raison d'un nombre plus élevé de demandes pour COVID-19.

À 568 M\$ en 2021, les charges administratives étaient de 1,8 % supérieures à celles de 2020, principalement en raison de la hausse des salaires et avantages à court terme et de celle des frais d'amortissement, ce qui a été partiellement neutralisé par une baisse des dépenses liées aux régimes d'avantages sociaux du personnel.

---

<sup>1</sup> Les pourcentages de rendement des placements sont basés sur le revenu de placement avant les rajustements, notamment les gains et les pertes de change sur les placements étrangers nets.



## Biographies des membres du conseil d'administration

### Mandat prévu

#### **Grant B. Walsh**

**MEMBRE : du 7 janvier 2021 au 2 février 2022**

**PRÉSIDENT DU CONSEIL : du 3 février 2022 au 2 février 2025**

Grant B. Walsh a siégé à plus de 30 conseils d'administration en tant que président, président-directeur général ou directeur d'entreprise. Actuellement, il est membre du conseil de View Canada Inc. (conseil consultatif), de Square Canada et de Square Technologies, parmi d'autres.

Grant était auparavant le président de la Société immobilière du Canada limitée, qui possède des propriétés immobilières dans tout le Canada ainsi que des propriétés touristiques, y compris la Tour CN, le parc Downsview, le Vieux-Port de Montréal et le Centre des sciences de Montréal. Il a aussi été président-directeur général du St. Peter's Health System et vice-président de Hamilton Health Sciences.

En tant que vice-président général de The ServiceMaster Company, à Chicago, Grant était responsable de 550 millions de dollars (en dollars américains), de 30 000 employé(e)s et de 10 000 propriétés dans 44 États ainsi qu'au Canada.

Grant est titulaire d'une maîtrise en administration des affaires financières et d'un diplôme de premier cycle en anglais et en philosophie. Il est directeur agréé de l'Université McMaster et du Conference Board du Canada.

#### **Jeffery A. Lang**

**MEMBRE : du 31 octobre 2019 au 2 février 2022**

**PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL : du 3 février 2022 au 2 février 2025**

Auparavant, Jeffery Lang était président-directeur général de Jeffloat Ltd, un fabricant de systèmes d'amarrage flottants modulaires et de plates-formes, et d'Exi-Plast Custom Moulding Ltd, un fabricant contractuel de plastiques qui a des clients partout dans le monde. Jeffery était aussi membre du conseil d'administration du 31 octobre 2019 au 30 octobre 2022.

Jeffery a obtenu un baccalauréat en sciences sociales et un baccalauréat spécialisé en sciences politiques à l'Université Western, au King's University College.

Jeffery est cofondateur et président du conseil d'administration de la Canadian Economic Development Assistance for South Sudan et a occupé de nombreux postes au sein de la collectivité, notamment ceux de vice-président de l'Œuvre des Manoirs Ronald McDonald, de président du Club garçons et filles de London, de président du conseil de la Fondation Alzheimer de London, et de membre du conseil de Pathways Skills Development de la Banque alimentaire de London.

Il est fier d'être un Londonien de quatrième génération.

#### **Leslie Lewis**

**MEMBRE : du 9 mai 2019 au 8 mai 2022**

Leslie Lewis est chef des finances chez Avanti Software. Auparavant, Leslie était responsable des finances chez PowerSchool Group, où elle faisait partie de la principale équipe chargée de l'introduction de la société à la Bourse de New York. Sa carrière dans le domaine des actions de sociétés fermées, dans celui des services bancaires d'investissement et dans la fonction publique comprend des postes chez Onex Corporation, au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, à la CIBC et au ministère des Finances du Canada. Leslie est aussi une ancienne membre de l'équipe canadienne de canoë-kayak.

Elle détient un diplôme en administration des affaires (avec mention) de l'Université Acadia et a reçu le titre d'administratrice agréée (IAS.A) de l'Institut des administrateurs de sociétés. Son implication communautaire comprend le fait d'être membre des conseils d'administration de la Société ontarienne de financement de la croissance et du Toronto Pan Am Sports Centre.

**Lori Turik**

**MEMBRE : du 20 juin 2019 au 19 juin 2022**

Lori Turik était responsable de l'établissement de la gestion stratégique, opérationnelle et financière du Supply Chain Advancement Network in Health, un réseau de centres d'excellence au Canada. En tant que consultante, Lori possède une vaste expérience des conseils à la clientèle des secteurs public et privé en matière de stratégie, de développement des entreprises ainsi que de relations et de communications avec les gouvernements et les parties prenantes. Sa clientèle se composait des sociétés de l'industrie pharmaceutique, des prestataires de soins de santé, des associations sans but lucratif et des entreprises privées.

Lori est l'ancienne directrice générale du Réseau mondial d'innovation en santé et du Centre international pour l'innovation en santé de l'École de gestion Richard-Ivey, où elle a dirigé avec succès le développement de ces centres ainsi que de leurs produits et services et a fait croître leur réputation à l'échelle nationale et internationale. Elle a été vice-présidente principale des relations gouvernementales et industrielles chez GS1 Canada, vice-présidente des politiques publiques de l'Association canadienne des chaînes de pharmacies, conseillère principale en politiques auprès du ministre de la Santé de l'Ontario et directrice des Services infirmiers de santé publique, North York.

Elle a occupé divers postes à l'Université de Toronto et à l'Université York, où elle a également été chargée de cours invitée. Elle est titulaire d'une maîtrise en administration publique de l'Université Queen's et d'un baccalauréat en sciences infirmières de l'Université Lakehead. Elle a été membre du conseil d'administration des Instituts de recherche en santé du Canada et a siégé à de nombreux conseils et comités gouvernementaux. Elle continue de participer aux activités de divers organismes professionnels, communautaires et de santé.

**Sean McFarling**

**MEMBRE : du 27 février 2020 au 26 février 2023**

Sean McFarling est l'avocat général du Conseil de district provincial de l'Ontario (CDPO) de l'Union internationale des journaliers d'Amérique du Nord (UIJAN) et du Fonds d'organisation du centre et de l'est du Canada (FOCEC) de l'UIJAN. Ses activités principales consistent à fournir des conseils stratégiques et à superviser les affaires juridiques du CDPO en Ontario et celles du FOCEC dans le centre et l'est du Canada.

Sean a consacré sa carrière à représenter les personnes actives assidues de l'Ontario, et est actuellement vice-président de l'UIJAN à la Fédération du travail de l'Ontario.

**Bruce Smith**

**MEMBRE : du 31 octobre 2019 au 30 octobre 2022**

Bruce Smith est directeur général, Développement des affaires et soutien stratégique au Collège Fanshawe. Il est également chef de la direction du Canadian Centre for Product Validation, en plus de superviser les activités commerciales des filiales de Fanshawe.

Avant de travailler au Collège Fanshawe, Bruce a acquis plusieurs années d'expérience en tant que cadre supérieur dans le secteur de la distribution d'électricité en Amérique du Nord, où il a fourni des conseils en gestion financière et des services de collecte de données à des services publics d'eau, d'électricité et de gaz.

Il a eu l'honneur de siéger à l'Assemblée législative de l'Ontario de 1995 à 1999 à titre de député provincial de Middlesex et d'adjoint parlementaire du ministre de l'Éducation et de la Formation. Au cours de cette période, il a siégé au sous-comité de coordination des politiques du Cabinet.

Bruce est aussi un ancien membre du conseil d'administration du Centre de santé St. Joseph's de London, où il a siégé au comité exécutif et présidé le comité des ressources humaines du conseil.

Il a également siégé au conseil d'administration du Collège Fanshawe, dont il a été président pendant deux ans, en plus d'avoir été président de Collèges de l'Ontario, l'organisme de défense des intérêts représentant les 24 collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

## Rapport annuel de 2021

Bruce a obtenu une maîtrise en administration publique de l'Université Western, un baccalauréat spécialisé en études environnementales (mineure en sciences politiques) de l'Université de Waterloo, et un diplôme en conception urbaine du Collège Fanshawe.

### **Karen Tam**

**MEMBRE : du 31 octobre 2019 au 30 octobre 2022**

Karen est chef des finances et secrétaire générale de Choice Hotels Canada, le plus important franchiseur d'hôtels au Canada. Auparavant, elle était chef des finances et secrétaire générale du Global Risk Institute in Financial Services et chef des finances de la Toronto Financial Services Alliance, après avoir occupé des postes dans le domaine des finances et des opérations au sein d'une gamme de sociétés du secteur privé et de sociétés de consultation professionnelles, dont Morneau Shepell, Four Seasons Hotels et KPMG LLP. Karen est membre du conseil d'administration du Musée royal de l'Ontario.

Elle a plus de 20 ans d'expérience en finances, en ressources humaines, en gouvernance, en administration des contrats et en gestion des opérations.

Karen est comptable professionnelle agréée et comptable agréée. Elle détient également le titre de CFA en plus d'être comptable professionnelle agréée aux États-Unis. Elle détient un baccalauréat en commerce de l'Université Queen's.

### **Helen Polatajko**

**MEMBRE : du 12 décembre 2019 au 11 décembre 2022**

Helen Polatajko a plus de 35 années d'expérience dans les secteurs privé et public, à la fois au Canada et aux États-Unis. En tant que chef des services informatiques, elle était responsable de l'orientation stratégique globale, de la transformation organisationnelle et numérique ainsi que de la gestion des fonctions de technologie de l'information tout en étant membre active des comités de direction de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), de CIBC Mellon et de BNY Mellon.

Helen a plus de dix années d'expérience en tant que présidente de conseil et membre des comités du risque, d'audit et de gouvernance des conseils d'administration du CDSPI, de l'Université York, de l'Armée du Salut, de l'orchestre baroque Tafelmusik et de la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERÉ).

Elle a fait la couverture du magazine CIO Canada pour un article intitulé « Fusing Business and Technology » (Fusionner les affaires et la technologie), et a fait partie du jury du Concours de l'informatique et de la productivité pour l'avenir. Helen a aussi siégé au comité consultatif canadien du conseil exécutif du chef des services informatiques et au comité consultatif du conseil des chefs des services informatiques du Conference Board du Canada. Elle a été reconnue comme l'une des 100 meilleures femmes en informatique pour ses réalisations et ses contributions aux services et à la technologie de l'information.

Helen a fait ses études à l'Université de Pittsburgh, en Pennsylvanie, où elle a obtenu un baccalauréat ès sciences en mathématiques et en psychologie. Elle a également obtenu un diplôme de la Stonier Graduate School of Banking de l'Université du Delaware. Elle a aussi reçu le titre d'administratrice agréée (IAS.A) de l'Institut des administrateurs de sociétés.

## Mandat terminé

### **Elizabeth Witmer**

**PRÉSIDENTE DU CONSEIL : du 17 mai 2012 au 3 février 2022**

Elizabeth Witmer a travaillé bon nombre d'années au service de la population ontarienne, notamment 22 ans comme députée provinciale de Kitchener-Waterloo. Elle a aussi été présidente du conseil de la WSIB. Alors qu'elle était députée provinciale, elle a été vice-première ministre de l'Ontario, ministre du Travail, ministre de la Santé et des Soins de longue durée, ministre de l'Environnement et ministre de l'Éducation.

Grâce à son leadership, elle s'est vu décerner de nombreux prix, notamment les médailles des jubilés d'or et de diamant de la reine, le Prix du Citoyen de l'année de Kitchener-Waterloo, le prix de l'innovation de la Société canadienne de l'asthme dans le domaine des politiques publiques et le Prix Doug Chalmer en reconnaissance de son engagement à l'égard de la santé et sécurité au travail.

Elizabeth est diplômée de l'Université Western et de l'Althouse College of Education.

### **Tom Bell**

**MEMBRE : du 4 février 2021 au 3 février 2022**

Tom Bell est entré au service de la WSIB en 2013 à titre de vice-président, Audit interne, et a été nommé chef du risque en 2014. En tant que chef du risque, Tom a fondé le groupe Solutions en matière de risque et d'affaires, qui intègre une fonction d'audit interne, de gestion du risque d'entreprise et de conformité. Les divisions Approvisionnement stratégique, Gestion des biens immobiliers et des installations et Sécurité générale ont également rejoint le groupe. Tom dirige la planification, l'élaboration et l'exécution des stratégies et des projets de la WSIB en matière de risques et de conformité, dont l'objectif est de contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques et organisationnels.

Avant son arrivée à la WSIB en 2013, Tom a travaillé pour des entreprises de premier plan, notamment PricewaterhouseCoopers, BMO Groupe financier et Research in Motion (BlackBerry). Tom a été le président-directeur général intérimaire de la WSIB du 4 février 2021 au 3 février 2022.

### **Bryce Walker**

**MEMBRE : Du 23 janvier 2013 au 31 décembre 2021**

Bryce Walker possède une vaste expérience de la gouvernance en matière de soins de santé et d'éducation. Actuellement, il préside le conseil d'administration de Faithlife Financial. Auparavant, il était vice-président du conseil de syndicats du Healthcare of Ontario Pension Plan et président du Bureau des gouverneurs de l'université Wilfrid Laurier et du conseil d'administration de l'Hôpital Grand River. L'expérience professionnelle de Bryce comprend aussi son poste de premier vice-président de l'assurance collective de la Financière Manuvie, qu'il a quitté pour prendre sa retraite. Il a obtenu un baccalauréat en mathématiques de l'Université de Waterloo. Il est membre de l'Institut canadien des actuaires et analyste financier agréé. Il détient le titre d'IAS.A de l'école de gestion Rotman.

## Rapport annuel de 2021

### Rémunération du conseil d'administration

Aux termes de la *Directive concernant les organismes et les nominations* publiée en vertu de la *Loi sur le Conseil de gestion du gouvernement*, le rapport annuel doit contenir la rémunération annuelle totale de chaque personne nommée (à l'exclusion des dépenses).

Voici la rémunération annuelle totale 2021 de chaque personne nommée :

Nom	Rémunération totale versée en 2021
Grant Walsh	19 552,50 \$
Jeffery A. Lang	17 187,50 \$
Leslie Lewis	20 625,00 \$
Lori Turik	19 937,50 \$
Sean McFarling	15 537,50 \$
Bruce Smith	18 012,50 \$
Karen Tam	19 387,50 \$
Helen Polatajko	22 825,00 \$
Elizabeth Witmer	207 983,15 \$
Tom Bell	535 897,58 \$
Bryce Walker	23 237,50 \$
Tom Teahen <sup>1</sup>	648 079,29 \$
<b>Total :</b>	<b>1 568 262,52 \$</b>

<sup>1</sup> Tom Teahen a été président-directeur général de la WSIB du 1<sup>er</sup> février 2016 au 31 janvier 2021.

**Rapport de gestion**  
**31 décembre 2021**

---

## Rapport de gestion

L'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») qui suit ainsi que les états financiers consolidés annuels audités (les « états financiers consolidés ») ci-joints, tels qu'ils ont été approuvés par le conseil d'administration de la WSIB, ont été préparés par la direction au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date.

Le rapport de gestion doit être lu avec les états financiers consolidés de la WSIB au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'avec l'information annuelle figurant dans les états financiers consolidés et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les états financiers consolidés ci-joints au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

Dans le présent rapport de gestion, « WSIB » ou les mots « notre », « nous » ou « nos » se rapportent à la WSIB. Tous les montants figurant dans le présent rapport de gestion sont libellés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

L'information présentée dans le présent rapport de gestion comporte des montants fondés sur des estimations et des jugements éclairés. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion représentent les attentes, les estimations et les prévisions de la direction concernant les événements futurs fondées sur les renseignements actuellement accessibles, et ils reposent sur des hypothèses et comportent des risques inhérents et des incertitudes. La lectrice ou le lecteur est donc prié de noter que les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux présentés dans les énoncés prospectifs, car les circonstances et les événements futurs ne se produisent pas toujours de la façon prévue.

## 1. Nos activités

### Notre mandat

La WSIB est un organisme fiduciaire régi par un conseil d'administration en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations du gouvernement de l'Ontario, responsable de l'administration du régime d'assurance contre les lésions et les maladies liées au travail sans égard à la responsabilité conformément à la LSPAAT.

Lorsqu'une lésion ou une maladie liée au travail survient, nous agissons rapidement pour offrir des prestations pour perte de salaire et des prestations de soins de santé à la travailleuse ou au travailleur pour l'aider à retourner au travail. Nous encourageons la promotion de la santé et de la sécurité au travail et nous nous efforçons de faire de l'Ontario un endroit plus sécuritaire où travailler.

Nous assurons plus de cinq millions de personnes travaillant dans plus de 300 000 lieux de travail en Ontario. Notre objectif est de maximiser la valeur des services publics que nous offrons chaque jour.

### Notre financement

Nous finançons notre fonctionnement, versons des prestations et offrons des services grâce aux primes payées par les entreprises ontariennes et aux rendements des placements.

### Primes

Selon la LSPAAT, la WSIB perçoit des primes auprès des entreprises mentionnées à l'annexe 1 de la LSPAAT ainsi que des charges administratives des entreprises mentionnées à l'annexe 2. C'est plus de 75 % de la population active de l'Ontario qui est couverte par la WSIB, les deux annexes confondues. Chaque année, nous ajustons habituellement les taux de prime des employeurs de l'annexe 1 et les taux des charges administratives des employeurs de l'annexe 2.

## Rapport de gestion 31 décembre 2021

---

Les **employeurs de l'annexe 1** contribuent à notre fonds d'assurance responsabilité collective. Chaque entreprise est classée dans une ou plusieurs catégories ou sous-catégories du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord en fonction de son activité commerciale. Le taux de prime de chaque entreprise tient compte du taux de sa catégorie ou de sa sous-catégorie ainsi que de son risque par rapport à celui des autres entreprises de sa catégorie. Chaque catégorie ou sous-catégorie comprend une série de bandes de risque et chacune d'elle comporte un taux associé qui est soit supérieur ou inférieur au taux de catégorie. Le taux de prime de chaque catégorie tient compte des demandes de prestations, des charges administratives et des obligations sanctionnées par la loi. Les programmes d'encouragement obligatoires des employeurs ont été remplacés en 2020 par ce modèle d'établissement des taux de prime, de sorte que seuls des rajustements rétroactifs dans le cadre de l'élimination progressive du programme demeurent en place.

La responsabilité du coût total des demandes de prestations des **employeurs de l'annexe 2** leur incombe individuellement. Les employeurs de l'annexe 2 comprennent les gouvernements fédéral et provincial ainsi que leurs organismes, les municipalités et les conseils scolaires, et d'autres entreprises comme les compagnies de chemins de fer exerçant des activités en Ontario. Ces entreprises remboursent à la WSIB le coût de leurs indemnisations, majoré de frais couvrant les coûts généraux et les charges administratives et, dans le cas des employeurs réglementés par la province, le coût des obligations sanctionnées par la loi.

### Rendements de placement

La WSIB tire également un revenu des rendements sur ses actifs investis d'environ 39,4 milliards de dollars au 31 décembre 2021.

La Société ontarienne de gestion des placements (la « SOGP ») gère les actifs investis de la WSIB depuis le 24 juillet 2017. La gestion de nos fonds par la SOGP nous permet de réaliser des économies d'échelle, d'accéder à plus d'occasions de placement, d'accroître la diversification et d'améliorer notre gestion du risque et nos rendements ajustés en fonction du risque.

### Placements

#### Notre cadre de gouvernance

Nous investissons une partie des primes perçues, mais qui ne servent ni au versement, au cours de l'année considérée, de prestations aux personnes qui contractent une maladie ou subissent une lésion en milieu de travail ou en leur nom, ni au financement des charges d'exploitation courantes. Au 31 décembre 2021, nous détenons des placements totalisant 39,4 milliards de dollars pour financer les paiements d'indemnisation futurs des demandes présentées, y compris les demandes de prestations pour maladies professionnelles à longue période de latence qui pourraient avoir été contractées, mais pas encore déclarées. Ces placements comprennent une participation minoritaire dans d'anciens fonds mis en commun de la WSIB pour le régime de retraite du personnel de la WSIB. Notre stratégie de placement, applicable aux instruments de placement contrôlés par la WSIB, consiste à équilibrer avec prudence la production d'un revenu de placement et la plus-value du capital.

Notre cadre de gouvernance fonctionne conformément aux meilleures pratiques de bonne gouvernance, comme suit :

- Les décisions qui ont une plus grande incidence sur nos placements relèvent du conseil d'administration, comme l'établissement du cadre de gouvernance global et l'approbation des énoncés des politiques et des procédures de placement (les « énoncés »).
- Selon les énoncés de la WSIB, la politique en matière de composition des actifs (qui établit la répartition cible des actifs) doit faire l'objet d'un examen détaillé au moins tous les quatre ans, compte tenu des hypothèses de la WSIB liées à l'appétit pour le risque, à la dette au titre de l'indemnisation future, aux taux de prime et aux marchés financiers, pour veiller à ce que l'objectif de rendement des



## Rapport de gestion 31 décembre 2021

---

placements à long terme, la politique en matière de composition des actifs et les autres dispositions des énoncés demeurent pertinents.

- Le conseil d'administration délègue le pouvoir décisionnel sur certaines questions au comité des placements, aux cadres supérieurs et à la SOGP, tout en exerçant une surveillance et exigeant des rapports. Le comité des placements est nommé par le conseil d'administration et est composé de membres du conseil d'administration et de conseillers externes. Il prête conseil et assistance au conseil d'administration sur les questions relatives aux placements et approuve les politiques de placement visant à compléter les énoncés. Depuis le 24 juillet 2017, en vertu d'une convention de gestion des placements de la caisse d'assurance et de la Caisse pour perte de revenu de retraite, la WSIB a délégué ses pouvoirs de gestion de placements à la SOGP. La SOGP et nos placements sont surveillés par des membres du personnel-cadre sous la direction de notre vice-présidente principale et chef des placements, du chef des finances, du président-directeur général, du comité des placements et, enfin, de notre conseil d'administration.
- Le risque est inhérent à chaque élément du processus de décision en matière de placement. C'est pourquoi la gestion des risques fait partie intégrante de notre cadre de gouvernance. Nous croyons que les risques de placement les plus importants que nous courons sont le risque d'illiquidité, le risque de crédit et le risque de marché. La rubrique 14, Facteurs de risque, du présent rapport de gestion, de même que la note 12 de nos états financiers consolidés comportent une analyse de nos risques de placement et de nos stratégies atténuantes. Nous utilisons diverses méthodes financières et non financières pour évaluer, mesurer et surveiller les risques.

### Nos placements

Nous investissons dans une vaste gamme de catégories d'actifs en vue de fournir un niveau cible de rendement à long terme sur les placements, compte tenu du degré de risque que nous sommes prêts à assumer. Ces catégories d'actifs sont les suivantes :

- **Trésorerie et marché monétaire** : Cette catégorie d'actifs se compose de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et vise à fournir des liquidités et de la sécurité pour la caisse d'assurance. Elle devrait générer des rendements plus bas que ceux d'autres catégories d'actifs.
- **Revenu fixe** : Notre portefeuille à revenu fixe se compose de titres à revenu fixe gouvernementaux de grande qualité et vise à offrir une certaine exposition aux taux d'intérêt tout en fournissant des liquidités, de la sécurité et de la diversification, particulièrement lorsque la conjoncture économique est difficile ou lorsque les perturbations des marchés ou économiques entraînent un déplacement vers des placements moins risqués.
- **Titres de créance** : Notre portefeuille de titres de créance comprend des placements dans des titres de sociétés ouvertes et de sociétés fermées de première qualité ou de qualité inférieure dans le but d'offrir une vaste exposition aux marchés des titres de créance à revenu fixe mondiaux. Les titres de créance n'ont pas tendance à être fortement corrélés aux titres à revenu fixe de grande qualité ni aux actions; par conséquent, ils devraient nous permettre d'accroître les rendements et de diversifier notre portefeuille.
- **Actions de sociétés ouvertes** : Nous investissons principalement au moyen de placements dans des fonds mis en commun dans un portefeuille diversifié d'actions de sociétés canadiennes et internationales en vue de fournir une vaste exposition aux marchés des actions. Les actions devraient fournir des rendements de placement plus élevés que ceux d'autres catégories d'actifs à long terme, mais afficher une variabilité de rendement plus grande d'une année à l'autre.
- **Actions de sociétés fermées** : Cette catégorie d'actifs vise à réaliser une plus-value du capital à long terme et à dégager un rendement supérieur à celui des actions de sociétés ouvertes en investissant dans un assortiment diversifié d'actions de sociétés fermées et en donnant accès à la valeur ajoutée découlant des améliorations stratégiques, opérationnelles et financières. Les actions



## Rapport de gestion 31 décembre 2021

---

de sociétés fermées constituent une catégorie d'actifs à risque plus élevé qui comprend des placements à long terme dans des actifs généralement illiquides.

- **Placements alternatifs sur le marché public** : Cette catégorie d'actifs donne accès à des primes de risque sur les placements alternatifs et à des mandats de placement à gestion active au moyen de stratégies offrant un faible coefficient bêta avec les actions de sociétés ouvertes (c.-à-d. une faible sensibilité à la volatilité des marchés boursiers). Les placements, détenus directement ou au moyen de placements dans des fonds mis en commun, englobent un large éventail d'actifs de sociétés ouvertes et fermées, y compris des actions, des titres à revenu fixe, des titres de créance et des dérivés de change ainsi que d'autres dérivés. Les placements alternatifs sur le marché public devraient permettre d'accroître les rendements et de réduire la volatilité globale.
- **Immeubles** : Cette catégorie d'actifs comprend des placements dans des immeubles et des fonds d'investissement diversifiés partout dans le monde, comme des immeubles de bureaux, des immeubles commerciaux et industriels, des immeubles multirésidentiels et des immeubles à usage mixte. Les immeubles devraient fournir une source de revenus stable et suivre le rythme de l'inflation de façon à atténuer le risque d'inflation imprévue.
- **Infrastructures** : Notre portefeuille d'infrastructures mondial est constitué d'actifs qui fournissent des services essentiels et des installations, dont bon nombre exercent leurs activités dans un marché réglementé ou tirent parti d'avantages concurrentiels stratégiques. Les produits sont habituellement tirés de contrats à long terme, lesquels offrent des flux de trésorerie stables, sensibles à l'inflation.

Les activités au niveau du fonds global visent également à accroître les rendements de placement et à gérer le risque en rééquilibrant efficacement le fonds et en gérant la répartition de l'actif, les liquidités et les expositions au risque de change.

## Coûts d'indemnisation

### Types de paiements d'indemnisation

Différents types de prestations sont administrés par la WSIB conformément à la LSPAAT et à la loi qui la précédait, la *Loi sur les accidents du travail*. Ces prestations servent à compenser les pertes de salaire, à pourvoir aux soins de santé et à offrir des indemnités aux personnes ayant subi une lésion ou étant atteintes d'une maladie reliée au travail ou à leurs personnes survivantes. Chaque type de prestations est décrit plus en détail ci-dessous :

- Les **prestations pour perte de gains** indemnisent les personnes ayant subi une lésion ou étant atteintes d'une maladie reliée au travail survenue après 1997; elles commencent le lendemain du jour où la lésion ou maladie survient. Le taux de ces prestations correspond à 85 % des gains moyens nets des travailleuses ou travailleurs avant la lésion, sous réserve des montants d'indemnisation minimaux et maximaux établis par la loi.
- Les **pensions des travailleuses et travailleurs** représentent une pension versée aux personnes ayant subi une lésion en milieu de travail avant le 2 janvier 1990, calculée en fonction du degré d'invalidité de la personne blessée.
- Les **coûts de soins de santé** sont des paiements faits pour des services professionnels fournis par des personnes praticiennes de la santé, des hôpitaux et des établissements de santé nécessaires au rétablissement, de même que pour payer les médicaments. Ils peuvent aussi comprendre les services fournis par un auxiliaire, les modifications apportées au domicile ou au véhicule de la travailleuse ou du travailleur blessé, les appareils ou accessoires fonctionnels et les prothèses, les frais de transport extraordinaires engagés pour obtenir des soins de santé et d'autres mesures prises pour améliorer la qualité de vie d'une personne.
- L'**indemnité pour perte économique future** vise à indemniser les personnes blessées après le 1<sup>er</sup> janvier 1990, mais avant le 1<sup>er</sup> janvier 1998, qui ne peuvent pas recouvrer leurs gains d'avant la lésion en raison d'une invalidité permanente ou temporaire de plus de 12 mois consécutifs.

Rapport de gestion  
31 décembre 2021

---

- Les **prestations de personne survivante** représentent les prestations mensuelles versées à la conjointe ou au conjoint, aux enfants à charge et aux autres personnes à charge lorsqu'une personne décède par suite d'une lésion subie au travail ou d'une maladie professionnelle.
- Les **coûts des fournisseurs externes** associés à notre programme de réintégration au travail comprennent les paiements effectués à des organismes externes qui fournissent des services de réadaptation, comme des programmes de formation pour aider une personne à retourner au travail, et désignent aussi le coût des évaluations et des programmes de transition professionnelle. Ces coûts sont engagés lorsque l'employeur d'avant la lésion ne peut adapter le travail ou le lieu de travail.
- L'**indemnité pour perte non financière** représente l'indemnisation accordée à une personne atteinte d'une déficience permanente en raison d'une lésion qui est survenue après le 1<sup>er</sup> janvier 1990. Elle est fondée sur la gravité de la déficience permanente. L'indemnité pour perte non financière vise à compenser la perte physique, fonctionnelle ou psychologique découlant d'une déficience permanente qui dépasse la simple perte de salaire.
- Les **cotisations pour l'indemnité pour perte de revenu de retraite**, représentant 5 % des prestations pour pertes de gains et 10 % des indemnités pour perte économique future, sont payables pour le compte d'une personne qui a reçu des prestations pour perte de gains pendant 12 mois consécutifs ou une indemnité pour perte économique future et qui était âgée de moins de 64 ans le jour où elle a subi la lésion. À 65 ans ou au moment du décès, la personne reçoit une indemnité provenant des cotisations versées à son compte de perte de revenu de retraite plus le revenu de placement gagné.

#### Provision pour les demandes de prestations

La dette au titre de l'indemnisation future est calculée trimestriellement et correspond à la valeur actualisée des coûts futurs prévus pour couvrir toutes les demandes de prestations impayées survenues avant la date des états consolidés de la situation financière. Cette dette comprend les coûts prévus des demandes de prestations déclarées, les coûts prévus des demandes de prestations non réglées découlant de lésions et de maladies survenues, mais pour lesquelles les prestations n'ont pas encore été attribuées, ainsi que des augmentations de prestations résultant de la détérioration d'une lésion existante et une provision pour les demandes de prestations pour maladies professionnelles futures.

Dans le calcul de la dette au titre de l'indemnisation future, nous prenons en compte les données et d'autres facteurs qui pourraient influencer sur le montant des paiements futurs et le moment où ils seront effectués. Certains facteurs comprennent des tendances historiques, les lois qui nous régissent, de même que nos politiques, nos pratiques en matière de règlement des demandes de prestations et les décisions en matière d'appel. Nous examinons aussi le développement des tendances de paiements d'indemnisation futurs qui pourraient être touchées par des mesures prises par les personnes dirigeantes, des changements législatifs, des décisions judiciaires et la conjoncture économique. Dans la mesure du possible, nous estimons la provision pour la dette au titre de l'indemnisation future en utilisant de multiples techniques. Cette approche nous donne un meilleur aperçu des tendances qui se dégagent des données sur les demandes de prestations utilisées pour extrapoler les paiements futurs évalués dans la dette au titre de l'indemnisation future. Les circonstances peuvent changer entre le moment de la déclaration et de la décision finale rendue à l'égard d'une demande de prestations et pourraient entraîner des changements dans l'élément de passif établi. Par exemple, toute modification apportée aux dispositions de la LSPAAT et tout changement sur le plan des frais médicaux pourraient avoir un effet considérable sur le coût final d'une demande de prestations. C'est pourquoi nous examinons et réévaluons régulièrement les demandes de prestations et leur effet sur l'estimation de la dette au titre de l'indemnisation future.

Une provision est constituée à l'égard des maladies professionnelles futures, car les travailleuses et les travailleurs qui ont été exposés à des conditions ou à des substances dangereuses au travail risquent d'être atteints d'une maladie professionnelle même après une longue période de latence. Cette provision considérable est appelée à augmenter au cours des années à venir en raison de la croissance de

Rapport de gestion  
31 décembre 2021

---

l'exposition aux risques en milieu de travail. Ces derniers varient selon le type et les caractéristiques de la maladie, et le moment et la gestion de la demande de prestations. Étant donné les incertitudes qui y sont inhérentes, les coûts éventuels de règlement des demandes de prestations impayées peuvent s'éloigner considérablement des estimations initiales.

### Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement

**Obligations sanctionnées par la loi :** La WSIB est tenue d'effectuer des paiements pour rembourser les frais d'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (la « LSST ») et aux règlements adoptés en vertu de cette loi. Nous sommes également tenus de payer les coûts de fonctionnement du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (le « TASPAAAT »). De plus, nous sommes tenus de payer les coûts engagés par le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers des employeurs.

**Programme de subvention :** Notre programme de subvention appuie la recherche pratique menée par des spécialistes et la formation donnée par des professionnels ou des organisations professionnelles traitant des défis actuels et à venir qui permettront de consolider le régime d'assurance contre les lésions et les maladies reliées au travail maintenant et pour l'avenir. En 2021, la WSIB a accordé des subventions à cinq équipes de spécialistes afin qu'elles mènent des recherches qui pourraient améliorer les résultats en matière de retour au travail et de rétablissement des personnes blessées ou malades en raison de leur travail.

De plus, trois initiatives de recherche stratégique ont été lancées dans le cadre du programme de subvention afin de financer des études systématiques portant sur le lien entre les maladies professionnelles et les dangers en milieu de travail. Ces subventions permettront de combler les lacunes dans les connaissances et de soutenir une prise de décisions fondée sur des éléments probants.

De plus amples renseignements sur le programme se trouvent sur le site Web de la WSIB.

**Programmes de reconnaissance facultatifs en matière de santé et sécurité à l'intention des employeurs :** Le programme Excellence en santé et sécurité aide à améliorer la santé et la sécurité sur le lieu de travail en misant sur une approche fondée sur les risques. Il offre aux entreprises un choix de 36 sujets répartis entre trois niveaux : bases, intermédiaire et avancé. Une fois que l'entreprise a mis en œuvre un sujet du programme Excellence en santé et sécurité, elle reçoit un rabais sur ses primes selon un calcul qui tient compte de son pourcentage de prévisibilité, du total de ses primes de l'année précédente et du nombre de sujets mis en œuvre.

Nous offrons aussi des rabais aux entreprises qui participent au Programme de reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario, programme facultatif du ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (le « MTFDC ») lancé à l'initiative du directeur général de la prévention. Le programme permet de reconnaître les entreprises de l'ensemble de la province qui ont mis en œuvre avec succès un système accrédité de gestion de la santé et de la sécurité au travail.

Rapport de gestion  
31 décembre 2021

---

## 2. Notre stratégie

L'année 2021 a été une autre année difficile pour la population de l'Ontario qui a dû faire face à l'incertitude persistante associée à la pandémie de COVID-19. Nous avons répondu aux besoins changeants des personnes que nous servons en offrant des solutions numériques améliorées et un soutien financier continu aux entreprises, tout en maintenant le cours normal de nos activités avec un minimum de perturbations pour les personnes qui ont besoin de notre aide.

La prolongation jusqu'en 2023 de notre plan stratégique 2019-2021 réaffirme notre engagement à fournir les services sur lesquels les personnes touchées par des maladies ou des lésions professionnelles et les entreprises de l'Ontario comptent. Notre plan mis à jour repose sur quatre piliers et démontre notre engagement à créer un avenir où l'ensemble de la population ontarienne pourra aller au travail dans un endroit aussi sain et sécuritaire que possible.

Les thèmes suivants font partie de l'objectif général qui permet aux services publics de générer une valeur publique, chacun appuyé par des objectifs et des mesures de performance afin de suivre notre progrès vers l'atteinte de chacun des objectifs :

1. Faire de l'Ontario un endroit plus sécuritaire où travailler
2. Améliorer les résultats de rétablissement et de retour au travail
3. Satisfaire les besoins et les attentes de notre clientèle
4. Soutenir notre organisation au moyen d'une gestion rigoureuse et efficace

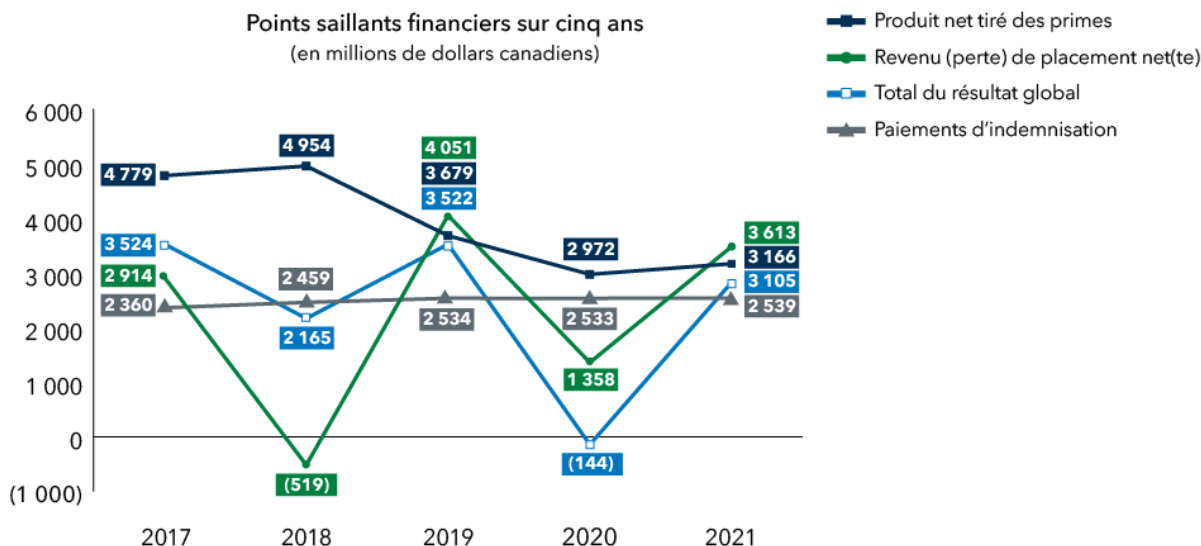
Ces thèmes assurent que la bonne technologie, les bonnes personnes et les bons processus sont en place afin de réduire les perturbations et les ravages causés par les lésions et les maladies professionnelles, tout en continuant de faire de l'Ontario un endroit plus sécuritaire où travailler. Nous nous engageons à surveiller nos progrès au moyen de mesures et d'analyses qui informent et favorisent la prise de décisions par la WSIB afin de renforcer notre façon de générer une valeur publique.

En 2022, nous suivrons nos progrès par rapport au plan stratégique et évaluerons les travaux importants qui devront être menés à bien durant les dernières années de notre stratégie actuelle. Nous nous appuierons aussi sur les leçons tirées de la pandémie pour continuer à rendre les lieux de travail encore plus sûrs dans l'ensemble de l'Ontario.

## Rapport de gestion 31 décembre 2021

### 3. Points saillants financiers

La présente rubrique doit être lue avec les états financiers consolidés de la WSIB au 31 décembre 2021 et pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'avec les notes complémentaires.



#### Points saillants financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 comparativement à l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- En 2021, le total du résultat global que nous avons dégagé s'est élevé à 3 105 millions de dollars, soit une augmentation de 3 249 millions de dollars. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse du revenu de placement net en raison d'une augmentation de 6,0 % du rendement des placements, d'une hausse des primes nettes à mesure que les entreprises se rétablissaient des répercussions de la pandémie et d'une hausse des autres éléments du résultat global principalement attribuable à une augmentation du taux d'actualisation et aux changements apportés aux hypothèses financières relatives au passif au titre des régimes d'avantages du personnel. La hausse du total du résultat global a été contrebalancée en partie par une hausse des coûts d'indemnisation et des charges. Au cours de l'exercice, nous avons transféré un montant de trésorerie de 905 millions de dollars de notre fonds de placement pour appuyer les activités d'exploitation et remboursé un emprunt de 400 millions de dollars à l'Office ontarien de financement (« OOF »).
- Les produits tirés des primes nettes ont augmenté de 194 millions de dollars, ou 6,5 %, ce qui reflète principalement la hausse des primes brutes de l'annexe 1 attribuable à une augmentation de 8,5 % des gains assurables provenant principalement des catégories ou sous-catégories liées aux transports, à la construction, à l'industrie culturelle et aux services professionnels, scientifiques et techniques. L'augmentation est aussi attribuable à un recouvrement au titre de créances irrécouvrables et à la hausse des intérêts et pénalités, qui ont été rétablis après la fin de la période de report en juin 2021, le tout en partie contrebalancé par une hausse des rajustements des rabais nets au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs relativement aux exercices précédents.
- Le revenu de placement net a augmenté de 2 255 millions de dollars, passant d'un revenu net de 1 358 millions de dollars en 2020 à un revenu net de 3 613 millions de dollars. Le rendement positif brut des placements s'est chiffré à 10,8 % en 2021, comparativement à un rendement de 4,8 % en 2020. Nous prévenons la lectrice ou le lecteur que le rendement des placements actuels n'est pas représentatif du rendement futur prévu. Par conséquent, il faut être prudent au moment de faire des

## Rapport de gestion 31 décembre 2021

projections à l'égard du revenu de placement en fonction de nos résultats actuels.

- Les paiements d'indemnisation sont demeurés relativement stables, la hausse de 0,2 % reflétant principalement des augmentations des coûts des soins de santé contrebalancées par la baisse des paiements au titre des pensions des travailleuses et travailleurs et des indemnités pour perte économique future ainsi que la baisse des paiements au titre de la perte de gains.
- Notre actif net selon le ratio de suffisance s'établissait à 6 537 millions de dollars au 31 décembre 2021, soit une augmentation de 1 011 millions de dollars, ou 18,3 %, depuis le 31 décembre 2020.

## 4. Analyse financière

### Résultats financiers

Le tableau suivant présente nos résultats financiers pour les exercices clos les 31 décembre :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	Variation	
			\$	%
<b>Produits</b>				
Produits tirés des primes nettes	3 166	2 972	194	6,5
Revenu de placement net	3 613	1 358	2 255	100+
	<b>6 779</b>	<b>4 330</b>	<b>2 449</b>	<b>56,6</b>
<b>Charges</b>				
Total des coûts d'indemnisation	3 496	2 879	617	21,4
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite	54	55	(1)	(1,8)
Charges administratives et autres charges	568	558	10	1,8
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement	260	229	31	13,5
	<b>4 378</b>	<b>3 721</b>	<b>657</b>	<b>17,7</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>2 401</b>	<b>609</b>	<b>1 792</b>	<b>100+</b>
Total des autres éléments du résultat global	704	(753)	1 457	100+
<b>Total du résultat global</b>	<b>3 105</b>	<b>(144)</b>	<b>3 249</b>	<b>100+</b>
<b>Autres mesures</b>				
Rendement des placements	10,8 %	4,8 %	s. o.	6,0
Actif net <sup>1, 2</sup>	7 261	4 324	2 937	67,9
Actif net selon le ratio de suffisance <sup>2</sup>	6 537	5 526	1 011	18,3
Ratio de suffisance <sup>2</sup>	121,2 %	117,3 %	s. o.	3,9

- 1) L'actif net représente l'actif net attribuable aux parties prenantes de la WSIB à la date de clôture. Le total de l'actif net de 8 015 millions de dollars au 31 décembre 2021 (6 826 millions de dollars au 31 décembre 2020) est attribué aux parties prenantes de la WSIB et aux participations ne donnant pas le contrôle d'après leur quote-part de l'actif net de la WSIB. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part de l'actif net et le total du résultat global des filiales dans lesquelles la WSIB détient directement ou indirectement une participation de moins de 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle de 754 millions de dollars au 31 décembre 2021 (2 502 millions de dollars au 31 décembre 2020) excluent la dette au titre de l'indemnisation future étant donné que les détenteurs de ces participations, le régime de retraite du personnel de la WSIB et d'autres investisseurs ne sont pas responsables de ces obligations. La quote-part du total de l'actif net attribuable aux parties prenantes de la WSIB au 31 décembre 2021 était de 7 261 millions de dollars (4 324 millions de dollars au 31 décembre 2020), ce qui inclut la dette au titre de l'indemnisation future. Se reporter aux états consolidés de la situation financière pour plus de détails.
- 2) Voir la rubrique 6, Rapprochement de la variation de l'actif net, pour plus de détails.

## Rapport de gestion 31 décembre 2021

### Produits tirés des primes nettes

Voici un sommaire des produits tirés des primes nettes pour les exercices clos les 31 décembre :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	Variation	
			\$	%
Primes versées par les employeurs de l'annexe 1	3 202	2 877	325	11,3
Charges administratives des employeurs de l'annexe 2	92	93	(1)	(1,1)
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net	(128)	2	(130)	(100+)
<b>Produits tirés des primes nettes</b>	<b>3 166</b>	<b>2 972</b>	194	6,5

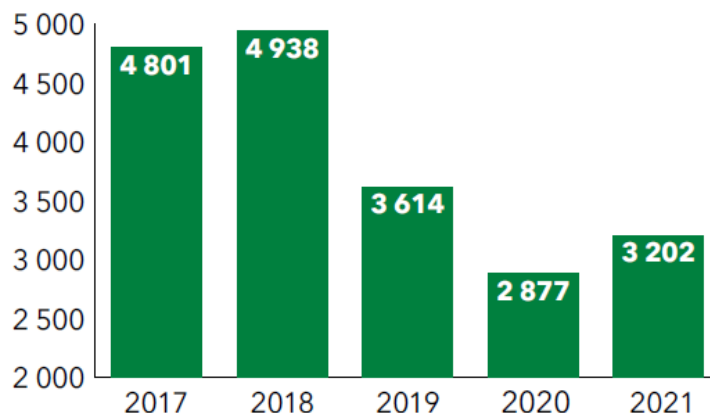
Les primes versées par les employeurs de l'annexe 1 ont augmenté de 325 millions de dollars, ou 11,3 %, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Cette augmentation découle principalement des éléments suivants :

- Une augmentation de 235 millions de dollars, ou 8,1 %, des primes brutes de l'annexe 1, ce qui reflète une augmentation de 8,5 % des gains assurables provenant principalement des catégories ou sous-catégories liées aux transports, à la construction, à la culture et aux services professionnels, scientifiques et techniques à mesure que les entreprises se rétablissaient des répercussions de la pandémie.
- Une diminution de 71 millions de dollars, ou 165,1 %, des créances irrécouvrables, un recouvrement de 28 millions de dollars ayant été comptabilisé en 2021, comparativement à une charge au titre des créances irrécouvrables de 43 millions de dollars comptabilisée en 2020. Le recouvrement pour l'exercice considéré se rapporte à des montants précédemment radiés alors que les employeurs continuaient à rembourser les soldes de leurs comptes.
- Une augmentation de 18 millions de dollars, ou 150,0 %, des intérêts et pénalités, compris dans les primes versées par les employeurs de l'annexe 1, en raison du rétablissement des frais d'intérêts et des pénalités après la fin de la période de report en juin 2021.

Les rajustements nets au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs relativement aux exercices précédents ont diminué de 130 millions de dollars principalement en raison de mises à jour de la politique d'élimination progressive de la Nouvelle méthode expérimentale de tarification par incidence, ce qui a donné lieu à une hausse de la provision pour les rajustements des rabais.

Le diagramme suivant présente les primes de l'annexe 1 pour les cinq derniers exercices clos les 31 décembre :

Primes brutes de l'annexe 1  
(en millions de dollars canadiens)





**Rapport de gestion**  
**31 décembre 2021**

Le tableau ci-après présente un résumé du niveau d'emploi, des gains assurables et des primes brutes de l'annexe 1 par catégorie ou sous-catégorie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	Emploi <sup>1</sup> N <sup>bre</sup>	Gains assurables \$	Primes brutes \$	% du total
<b>Catégorie et sous-catégorie</b>				
Agriculture	53 891	2 040	52	1,9 %
Extraction minière, exploitation de carrières et extraction de pétrole et de gaz	31 096	2 359	71	2,6 %
Services publics	41 311	3 410	23	0,8 %
Services éducatifs	167 428	8 129	24	0,9 %
Administration publique	45 697	2 799	76	2,8 %
Hôpitaux	230 133	14 897	131	4,8 %
Alimentation, textiles et fabrication connexe	162 010	6 661	99	3,6 %
Fabrication de produits minéraux non métalliques	142 757	6 222	134	4,9 %
Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques	110 743	4 766	41	1,5 %
Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport, et de meubles	297 069	13 987	257	9,5 %
Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication	121 648	5 579	70	2,6 %
Fabrication de produits informatiques et électroniques	83 625	3 627	8	0,3 %
Transports ferroviaires, par eau, par camion et services postaux publics	71 903	3 396	142	5,2 %
Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage	166 687	6 320	97	3,6 %
Construction résidentielle	56 362	2 423	61	2,2 %
Construction d'infrastructures	56 846	3 513	89	3,3 %
Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction	81 110	3 768	160	5,9 %
Équipements techniques pour construction résidentielle	150 624	8 445	157	5,8 %
Métiers spécialisés de la construction	96 595	4 359	114	4,2 %
Construction d'immeubles non résidentiels	47 204	2 242	45	1,7 %
Vente en gros de produits pétroliers, produits alimentaires, véhicules automobiles et produits divers	92 417	3 926	51	1,9 %
Vente en gros d'articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machinerie	227 843	9 961	69	2,5 %
Vente au détail de véhicules automobiles, matériaux de construction et alimentation	282 494	9 209	126	4,6 %
Vente au détail de meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires	86 542	2 618	20	0,7 %
Vente au détail de produits électroniques, appareils ménagers et produits de santé et de soins personnels	124 135	4 013	13	0,5 %
Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés	181 279	5 320	51	1,9 %
Information et culture	85 336	4 925	15	0,6 %
Finances, gestion et location	117 264	4 994	33	1,2 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	324 994	15 366	30	1,1 %
Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et espaces ouverts	192 271	7 249	100	3,7 %
Soins de santé ambulatoires	109 883	4 537	64	2,3 %
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	119 276	4 973	108	4,0 %
Assistance sociale	72 082	2 942	29	1,1 %
Loisirs et hôtellerie	315 182	7 635	79	2,9 %
Autres services	149 477	6 229	80	2,9 %
<b>Total</b>	<b>4 695 214</b>	<b>202 839</b>	<b>2 719</b>	<b>100 %</b>
<b>Primes accumulées, mais non déclarées</b>		<b>27 164</b>	<b>423</b>	
<b>Total</b>		<b>230 003</b>	<b>3 142</b>	

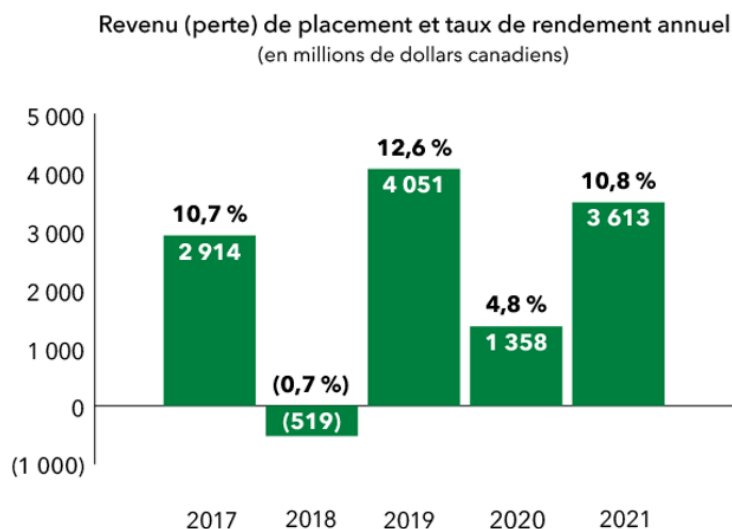
1) Les niveaux d'emploi correspondent au quotient des gains assurables et du salaire moyen estimatif pour chaque catégorie et sous-catégorie.



## Rapport de gestion 31 décembre 2021

### Revenu de placement net

Le diagramme suivant présente le revenu (la perte) de placement net(te) et le rendement brut des placements pour les cinq derniers exercices clos les 31 décembre :

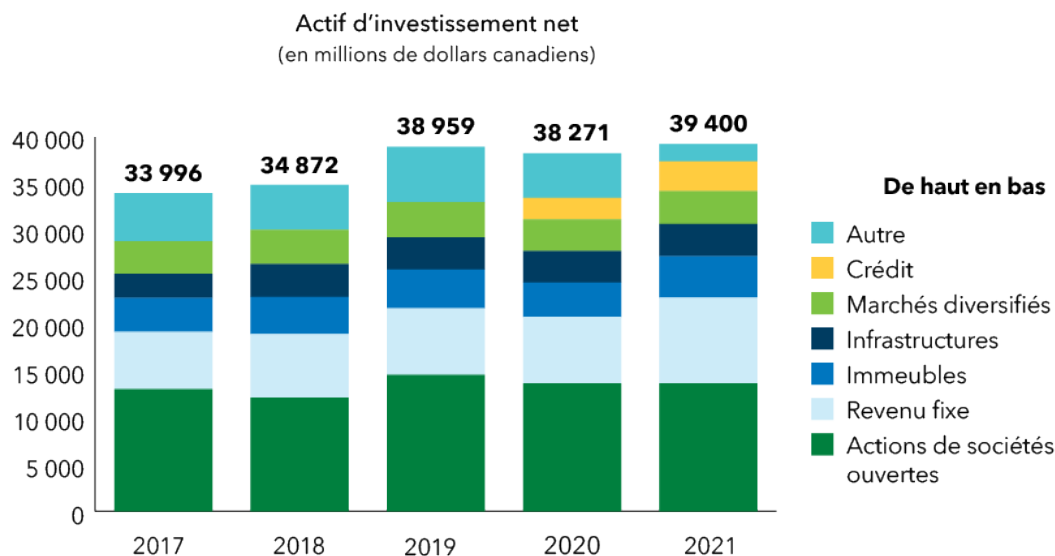


En 2021, notre revenu de placement net s'est élevé à 3 613 millions de dollars, comparativement à un revenu de placement net de 1 358 millions de dollars en 2020. Le rendement brut de nos placements sur des périodes de 10 et 15 ans s'est établi à respectivement 8,3 % et 5,9 % par année. Le revenu de placement net a augmenté de 2 255 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, ce qui traduit un rendement brut global de 10,8 %, contre 4,8 % en 2020. La progression du revenu de placement net est principalement attribuable aux solides rendements dégagés tout au long de 2021, alors que les investisseurs s'attendaient à une croissance économique soutenue, par rapport au repli et à l'instabilité des marchés causés par la pandémie de COVID-19 en 2020. Les portefeuilles d'actions de sociétés ouvertes des secteurs de l'immobilier et des infrastructures ont dégagé les meilleurs rendements. Le portefeuille à revenu fixe a nuí aux rendements en raison de la hausse des rendements des obligations d'État liée aux prévisions relatives à la montée de l'inflation.

Le rendement passé n'est pas nécessairement représentatif des résultats futurs. Notre rendement financier dépend dans une large mesure du montant du revenu de placement que nous pouvons générer, puisque chaque tranche de 1 % du taux de rendement des placements représente un revenu de placement net d'environ 390 millions de dollars, ce qui correspond à une prime de 0,17 \$ par tranche de 100 \$ des gains assurables ou de près de 12 % des primes annuelles.

## Rapport de gestion 31 décembre 2021

Le diagramme suivant présente la valeur liquidative<sup>1</sup> pour les cinq derniers exercices clos les 31 décembre et les différentes composantes de la valeur liquidative pour 2021 :



1) La valeur liquidative totale comprend la trésorerie, les montants à recevoir et à payer liés aux placements ainsi que les dérivés dans le cadre des stratégies de placement.

### Total des coûts d'indemnisation

Le total des coûts d'indemnisation est composé des éléments suivants :

- Les paiements d'indemnisation à l'intention ou au nom des personnes touchées par des lésions ou maladies liées au travail
- Les charges administratives liées aux demandes de prestations, qui représentent une estimation des coûts d'administration nécessaires pour appuyer nos programmes d'indemnisation
- La variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future, qui représente un ajustement des estimations actuarielles des charges futures liées aux demandes de prestations existant aux dates des états consolidés de la situation financière

Voici un sommaire du total des coûts d'indemnisation pour les exercices clos les 31 décembre :

(en millions de dollars canadiens)	Variation			
	2021	2020	\$	%
Paiements d'indemnisation	2 539	2 533	6	0,2
Charges administratives liées aux demandes de prestations	557	546	11	2,0
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	400	(200)	600	100+
<b>Total des coûts d'indemnisation</b>	<b>3 496</b>	<b>2 879</b>	<b>617</b>	<b>21,4</b>

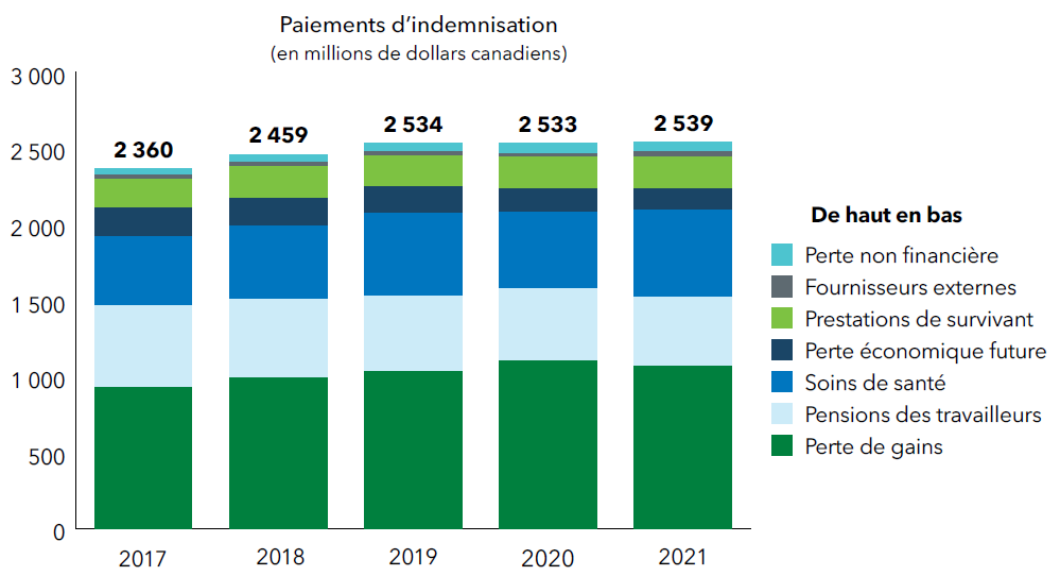
## Rapport de gestion 31 décembre 2021

### Paiements d'indemnisation

Les paiements d'indemnisation représentent les sommes versées au cours de l'exercice à l'intention ou au nom de personnes touchées par des lésions ou maladies reliées au travail. Voici un sommaire des variations importantes relatives aux paiements d'indemnisation en 2021 :

- Les prestations pour pertes de gains ont diminué de 31 millions de dollars principalement en raison des obligations de paiement au titre des pertes de gains de 50 millions de dollars survenues au cours des années antérieures. Le tout a été contrebalancé en partie par l'augmentation de 20 millions de dollars des prestations pour pertes de gains attribuable surtout à la hausse du nombre de nouvelles demandes (y compris les demandes de prestations liées à la COVID-19, qui ont augmenté de 64 % en 2021).
- Les pensions des travailleuses et travailleurs ont diminué de 26 millions de dollars, ce qui représente la diminution naturelle des demandes de prestations attribuable à la mortalité.
- Les charges liées aux soins de santé ont augmenté de 73 millions de dollars, reflétant la hausse du nombre de demandes de prestations ainsi que la hausse de l'utilisation des services par rapport à 2020 alors que le niveau des demandes de prestations et celui des services s'est rapproché de ce qu'ils étaient avant la pandémie.
- Les indemnités pour perte financière future ont diminué de 12 millions de dollars, ce qui traduit la diminution naturelle du nombre de demandes de prestations.
- La charge au titre des fournisseurs externes a augmenté de 5 millions de dollars en raison d'une hausse de la charge liée à la formation.
- Les indemnités pour perte non financière ont diminué de 3 millions de dollars, ce qui s'explique par des volumes de nouvelles attributions plus élevés que d'habitude en 2020 par suite du retard accumulé quant aux décisions à rendre à l'égard des indemnités pour perte non financière.

Le diagramme suivant présente les paiements d'indemnisation pour les exercices clos les 31 décembre :



## Rapport de gestion 31 décembre 2021

### Charges administratives liées aux demandes de prestations

Les charges administratives liées aux demandes de prestations représentent la partie des charges administratives et autres charges ainsi que des obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement liées aux règlements des demandes de prestations, au traitement des paiements de prestations et aux services de retour au travail rendus aux prestataires. Elles sont déterminées en évaluant la partie des charges administratives qui découlent de l'administration des demandes de prestations pour chacun des centres de coûts à la WSIB. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, il n'y a eu aucune variation importante du total des charges administratives liées aux demandes de prestations.

### Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future

La variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future représente la variation de la valeur actuelle des paiements futurs pour perte de gains et autres indemnisations pour invalidité, les soins de santé, les prestations de personne survivante, la réintégration au marché du travail et la gestion des demandes de prestations dans le cas des demandes présentées au plus tard le 31 décembre 2021. Elle comprend également les demandes de prestations pour maladies professionnelles susceptibles de se déclarer ultérieurement en raison des expositions en milieu de travail jusqu'au 31 décembre 2021.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en millions de dollars canadiens)

<b>Dette au titre de l'indemnisation future au 31 décembre 2020</b>	<b>26 910</b>
Paiements effectués en 2021 pour les années de lésion précédentes (y compris la perte de revenu de retraite et les charges administratives liées aux demandes de prestations)	(2 585)
Intérêts au titre de la désactualisation <sup>1</sup>	1 197
Passifs assumés pour l'année de lésion 2021	1 857
Gains actuariels	(480)
Changements relatifs aux hypothèses et méthodes actuarielles <sup>2</sup>	411
<b>Dette au titre de l'indemnisation future au 31 décembre 2021</b>	<b>27 310</b>
<b>Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future</b>	<b>400</b>

- 1) La désactualisation représente les charges d'intérêts estimatives de la dette au titre de l'indemnisation future, compte tenu du taux d'actualisation, de la dette au titre de l'indemnisation future au début de l'exercice et des paiements effectués au cours de l'exercice.
- 2) La variation de la base d'évaluation comprend ce qui suit :
  - a) Mise à jour des données des hypothèses et des méthodes relatives à la perte de gains, une diminution de 13 millions de dollars;
  - b) Mise à jour de l'hypothèse relative à l'indexation des coûts des soins de santé, soit une augmentation de 252 millions de dollars;
  - c) Mises à jour des méthodes et des hypothèses relatives aux charges administratives futures liées aux demandes de prestations, une augmentation de 172 millions de dollars.

**Rapport de gestion**  
**31 décembre 2021**
**Charges administratives et autres charges**

Voici un sommaire des variations des charges administratives et autres charges pour les exercices clos les 31 décembre :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	Variation	
			\$	%
Salaires et avantages à court terme	479	443	36	8,1
Régimes d'avantages du personnel	298	312	(14)	(4,5)
Amortissements	64	50	14	28,0
Autres	249	247	2	0,8
	<b>1 090</b>	<b>1 052</b>	<b>38</b>	<b>3,6</b>
Charges administratives liées aux demandes de prestations affectées aux coûts d'indemnisation	(522)	(494)	(28)	(5,7)
<b>Total des charges administratives et autres charges</b>	<b>568</b>	<b>558</b>	<b>10</b>	<b>1,8</b>

Voici un sommaire des variations importantes des charges administratives et autres charges, avant l'affectation aux coûts d'indemnisation, pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Les salaires et avantages à court terme ont augmenté de 36 millions de dollars, ce qui reflète l'augmentation du nombre de membres du personnel, les pressions inflationnistes et les paiements rétroactifs de salaire liés à la ratification de la convention collective.
- Les régimes d'avantages du personnel ont diminué de 14 millions de dollars, ce qui reflète un ajustement de l'évaluation des avantages postérieurs au départ à la retraite comme l'assurance-maladie, l'assurance pour soins dentaires et l'assurance-vie en 2020, en partie contrebalancé par une baisse de 55 points de base de notre taux d'actualisation (lequel est passé de 3,15 % à 2,60 %) et les autres modifications apportées aux hypothèses.
- Les amortissements ont augmenté de 14 millions de dollars par suite de la mise en œuvre du nouveau programme de modernisation du cadre de tarification.

**Rapport de gestion**  
**31 décembre 2021**
**Charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement**

Voici un sommaire des charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement, pour les exercices clos les 31 décembre :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	Variation	
			\$	%
<b>Obligations sanctionnées par la loi</b>				
Loi sur la santé et la sécurité au travail	108	105	3	2,9
Coûts de prévention du Ministère	115	103	12	11,7
	223	208	15	7,2
Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail	27	25	2	8,0
Programme de consultation sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail	15	16	(1)	(6,3)
<b>Total des obligations sanctionnées par la loi</b>	<b>265</b>	<b>249</b>	<b>16</b>	<b>6,4</b>
<b>Engagements de financement</b>				
Subventions et autres engagements de financement Rabais pour les programmes de sécurité	4	3	1	33,3
Rabais pour les programmes de sécurité <sup>1</sup>	–	(2)	2	100+
Total des engagements au titre du programme Reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario et du programme Excellence en santé et sécurité <sup>2</sup>	15	1	14	100+
<b>Total des engagements de financement</b>	<b>19</b>	<b>2</b>	<b>17</b>	<b>100+</b>
	<b>284</b>	<b>251</b>	<b>33</b>	<b>13,1</b>
Charges administratives liées aux demandes de prestations affectées aux coûts d'indemnisation	(24)	(22)	(2)	(9,1)
<b>Total des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement</b>	<b>260</b>	<b>229</b>	<b>31</b>	<b>13,5</b>

1) Les rabais pour les programmes de sécurité ont pris fin le 31 décembre 2020.

2) Le programme Reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario et le programme Excellence en santé et sécurité sont des programmes d'accréditation du Ministère. Voir la rubrique 1, Nos activités.

Les charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement, avant l'affectation aux coûts d'indemnisation, ont augmenté de 33 millions de dollars, ce qui reflète une hausse des coûts de prévention du Ministère, des charges au titre de la LSST et des rabais dans le cadre du programme Excellence en santé et sécurité.

**Total des autres éléments du résultat global**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, le total des autres éléments du résultat global a augmenté de 1 457 millions de dollars pour s'établir à 704 millions de dollars, essentiellement en raison d'une hausse du taux d'actualisation appliqué au régime d'avantages du personnel et du rendement plus élevé que prévu des actifs des régimes de retraite.

**Rapport annuel de 2021****Rapport de gestion  
31 décembre 2021****5. Variation de la situation financière**

Sommaire des variations de la situation financière à partir des états de la situation financière consolidés au 31 décembre 2021 par rapport à ceux au 31 décembre 2020 :

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020	Variation	
			\$	%
<b>Actif</b>				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	681	4 969	(4 288)	(86,3)
Débiteurs et autres actifs	698	2 171	(1 473)	(67,8)
Actions de sociétés ouvertes	14 041	12 959	1 082	8,3
Titres à revenu fixe	11 755	9 302	2 453	26,4
Actifs dérivés	128	250	(122)	(48,8)
Immeubles de placement	651	892	(241)	(27,0)
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	3 378	2 369	1 009	42,6
Autres actifs investis	8 914	7 590	1 324	17,4
Immobilisations corporelles et incorporelles	286	335	(49)	(14,6)
<b>Passif</b>				
Fournisseurs et autres passifs	669	1 696	(1 027)	(60,6)
Emprunts	–	400	(400)	(100,0)
Passifs dérivés	51	92	(41)	(44,6)
Dette à long terme et obligations locatives	169	175	(6)	(3,4)
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	2 103	2 003	100	5,0
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	2 215	2 735	(520)	(19,0)
Dette au titre de l'indemnisation future	27 310	26 910	400	1,5
Actif net	7 261	4 324	2 937	67,9
Actif net selon le ratio de suffisance	6 537	5 526	1 011	18,3
Ratio de suffisance	121,2 %	117,3 %	s. o.	3,9

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 4 288 millions de dollars, ou 86,3 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. Cette diminution reflète essentiellement une baisse de la trésorerie détenue à des fins de placement, laquelle est passée de 4 624 millions de dollars au 31 décembre 2020 à 438 millions de dollars au 31 décembre 2021 alors que la transition du portefeuille d'actions de sociétés ouvertes les fonds d'actions mis en commun s'achevait, parallèlement à la liquidation du portefeuille de marchés diversifiés, tous deux survenus en 2021. La diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'explique aussi par le remboursement de l'emprunt de 400 millions de dollars à l'OOF au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

**Débiteurs et autres actifs**

Les débiteurs et autres actifs ont diminué de 1 473 millions de dollars, ou 67,8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, diminution principalement attribuable à la baisse des montants à recevoir liés aux placements, qui sont passés de 1 364 millions de dollars au 31 décembre 2020 à 155 millions de dollars au 31 décembre 2021 essentiellement en raison d'une diminution des montants à recevoir liés à des transactions en cours. La baisse des primes nettes à recevoir et la baisse des suppléments liés aux programmes d'encouragement des employeurs expliquent aussi la diminution des débiteurs et autres actifs.

**Rapport de gestion**  
**31 décembre 2021**

---

**Placements**

Les variations nettes survenues au cours de l'exercice rendent compte du rendement des catégories d'actifs de l'exercice considéré et des placements effectués au cours de l'exercice. Les actions des sociétés ouvertes, les titres à revenu fixe, les participations dans des entreprises associées et des coentreprises, et les autres actifs investis ont tous augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison des placements plus nombreux effectués en 2021 et des rendements globaux positifs. Le nombre d'immeubles de placement a diminué par rapport à celui de l'exercice précédent en raison des ventes d'immeubles, ce qui a été en partie contrebalancé par les rendements positifs.

**Fournisseurs et autres passifs**

Les fournisseurs et autres passifs ont diminué de 1 027 millions de dollars, ou 60,6 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent. La diminution est principalement attribuable à la baisse des montants à payer liés aux placements, qui ont diminué de 979 millions de dollars pour s'établir à 8 millions de dollars au 31 décembre 2021, baisse découlant essentiellement d'une diminution des montants à payer liés à des transactions en cours. En outre, les fournisseurs et autres passifs ont diminué en raison de la baisse des remboursements liés à la tarification par incidence à payer, en partie contrebalancée par la hausse des charges administratives à payer.

**Emprunts**

La diminution des emprunts s'explique par le remboursement intégral le 1<sup>er</sup> octobre 2021 de l'emprunt contracté auprès de l'OOF.

**Passif au titre des régimes d'avantages du personnel**

Le passif au titre des régimes d'avantages du personnel a diminué de 520 millions de dollars, ou 19 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, diminution essentiellement attribuable à la hausse du taux d'actualisation utilisé aux fins de l'évaluation et aux modifications apportées aux hypothèses financières. La lectrice ou le lecteur est invité à se reporter à la note 18 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur la variation du passif au titre des régimes d'avantages du personnel.

**Dettes au titre de l'indemnisation future**

La dette au titre de l'indemnisation future a augmenté de 400 millions de dollars, ou 1,5 %, par rapport à celle de l'exercice précédent, augmentation essentiellement attribuable à la hausse du passif au titre des soins de santé et à celle des charges administratives liées aux demandes de prestations, le tout en partie contrebalancé par la baisse du passif lié aux pensions des travailleuses et travailleurs. La lectrice ou le lecteur est invité à se reporter à la note 20 des états financiers consolidés pour plus de renseignements sur la variation de la dette au titre de l'indemnisation future.

## 6. Rapprochement de la variation de l'actif net

**Rapprochement des résultats financiers par année de lésion**

Les primes imposées aux employeurs visent à compenser les demandes de prestations prévues et les charges administratives connexes au titre des lésions survenues au cours de l'exercice considéré. Les résultats financiers sont évalués à la fois pour l'année de lésion considérée, afin de veiller au financement de l'ensemble des coûts pour l'exercice considéré, et pour les années de lésion précédentes, afin de veiller au respect des besoins de financement prévus par le *Règlement de l'Ontario 141/12*, modifié par le *Règlement de l'Ontario 338/13* et le *Règlement de l'Ontario 864/21* (ensemble, les « Règlements de l'Ontario »).



## Rapport annuel de 2021

Rapport de gestion  
31 décembre 2021

Voici la répartition de nos résultats financiers entre l'« année de lésion considérée » pour 2021 et « les années de lésion précédentes ».

(en millions de dollars canadiens)	Total	Année de lésion considérée	Années de lésion précédentes
<b>Produits</b>			
Primes <sup>1</sup>	3 294	3 294	–
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net <sup>2</sup>	(128)	–	(128)
	3 166	3 294	(128)
Revenu de placement net <sup>3</sup>	3 613	103	3 510
	6 779	3 397	3 382
<b>Charges</b>			
Paiements d'indemnisation <sup>4</sup>	2 539	256	2 283
Charges administratives liées aux demandes de prestations <sup>5</sup>	557	309	248
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future <sup>6</sup>	400	1 857	(1 457)
	3 496	2 422	1 074
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite <sup>7</sup>	54	–	54
Charges administratives et autres charges <sup>8</sup>	568	568	–
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement <sup>8</sup>	260	260	–
	4 378	3 250	1 128
Réévaluations des régimes d'avantages du personnel <sup>9</sup>	715	17	698
Pertes de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger <sup>10</sup>	(11)	–	(11)
<b>Total du résultat global</b>	3 105	164	2 941
Participations ne donnant pas le contrôle <sup>9</sup>	168	5	163
<b>Total du résultat global attribuable aux parties prenantes de la WSIB</b>	2 937	159	2 778

- 1) Calculées en fonction des charges au titre des nouvelles demandes de prestations et des charges administratives pour l'année de lésion 2021.
- 2) Représentent les remboursements rétrospectifs découlant des résultats pour les années précédentes.
- 3) Le revenu de placement net estimatif pour l'année de lésion considérée est calculé en fonction des flux de trésorerie nets reflétant les produits tirés des primes non requis dans le cadre des paiements d'indemnisation et de la charge connexe pour l'année de lésion considérée.
- 4) Déterminés en fonction de l'année de lésion de chaque paiement.
- 5) Les charges administratives liées aux demandes de prestations de l'année de lésion considérée sont calculées en appliquant les facteurs appropriés aux flux de trésorerie liés aux demandes de prestations réelles pour l'année de lésion 2021.
- 6) Déterminée en fonction du passif au début et à la fin de l'année de lésion.
- 7) Les paiements se rapportent aux années précédentes puisque des cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite sont seulement versées une fois qu'une travailleuse ou un travailleur a subi une lésion et a reçu des prestations pendant plus d'un an.
- 8) Se rapportent à l'année considérée.
- 9) Réparties proportionnellement au coût des services courants et passés.
- 10) Même répartition proportionnelle que le revenu de placement net.

Comme il a été mentionné, les produits tirés des primes combinés au revenu de placement pour l'année de lésion considérée étaient suffisants pour compenser les charges administratives et les charges liées aux lésions de l'année de lésion considérée. À notre avis, ce résultat reflète notre approche rigoureuse à l'égard de l'établissement des taux de primes et notre surveillance soutenue de la gestion des coûts des prestations et des charges administratives.

**Rapport de gestion**  
**31 décembre 2021**
**Rapprochement de l'actif net selon les IFRS**

Voici un rapprochement de la variation de l'actif net en 2021 traduisant les gains et pertes actuariels ainsi que les changements relatifs aux hypothèses et normes actuarielles. La note 20 des états financiers consolidés présente les gains et pertes actuariels de façon plus détaillée.

**(en millions de dollars canadiens)**

Actif net au 31 décembre 2020	4 324
Intérêts sur l'actif net	205
Actif net prévu au 31 décembre 2021	4 529
Gains (pertes) actuariel(le)s	
Gain attribuable au rendement de placements plus élevé que prévu	1 945
Gain attribuable aux réévaluations des régimes d'avantages du personnel	698
Pertes de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger	(11)
Gains et pertes sur les demandes de prestations/activités d'exploitation	
Gain attribuable aux coûts d'indemnisation de l'année considérée moins élevés que prévu	159
Perte attribuable aux programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net	(128)
Gain attribuable aux coûts d'indemnisation des années précédentes moins élevés que prévu	480
Gain réel, montant net	3 143
Changements relatifs aux hypothèses liées au coût futur des demandes de prestations en vigueur	
Changements relatifs aux prestations pour perte de gains	13
Changements relatifs à l'hypothèse concernant l'indexation des soins de santé	(252)
Changements relatifs aux méthodes et hypothèses concernant les charges administratives futures liées aux demandes de prestations	(172)
Résultat net par suite aux changements relatifs aux hypothèses	(411)
<b>Actif net au 31 décembre 2021</b>	<b>7 261</b>

**Rapprochement de l'actif net selon le ratio de suffisance**

Le ratio de suffisance est calculé en divisant l'actif total par le passif total, certains actifs et passifs étant évalués sur une base différente de celle qui est prévue par les IFRS. Des ajustements sont effectués à l'actif total et au passif total, comme ils sont présentés dans les états de la situation financière consolidés, pour tenir compte de l'évaluation selon la méthode fondée sur la continuité de l'exploitation.

Le portefeuille de placements est évalué à la juste valeur rajustée pour tenir compte des revenus et pertes de placement qui divergent de l'objectif de rendement net des placements, moins les intérêts détenus par des tiers (participations ne donnant pas le contrôle). Ces profits et pertes sont amortis sur une période de cinq ans, atténuant ainsi l'incidence de la volatilité du marché. La valeur des obligations au titre des régimes d'avantages du personnel est déterminée au moyen d'une évaluation actuarielle selon la méthode fondée sur la continuité de l'exploitation plutôt que selon le marché, ce qui diffère de la méthode selon les IFRS.

## Rapport annuel de 2021

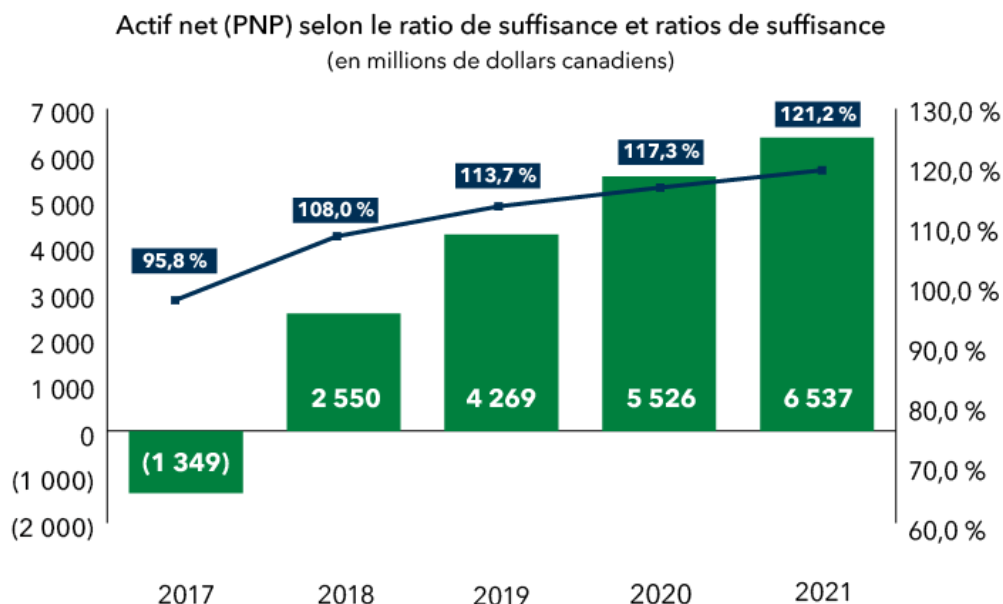
Rapport de gestion  
31 décembre 2021

Au 31 décembre 2021, le ratio de suffisance, comme il est défini dans les Règlements de l'Ontario, se situait à 121,2 % (117,3 % en 2020). Le tableau ci-dessous présente le rapprochement de l'actif net selon les IFRS et le ratio de suffisance :

(en millions de dollars canadiens)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actif net attribuable aux parties prenantes de la WSIB selon les IFRS	7 261	4 324
Plus (moins) : Ajustements pour tenir compte de l'évaluation selon la méthode fondée sur la continuité de l'exploitation :		
Réduction de la trésorerie liée au programme de prestation pour la protection du revenu des travailleurs <sup>1</sup>	(119)	–
Variations dans l'évaluation des actifs investis	(2 284)	(849)
Réduction des montants à payer au titre du programme de prestation pour la protection du revenu des travailleurs <sup>1</sup>	119	–
Ajout des montants à recevoir au titre des cotisations des membres du personnel	(10)	–
Variations dans l'évaluation du passif au titre des régimes d'avantages du personnel	1 572	2 118
Variations dans l'évaluation des actifs investis attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	(2)	(67)
<b>Actif net attribuable aux parties prenantes de la WSIB selon le ratio de suffisance</b>	<b>6 537</b>	<b>5 526</b>
<b>Ratio de suffisance</b>	<b>121,2 %</b>	<b>117,3 %</b>

- 1) Compte tenu du solde de trésorerie soumise à restrictions se composant des fonds reçus du gouvernement de l'Ontario aux fins de l'administration du programme Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19 au nom du gouvernement de l'Ontario.

Le diagramme qui suit présente l'actif net (le passif non provisionné) selon le ratio de suffisance et les ratios de suffisance pour les cinq exercices consécutifs clos les 31 décembre :



## Rapport annuel de 2021

Rapport de gestion  
31 décembre 2021

## 7. Sommaire des résultats trimestriels

Principales informations financières pour les huit derniers trimestres clos le 31 décembre 2021 :

(en millions de dollars canadiens)	2021				2020			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produits tirés des primes nettes	697	865	836	768	768	796	681	727
Revenu (perte) de placement net(te)	1 738	440	1 444	(9)	1 692	956	2 191	(3 481)
Paiements d'indemnisation	622	625	643	649	680	600	602	651
Charges administratives liées aux demandes de prestations	152	142	138	125	201	114	114	117
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	351	10	(23)	62	(237)	15	(26)	48
<b>Total des coûts d'indemnisation</b>	<b>1 125</b>	<b>777</b>	<b>758</b>	<b>836</b>	<b>644</b>	<b>729</b>	<b>690</b>	<b>816</b>
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite	14	13	13	14	13	14	14	14
Charges administratives et autres charges	147	148	136	137	173	126	133	126
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement	70	68	57	65	61	51	47	70
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>1 079</b>	<b>299</b>	<b>1 316</b>	<b>(293)</b>	<b>1 569</b>	<b>832</b>	<b>1 988</b>	<b>(3 780)</b>
Total des autres éléments du résultat global	(265)	216	(44)	797	(212)	70	(826)	215
<b>Total du résultat global</b>	<b>814</b>	<b>515</b>	<b>1 272</b>	<b>504</b>	<b>1 357</b>	<b>902</b>	<b>1 162</b>	<b>(3 565)</b>
<b>Total du résultat global attribuable aux parties prenantes de la WSIB</b>	<b>782</b>	<b>478</b>	<b>1 222</b>	<b>455</b>	<b>1 217</b>	<b>806</b>	<b>952</b>	<b>(3 239)</b>
<b>Autres mesures</b>								
Rendement des placements (%)	5,0	1,2	4,2	(0,1)	5,2	2,9	6,7	(9,2)
Actif net <sup>1, 2</sup>	7 261	6 479	6 001	4 779	4 324	3 107	2 301	1 349
Actif net selon le ratio de suffisance <sup>2</sup>	6 537	6 428	6 118	5 617	5 526	5 217	4 781	4 490

1) L'actif net représente l'actif net attribuable aux parties prenantes de la WSIB à la date de clôture. Le total de l'actif net de 8 015 millions de dollars au 31 décembre 2021 (6 826 millions de dollars au 31 décembre 2020) est attribué aux parties prenantes de la WSIB et aux participations ne donnant pas le contrôle d'après leur quote-part de l'actif net de la WSIB. Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la quote-part de l'actif net et le total du résultat global des filiales dans lesquelles la WSIB détient directement ou indirectement une participation de moins de 100 %. Les participations ne donnant pas le contrôle de 754 millions de dollars au 31 décembre 2021 (2 502 millions de dollars au 31 décembre 2020) excluent la dette au titre de l'indemnisation future étant donné que les détenteurs de ces participations, le régime de retraite du personnel de la WSIB et d'autres investisseurs ne sont pas responsables de ces obligations. La quote-part du total de l'actif net attribuable aux parties prenantes de la WSIB au 31 décembre 2021 était de 7 261 millions de dollars (4 324 millions de dollars au 31 décembre 2020), ce qui inclut la dette au titre de l'indemnisation future. Se reporter aux états consolidés de la situation financière pour plus de détails.

2) Voir la rubrique 6, Rapprochement de la variation de l'actif net, pour plus de détails.

**Rapport de gestion**  
**31 décembre 2021**

---

Les principaux éléments ressortant de la comparaison des résultats des quatrième trimestres de 2021 et de 2020 se présentent comme suit :

- Les produits tirés des primes nettes se sont établis à 697 millions de dollars, comparativement à 768 millions de dollars, une diminution de 71 millions de dollars, ou 9,2 %, attribuable à une baisse de 90 millions de dollars des rajustements des rabais nets au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs relativement aux exercices précédents, en partie contrebalancée par une hausse de 10 millions de dollars des primes brutes de l'annexe 1 et une hausse de 19 millions de dollars des intérêts et pénalités. À l'exception du plus récent trimestre, les produits tirés des primes nettes ont augmenté progressivement au cours des huit derniers trimestres en raison de la croissance soutenue des gains assurables alors que l'économie continue de se remettre des répercussions initiales de la pandémie de COVID-19.
- Pour le quatrième trimestre de 2021, un revenu de placement net de 1 738 millions de dollars a été généré, comparativement à un revenu de placement net de 1 692 millions de dollars au quatrième trimestre de 2020, soit une augmentation de 46 millions de dollars. Le rendement brut positif des placements s'est élevé à 5,0 % comparativement à 5,2 %. Si les actions de sociétés ouvertes ont dégagé un solide rendement au quatrième trimestre, les profits ont été inférieurs à ceux de 2020. Les solides résultats du trimestre correspondant de l'exercice précédent étaient attribuables à la reprise soutenue des marchés des actions après les répercussions négatives initiales sur le marché causées par la pandémie de COVID-19. Toutes les catégories d'actifs, à l'exception de celle des titres de créance, ont contribué positivement au rendement, les actions de sociétés ouvertes ayant été la catégorie d'actifs la plus performante ce trimestre.
- Les paiements d'indemnisation se sont chiffrés à 622 millions de dollars, comparativement à 680 millions de dollars, une diminution de 58 millions de dollars, ou 8,5 %, principalement attribuable aux obligations de paiement au titre des pertes de gains survenues au cours des années antérieures, qui s'est traduit par une diminution de la valeur des paiements d'indemnisation en 2021 comparativement à ceux de 2020.
- Les charges administratives liées aux demandes de prestations ont atteint 152 millions de dollars, comparativement à 201 millions de dollars, une diminution de 49 millions de dollars, ou 24,4 %, attribuable à la baisse des charges administratives et autres charges.
- Les charges administratives et autres charges, avant affectation aux coûts d'indemnisation, ont atteint 291 millions de dollars, comparativement à 337 millions de dollars, une diminution de 46 millions de dollars, ou 13,6 %, qui reflète surtout une baisse de 53 millions de dollars des charges du régime d'avantages du personnel, contrebalancée par une hausse de 8 millions de dollars des salaires et autres avantages à court terme. En dehors du quatrième trimestre, les charges administratives et autres charges n'ont pas fluctué considérablement au cours des deux derniers exercices.
- Les obligations sanctionnées par la loi et les engagements de financement, avant affectation aux coûts d'indemnisation, se sont établies à 77 millions de dollars, en comparaison de 68 millions de dollars, une augmentation de 9 millions de dollars, ou 13,2 %, reflétant la hausse des rabais au titre du programme Excellence en santé et sécurité et la hausse des coûts de prévention du Ministère et des charges au titre de la LSST.

Un certain nombre de tendances et de facteurs périodiques, comme la conjoncture générale de l'économie et du marché, ont des répercussions sur nos produits et charges trimestriels. Les gains assurables qui fluctuent en fonction des taux d'emploi et des salaires moyens dans les entreprises que nous assurons ont aussi une incidence sur nos produits tirés des primes. Quant au revenu de placement net, il est tributaire de la volatilité des marchés financiers mondiaux. Nous nous attendons à ce que la volatilité du revenu de placement net se poursuive en 2022.

Voir la rubrique 4, Analyse financière, pour une analyse de nos résultats de l'exercice considéré.

## Rapport de gestion 31 décembre 2021

### 8. Situation de trésorerie et sources de financement

La gestion de trésorerie vise à assurer que la WSIB dispose de liquidités suffisantes pour régler ses obligations et engagements financiers à leur échéance. Dans le cours normal des affaires, nous estimons que nos liquidités et activités courantes nous procurent la souplesse nécessaire pour combler nos besoins en trésorerie au cours de l'exercice courant. Nous avons trois sources de fonds : i) les primes imposées aux employeurs; ii) le revenu de placement; et iii) la trésorerie et les placements à court terme.

Nos fonds sont utilisés principalement pour acquitter les paiements d'indemnisation et les frais de fonctionnement. Au 31 décembre 2021, nous détenons 681 millions de dollars en trésorerie et équivalents de trésorerie, dont 438 millions de dollars détenus à des fins de placement et 243 millions de dollars à des fins d'exploitation.

(en millions de dollars canadiens)	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	4 969	3 408
Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(771)	(1 431)
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement	(1 186)	3 681
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement	(2 331)	(689)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie<sup>1</sup> à la fin de l'exercice</b>	<b>681</b>	<b>4 969</b>

1. Comprennent un montant de 119 millions de dollars (néant en 2020) de trésorerie soumise à restrictions reçu du gouvernement de l'Ontario aux fins de l'administration du programme Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19 au nom du gouvernement de l'Ontario.

Les variations importantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 se résument ainsi :

- Les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation se sont chiffrées à 771 millions de dollars, comparativement à 1 431 millions de dollars en 2020, ce qui reflète la hausse des montants perçus sur les débiteurs (en excluant les montants à recevoir liés aux placements), la période de remboursement des primes reportées ayant débuté en janvier 2021 et pris fin en juin 2021, de sorte que les employeurs ont commencé à rembourser les primes reportées, ainsi que la diminution des montants versés sur les créditeurs (en excluant les montants à payer liés aux placements) donnant lieu à une diminution des sorties de trésorerie en 2021.
- Les sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont chiffrées à 1 186 millions de dollars, comparativement à des entrées de trésorerie de 3 681 millions de dollars en 2020, ce qui s'explique par le fait que l'achat de placements a été supérieur à la vente et à l'échéance de placements en 2021.
- Les sorties de trésorerie liées aux activités de financement se sont chiffrées à 2 331 millions de dollars, comparativement à 689 millions de dollars en 2020, ce qui tient compte de la hausse des rachats liés à des participations ne donnant pas le contrôle ainsi que du remboursement de la ligne de crédit accordée par l'OOF.

#### Facilités de crédit

Nous disposons d'une ligne de crédit non garantie de 150 millions de dollars auprès d'une banque commerciale, à des fins d'exploitation générales. Au 31 décembre 2021, aucun emprunt n'était en cours aux termes de la facilité de crédit. De plus, l'OOF nous a accordé une facilité de ligne de crédit renouvelable de 14 mois d'un montant de 900 millions de dollars en octobre 2020. Un montant de 400 millions de dollars a été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable et le solde a été remboursé en totalité le 1<sup>er</sup> octobre 2021. La facilité de crédit accordée par l'OOF est venue à échéance le 31 décembre 2021.

**Rapport de gestion**  
**31 décembre 2021**

---

**Engagements**

Nous devons financer des engagements liés aux placements, aux obligations sanctionnées par la loi et d'autres engagements pour l'achat de biens et services. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements.

**9. Estimations et jugements comptables critiques**

La WSIB doit faire preuve de jugement en ce qui concerne les estimations et les hypothèses qui ont un effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Ces estimations et hypothèses ont un effet direct sur l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés dans les états financiers consolidés. La WSIB a fondé ses estimations et hypothèses sur l'information disponible au moment de la préparation des états financiers consolidés. Les circonstances actuelles et les hypothèses sur les événements futurs pourraient changer en raison de l'évolution du marché ou de circonstances hors du contrôle de la WSIB. Les estimations sont examinées régulièrement et toute modification connexe est inscrite au cours de la période où elles sont ajustées.

Les processus d'estimation les plus importants ont trait aux hypothèses utilisées pour évaluer la dette au titre de l'indemnisation future, la juste valeur de certains instruments financiers et immeubles de placement et la détermination des obligations au titre des régimes d'avantages du personnel. Malgré la variabilité inhérente à ces estimations, la direction est d'avis que les montants comptabilisés sont appropriés.

De plus, la WSIB a porté des jugements, en dehors de ceux concernant les estimations, dans le cours de la mise en œuvre de ses méthodes comptables. Ces jugements peuvent avoir un effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Pour de plus amples renseignements sur les jugements et les sources d'incertitudes relatives aux estimations ayant une incidence sur la WSIB, se reporter à la note 2 des états financiers consolidés.

**10. Changements de méthodes comptables**

Au cours de l'exercice considéré, aucune nouvelle norme comptable ou modification de norme comptable n'a été adoptée. Pour connaître les modifications futures de normes comptables, veuillez vous reporter à la note 3 des états financiers consolidés.

**11. Éventualités juridiques**

La WSIB est partie à diverses poursuites et réclamations survenues dans le cours normal des activités, dont l'issue n'est pas encore déterminée. En se fondant sur les renseignements qui sont actuellement connus de la WSIB, la direction estime que des provisions adéquates ont été constituées pour les cas où il était raisonnablement possible qu'un paiement soit effectué et que l'issue probable de l'ensemble des poursuites et réclamations en cours n'aura pas une incidence négligeable sur la situation financière de la WSIB.

La WSIB a conclu par écrit des ententes officielles d'indemnisation avec ses administrateurs, anciens et actuels, pour les indemniser, dans la pleine mesure permise par la loi, contre toute accusation et contre tous frais et toutes charges et sommes payés en règlement et dommages subis découlant de toute poursuite ou autre procédure judiciaire, administrative ou d'enquête dans lesquels ils sont impliqués en raison de leurs services.

En outre, la WSIB a souscrit une assurance responsabilité civile à l'égard des membres du conseil d'administration et de ses personnes dirigeantes. Tout en leur assurant une représentation juridique, elle indemnise également tous ses membres du personnel actuels et anciens et toutes les personnes dont elle a retenu les services pour qu'elles effectuent des examens, des tests, des enquêtes ou d'autres tâches autorisées dans le cadre des poursuites en justice découlant d'actes ou d'omissions présumés perpétrés dans l'exercice de leurs fonctions, pourvu que ces personnes aient agi avec honnêteté et en toute bonne foi.



**Rapport de gestion**  
**31 décembre 2021**

---

Dans le cours normal des activités, il arrive que la WSIB conclue des ententes contractuelles avec des tiers, dont la promesse d'indemniser ces tiers dans certaines circonstances. Dans le cadre de ses activités de placement, la WSIB conclut aussi à l'occasion des conventions d'indemnisation avec des contreparties qui pourraient forcer la WSIB à rembourser à celles-ci les coûts engagés par suite de changements apportés aux lois et aux règlements ou par suite d'une réclamation ou de sanctions prévues par la loi dont les contreparties auraient pu souffrir par suite d'une opération de placement. Les modalités de ces conventions d'indemnisation ne sont pas toujours les mêmes.

## 12. Perspectives pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022

Cette rubrique comprend des énoncés prospectifs sur les perspectives relatives à nos activités. Il convient de consulter à ce sujet la rubrique 15, Énoncés prospectifs, figurant à la fin du présent rapport de gestion. Pour obtenir la description des facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que nos résultats réels s'écartent significativement des énoncés prospectifs formulés aux présentes, la lectrice ou le lecteur est invité à consulter également la rubrique 14, Facteurs de risque, du présent rapport de gestion, de même que la note 12 de nos états financiers consolidés.

### Primes

Les produits tirés des primes devraient augmenter en 2022. Cette prévision se fonde sur des hypothèses d'une croissance de 6,6 % des gains assurables découlant du rebond de l'économie attendu en 2022, contrebalancée en partie par une diminution du taux de prime moyen nominal, qui passe du taux de prime moyen officiel de 1,37 \$ par tranche de 100 \$ des gains assurables en 2021 à 1,30 \$ par tranche de 100 \$ des gains assurables en 2022. Cette prévision se fonde aussi sur des hypothèses importantes à l'égard du taux d'emploi, du salaire moyen et du taux de croissance du PIB nominal qui s'appliquent aux perspectives économiques de l'Ontario.

### Revenu de placement net

Chaque année, la fourchette prévue pour notre objectif de rendement des placements à long terme est mise à jour et, pour 2021, celle-ci était de 3,3 % à 6,7 %. Bien que nous ayons comme objectif pour 2022 de générer un rendement des placements à long terme à l'intérieur d'une fourchette prévue de 3,4 % à 6,8 %, nous nous attendons toujours à une volatilité à très court terme en raison des conditions des marchés et de l'économie attribuables à la COVID-19. Nous continuerons à mettre en œuvre notre plan stratégique d'investissement de façon à tirer profit des occasions de placement sans nous exposer à un niveau élevé de volatilité et au risque d'investissement correspondant, à moins qu'il ne s'accompagne d'une augmentation correspondante des rendements.

### Paiements d'indemnisation

Vers la fin de 2021, les paiements d'indemnisation se situaient au niveau d'avant la pandémie. Les paiements d'indemnisation devraient continuer d'augmenter en 2022 à un rythme soutenu. Plus précisément, les pertes de gains et les prestations de soins de santé devraient contribuer à la majeure partie des coûts additionnels en 2022.

### Charges administratives et autres charges

Les charges administratives et autres charges devraient augmenter en 2022, ce qui s'explique par la hausse des salaires et avantages à court terme et des autres charges d'exploitation, contrebalancée en partie par une diminution des charges liées aux régimes d'avantages du personnel.



**Rapport de gestion**  
**31 décembre 2021**

---

**Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement**

Les obligations sanctionnées par la loi et les engagements de financement devraient augmenter en raison de la hausse des coûts liés au programme Reconnaissance des employeurs pour la sécurité au travail en Ontario et au programme Excellence en santé et sécurité, de la hausse des charges liées à la LSST et de la hausse des coûts liés au programme de consultation sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail.

**Décaissement de fonds excédentaires**

Le 10 février 2022, le conseil d'administration a approuvé pour la toute première fois un décaissement de fonds excédentaires pouvant atteindre 1,5 milliard de dollars, qui sera réalisé en accordant un rabais aux employeurs de l'annexe 1 dans un délai de 90 jours. Le rabais prendra la forme d'un crédit porté aux comptes des entreprises admissibles en avril 2022.

**Actif net**

La hausse prévue des produits tirés des primes et du rendement des placements en 2022 attribuable à la poursuite attendue de la reprise de l'économie devrait entraîner une augmentation de la situation d'actif net.

**Situation de trésorerie**

Une fourchette de simulations de crise est utilisée pour évaluer notre situation de trésorerie et une partie des actifs continuera d'être investie dans des titres de gouvernements très liquides de manière à veiller à ce que nous disposions, au besoin, des fonds nécessaires. Nous n'envisageons pas de difficulté à honorer les obligations de paiement à l'échéance. Afin de continuer d'atténuer les risques d'illiquidité, la WSIB a établi une ligne de crédit renouvelable de 14 mois d'un montant de 900 millions de dollars auprès de l'OOF disponible à compter d'octobre 2020. Un montant de 400 millions de dollars a été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable et le solde a été remboursé en totalité le 1<sup>er</sup> octobre 2021. La facilité de crédit accordée par l'OOF est venue à échéance le 31 décembre 2021.

**13. Transactions entre parties liées**

Les parties liées de la WSIB comprennent le gouvernement de l'Ontario et les entités connexes, les principales personnes dirigeantes, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite à l'intention du personnel de la WSIB. Les transactions sont réalisées dans le cours normal des activités. Se reporter à la note 23 des états financiers consolidés pour de plus amples renseignements sur les transactions entre parties liées.

**14. Facteurs de risque**

La WSIB surveille de près les risques d'entreprise qui pourraient avoir une incidence sur l'atteinte de ses objectifs stratégiques et évalue constamment les mesures d'atténuation et les contrôles requis. Le conseil d'administration, le comité de gouvernance et les cadres supérieurs reçoivent des rapports trimestriels sur les risques d'entreprise importants. Ces risques sont présentés plus en détail ci-après.

**Rapport de gestion**  
**31 décembre 2021**

---

**Caisse d'assurance**

Le risque lié à la caisse d'assurance compte deux composantes visant l'atteinte des objectifs stratégiques de la WSIB :

- Le risque de sous-financement – qui pourrait survenir si la WSIB n'est pas en mesure de maintenir un financement de 100 %, ce qui aurait une incidence sur la durabilité des prestations versées aux personnes touchées par des lésions et maladies reliées au travail.
- Le risque de surfinancement – qui pourrait survenir si la WSIB maintient des fonds en excédent de la réserve de durabilité et atteint un ratio de suffisance de 125 %, ce qui aurait pour effet d'accroître le risque que la WSIB soit tenue de décaisser des fonds dans un délai de 30 jours pour atteindre un ratio de suffisance de 115,1 % conformément au *Règlement de l'Ontario 141/12*.

Le ratio de suffisance de la WSIB s'est établi à 121,2 % au 31 décembre 2021, et le risque de sous-financement demeure faible. Le risque de surfinancement a diminué par suite des modifications apportées à la LSPAAT en 2021, lesquelles permettent à la WSIB de décaisser les fonds excédentaires sur une base obligatoire ou discrétionnaire en fonction des seuils de suffisance. En raison de ces faits nouveaux, la WSIB a annoncé qu'elle décaissera des fonds excédentaires à l'intention des employeurs en avril 2022. Cette approche permettra à la WSIB de réduire au minimum le risque de surfinancement tout en assurant une capitalisation adéquate pour répondre aux niveaux de financement requis.

La WSIB compte parmi ses priorités la protection des prestations pour les travailleuses et travailleurs blessés et la stabilité des taux de prime des employeurs en prévision d'éventuels chocs économiques futurs. Par conséquent, les paramètres de financement et les décisions en matière de tarification et de placement occupent une place centrale dans notre stratégie, qui vise à nous prémunir contre des conditions économiques défavorables.

La WSIB a procédé à des simulations de crise portant sur le rendement de ses placements et sur sa position de suffisance dans le cadre de ses analyses périodiques de l'actif et du passif. Les résultats de ces analyses ont révélé que la WSIB dispose de niveaux de suffisance adéquats pour combler les besoins sur le plan de la trésorerie et du financement, y compris des liquidités pour faire face à des situations de crise.

Bien que la pandémie de COVID-19 continue d'avoir des répercussions sur divers secteurs partout au pays, les mesures fiscales et monétaires, combinées à l'augmentation des taux de vaccination, ont favorisé la reprise économique jusqu'en 2022. Le marché du travail continue de faire preuve de résilience, comme en témoignent les gains en matière de création d'emplois et l'augmentation de la demande de biens et de services. Le taux d'inflation s'est accéléré au Canada pour dépasser 5 %, ce qui est bien au-dessus de la fourchette cible de 1 % à 3 % de la Banque du Canada. Les mesures mises en place par le gouvernement provincial devraient permettre de maîtriser la pandémie et de poursuivre la reprise économique.

Les activités routinières d'atténuation du risque lié à la caisse d'assurance tout au long de l'exercice sont les suivantes :

**a) Produits tirés des primes**

- Nous modélisons et surveillons régulièrement les scénarios économiques, y compris les simulations de crise, pour mieux comprendre l'incidence des risques économiques et déterminer le caractère approprié de nos hypothèses financières, nos mises à jour budgétaires, la planification de la suffisance et l'établissement des taux.

**b) Dette au titre de l'indemnisation future**

- Nous déterminons la dette au titre de l'indemnisation future grâce à des hypothèses qui tiennent graduellement compte des résultats émergents, ce qui fournit un fondement relativement stable à l'évaluation des prix et de la suffisance.
- Nous surveillons les changements législatifs possibles pouvant avoir une incidence sur la dette au titre de l'indemnisation future ou les coûts des prestations.

**Rapport de gestion**  
**31 décembre 2021**

---

**c) Risques de placement**

La WSIB est exposée à divers risques de placement, notamment le risque d'illiquidité, le risque de crédit et le risque de marché. Ces risques, de même que les stratégies d'atténuation de la WSIB, sont présentés à la note 12 des états financiers consolidés.

**Gestion des demandes de prestations**

À la WSIB, nous nous efforçons de gérer les demandes de prestations de manière à optimiser le rétablissement et le retour au travail des personnes touchées par des lésions et des maladies liées au travail. Toute augmentation des volumes ou de la complexité des demandes de prestations pose davantage de défis à notre modèle de gestion des demandes de prestations. De plus, tout retard dans l'accès à des services de soins de santé en temps opportun et le retour au travail pourrait prolonger la durée des demandes de prestations, entraîner des déficiences permanentes et augmenter en fin de compte les coûts d'indemnisation.

La WSIB continue de gérer les volumes de demandes de prestations qui fluctuent en raison de la pandémie de COVID-19. Nous sommes convaincus que celles-ci sont traitées conformément aux lois et aux politiques. La WSIB continue aussi de surveiller et de respecter les directives des autorités sanitaires provinciales et fédérales, notamment celles du ministère de la Santé de l'Ontario et de l'Agence de la santé publique du Canada à l'égard de la pandémie de COVID-19. Des ajustements continuent d'être apportés à nos activités de gestion des demandes de prestations pour veiller à la santé et à la sécurité de notre personnel, tout en limitant l'incidence de la crise sur la continuité des services pour les membres du personnel et les employeurs. Se reporter au sous-titre Pandémie de COVID-19 ci-après pour en savoir plus sur les activités entreprises par la WSIB pour atténuer les risques d'exposition et réduire l'incidence de la pandémie de COVID-19.

**Exécution des programmes et des projets**

La WSIB poursuit ses initiatives de transformation, qui visent à créer de la valeur grâce à l'amélioration des mises à niveau techniques et de la résilience, à un meilleur service à la clientèle et à la réduction des coûts d'exploitation.

La mise en œuvre rapide et efficace des principales initiatives de l'entreprise demeure une priorité absolue, qui sera soutenue par un cadre de gouvernance solide.

**Main-d'œuvre**

À mesure que la WSIB évolue, nous ferons face à des défis quant à l'effectif, à l'équipe de direction, à la capacité et à l'engagement nécessaires pour réaliser notre vision et nos objectifs stratégiques. Les activités d'atténuation des risques menées en 2021 pour s'attaquer à ces défis sont les suivantes :

- Mise en place d'une politique de télétravail pour orienter la façon de travailler dans un environnement de travail décentralisé
- Déploiement d'une stratégie en matière de diversité, d'équité et d'inclusion pour promouvoir un milieu de travail inclusif

En raison de la pandémie de COVID-19, la WSIB continue d'encourager son personnel à travailler de la maison, conformément aux directives de la santé publique, et de maintenir des plans de continuité des activités solides afin de s'assurer que les services habituels ne sont pas interrompus. La WSIB est également en train de mettre en place une approche par étape visant le retour de son personnel dans ses bureaux suivant un modèle hybride, ainsi que des protocoles de santé et de sécurité afin de soutenir les travailleuses et travailleurs sur le terrain.

**Rapport de gestion**  
**31 décembre 2021**

---

**Gestion de la continuité des activités**

Nos parties prenantes comptent sur notre capacité à fournir des services et à faire marcher notre système sans interruption. Notre capacité à assurer la continuité de nos activités dépend toujours de notre capacité à maintenir et à exécuter ces plans efficacement.

Voici des moyens que nous mettons en œuvre au cours de l'exercice considéré pour atténuer ces risques :

- Nous réalisons des investissements afin de fournir un éventail de solutions visant à renforcer la résilience technologique.
- Nous maintenons le plan de lutte contre la pandémie et les plans de continuité des activités pour faire face à la pandémie de COVID-19 et limiter les perturbations des activités essentielles.
- Nous exerçons une surveillance soutenue afin de déceler et de corriger toute vulnérabilité de nos activités et de contribuer à l'élaboration de stratégies d'intervention appropriées.

La pandémie de COVID-19 continue de poser de nombreux problèmes économiques, opérationnels et logistiques aux organisations du monde entier. Toutefois, le niveau de préparation de la WSIB s'est avéré élevé et continue de s'améliorer grâce aux efforts déployés partout dans l'entreprise afin de renforcer les plans de continuité des activités et les stratégies d'intervention.

**Technologies de l'information et cybersécurité**

La WSIB s'appuie sur de nombreuses technologies et sur des tiers pour soutenir les éléments clés de son infrastructure dans le cadre de la prestation de services à la population de l'Ontario et reste vigilante pour en assurer l'intégrité en menant des évaluations et en apportant des améliorations régulièrement. Les préoccupations à l'égard de l'exposition au risque lié aux technologies de l'information (« TI ») comprennent la mise hors service d'anciens systèmes présentant un risque élevé, l'amélioration de la continuité des activités grâce à la résilience technologique, la correction des lacunes du système de sécurité des TI et l'assurance que la WSIB accorde la priorité à la mise en œuvre d'initiatives durables en matière de TI qui appuieront les changements fondamentaux futurs.

La WSIB continue d'être exposée à des risques accrus en matière de cybersécurité en raison de l'accélération de la transformation numérique découlant du début de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné une augmentation des activités des cybercriminels. Bien que ces activités ne visent pas particulièrement la WSIB, la vulnérabilité des membres du personnel, surtout dans le cadre du télétravail, expose les systèmes, les données et l'information de l'organisation au risque que la protection de la vie privée, la sécurité et la conformité soient compromises.

Les activités d'atténuation des principaux risques menées au cours de l'exercice sont les suivantes :

- Investissements visant à accroître la résilience technologique et à assurer que les technologies sont à jour, de même que les capacités de reprise après sinistre
- Formation visant à sensibiliser le personnel de la WSIB à la cybersécurité

**Tiers fournisseurs**

Les tiers fournisseurs permettent d'élargir notre capacité organisationnelle, mais accroissent du même coup les risques auxquels nous faisons face. Il existe un risque pour la WSIB que les tiers n'atteignent pas les objectifs ou n'obtiennent pas les résultats requis en raison d'un manque d'efficacité sur les plans de la sélection et de la gouvernance.

L'exposition de la WSIB aux risques liés aux tiers devrait diminuer tout au long de l'exercice 2022 grâce à la mise en œuvre de mesures améliorées de gestion des risques liés aux fournisseurs, notamment l'élaboration d'une politique de gestion des risques liés aux fournisseurs et la création d'une équipe spécialisée et centralisée.

**Rapport de gestion**  
**31 décembre 2021**

---

**Gouvernance des données et de l'information**

L'utilisation de données est essentielle pour permettre à la WSIB de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne l'administration des services aux travailleuses et travailleurs blessés et aux employeurs. Nous sommes conscients que la collecte, le stockage et l'utilisation des données nécessitent de prendre des mesures proactives afin d'assurer la qualité, la sécurité et l'intégrité des données. La WSIB s'engage à prendre les mesures appropriées pour sécuriser et protéger les données et l'information sensibles, et à donner la priorité à la gestion des données et de l'information pour en assurer la fiabilité et appuyer la prise de décisions. La mise en œuvre d'un programme robuste de gouvernance des données jumelé à la centralisation et à la normalisation des données et de l'information favorisant une utilisation cohérente des données et des analyses continuent d'assurer la sécurité et la protection des données et de l'information.

Les activités d'atténuation des risques menées par la WSIB sont les suivantes :

- Introduction d'une politique et de normes de gouvernance des données en 2021
- Amélioration des outils et des processus pour faciliter la gouvernance des données à l'échelle de l'entreprise
- Formation visant à sensibiliser le personnel de la WSIB aux normes de gouvernance des données de l'entreprise

**Santé et sécurité**

À la WSIB, nous cherchons à promouvoir une culture de sécurité au travail. Nous reconnaissons la valeur des efforts déployés en vue de réduire les lésions et maladies liées au travail, ainsi que les coûts pour les employeurs et les pressions exercées sur le système de santé. Le programme Excellence en santé et sécurité demeure en place, et la WSIB continuera d'explorer les possibilités d'améliorer davantage les directives fournies aux employeurs ainsi que les moyens qui leur permettent d'accéder directement à des ressources sur la promotion d'un lieu de travail plus sécuritaire pour leur personnel. Il existe un risque que nous ne soyons pas en mesure d'atteindre les mesures de performance en matière de santé et sécurité définies dans notre plan stratégique, et nous sommes grandement tributaires de tierces parties pour atteindre les résultats souhaités.

Les activités d'atténuation des risques menées en 2021 par la WSIB sont les suivantes :

- Conclusion d'un partenariat avec l'Université de la Colombie-Britannique pour mener une étude de deux ans sur l'efficacité du programme Excellence en santé et sécurité et production d'un rapport pour y apporter des améliorations
- Alignement continu et amélioration de l'intégration entre le bureau du directeur général de la prévention et les partenaires du système de santé et de sécurité au travail
- Nouvelles améliorations pour veiller à ce que les travailleuses et travailleurs les plus vulnérables bénéficient des avantages du programme

Bien que la pandémie de COVID-19 ait nui aux entreprises partout en Ontario, le programme Excellence en santé et sécurité a continué de voir son nombre d'inscriptions augmenter, les entreprises privilégiant la santé et la sécurité au travail plutôt que la durabilité en 2021. La WSIB garde confiance qu'elle pourra continuer de verser des prestations et d'offrir du soutien aux employé(e)s pendant cette période cruciale.

**Modernisation des services de base**

À la WSIB, nous cherchons à fournir des services d'une manière responsable sur le plan financier assortie de l'obligation de rendre des comptes, alors que nous nous efforçons d'améliorer nos paramètres liés au moment du premier versement, aux options de libre-service et à la satisfaction. Nous sommes conscients que si nous n'investissons pas dans la bonne technologie pour nous adapter à l'avenir numérique et que si nous ne planifions ou n'exécutons pas efficacement la modernisation des services de base, cela pourrait poser des défis importants à la réalisation des objectifs stratégiques de la WSIB et nuirait à nos efforts de réduction des risques d'entreprise importants.

**Rapport de gestion**  
**31 décembre 2021**

---

En 2021, la WSIB est passée d'une approche de modernisation axée sur des programmes à grande échelle à une approche plus agile dont l'objectif est de favoriser la modernisation tout en assurant la stabilité de notre empreinte technologique. Par conséquent, les investissements dans la modernisation effectués en 2022 seront axés sur le renforcement de notre infrastructure technologique pour répondre aux besoins à court et à long terme.

Les principales activités qui suivent, à l'appui des efforts de modernisation de la WSIB, ont été entreprises au cours du dernier exercice :

- Élaboration du budget de la WSIB pour 2022 axé sur la stabilisation afin de fournir les assises pour soutenir la modernisation et la transformation à venir
- Amélioration de la gouvernance pour soutenir les projets de modernisation

**Pandémie de COVID-19**

Tout au long de l'exercice 2021, la pandémie de COVID-19 a continué de nuire aux entreprises partout en Ontario et d'avoir des répercussions importantes sur la main-d'œuvre, les activités essentielles et le maintien de l'économie en général. Par conséquent, nous continuons de nous concentrer sur la surveillance continue des facteurs environnementaux externes, la responsabilité d'assurer la durabilité de notre performance organisationnelle et notre capacité à continuer à répondre aux attentes des clients. La WSIB continue de réaliser ses objectifs de manière efficace et d'évaluer les répercussions de la pandémie de COVID-19 pour assurer la continuité des services aux travailleuses et travailleurs blessés et aux employeurs.

En 2021, les activités suivantes ont été entreprises pour atténuer l'exposition aux risques et l'incidence de la pandémie de COVID-19 :

- La WSIB a continué de mettre à jour ses documents sur la COVID-19 destinés aux parties prenantes afin de préciser les conditions d'admissibilité des demandes de prestations, de répondre aux questions les plus fréquemment posées et d'encourager les employeurs à déclarer toute exposition éventuelle par l'intermédiaire du Programme de déclaration d'incident d'exposition de la WSIB.
- Une équipe spécialisée et centralisée, composée de gestionnaires de cas et d'agents d'indemnisation, a été constituée pour répondre aux fluctuations des cas de COVID-19, et des directives améliorées ont été élaborées pour faciliter le règlement des demandes de prestations liées à la COVID-19.
- Conformément aux directives de la santé publique, la WSIB a élaboré une politique de télétravail et a continué d'encourager son personnel à s'en prévaloir afin de limiter la propagation de la COVID-19.
- Des services de cybersécurité ont été créés pour réduire au minimum l'exposition de la WSIB au risque accru lié à la cybersécurité.
- La WSIB a continué de travailler avec les employeurs qui ont bénéficié du report des primes dans le cadre du programme d'aide financière offert en 2020 et qui ont demandé un délai supplémentaire pour le remboursement complet.
- La WSIB a continué de surveiller de près les gains assurables, les produits tirés des primes, le développement des demandes de prestations, le rendement des placements, la situation de trésorerie et les flux de trésorerie des activités d'exploitation. Par ailleurs, les plans de continuité des activités et les processus internes ont été mis à jour dans l'ensemble de l'organisation pour veiller à ce que les services ne soient pas interrompus.

La WSIB continuera de surveiller les facteurs environnementaux externes et d'apporter les ajustements nécessaires pour répondre aux attentes des clients et accomplir son mandat.

## 15. Énoncés prospectifs

Ce rapport de gestion contient des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'utilisation de termes comme « prévoit », ou « est d'avis », « prévu au budget », « estime », « est prévu », « fait des prévisions », « a l'intention de », « planifie », « aura lieu », ou des variations de ces termes, ou indiquent que certaines mesures, ou certains événements ou résultats « pourraient », « peuvent », ou « devraient », respectivement être pris, se produire ou être atteints. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes actuelles et les diverses hypothèses que nous avons formulées et diverses analyses que nous avons effectuées en fonction de notre expérience et de nos perceptions des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution de la conjoncture et autres facteurs qui, à notre avis, sont appropriés dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs comprennent des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs pouvant faire en sorte que les résultats réels ou les événements diffèrent de ceux anticipés dans nos énoncés prospectifs.

Ces facteurs peuvent faire en sorte que notre rendement réel et nos résultats financiers de périodes ultérieures diffèrent de façon importante des estimations ou des prévisions de rendement futures ou des résultats mentionnés de façon explicite ou implicite dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne tiennent pas compte de l'incidence que les transactions ou autres éléments spéciaux ou non récurrents annoncés ou survenus après que les énoncés ont été faits peuvent avoir sur nos activités. Par exemple, ils n'incluent pas l'incidence des pertes de valeur ou d'autres changements annoncés ou survenus après que les énoncés prospectifs ont été faits. L'incidence financière de ces transactions et autres éléments spéciaux ou non récurrents peut être complexe et dépend nécessairement des faits qui sont particuliers à chacun d'eux.

Nous croyons que les attentes représentées par nos énoncés prospectifs sont raisonnables; cependant, rien ne garantit que ces attentes s'avèrent exactes. L'objectif des énoncés prospectifs est de fournir à la lectrice ou au lecteur une description des attentes de la direction en ce qui concerne notre rendement financier anticipé. Ces énoncés pourraient ne pas être appropriés à d'autres fins. De plus, à moins d'avis contraire, les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport sont faits à la date de sa publication et nous ne nous engageons aucunement à les mettre à jour publiquement ou à les réviser, en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, sauf si la loi ou les règlements applicables l'exigent. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport sont expressément formulés sous réserve de cette mise en garde.



## Rapport de la direction

### Rôle de la direction

L'analyse par la direction de la situation financière et des résultats d'exploitation (le « rapport de gestion ») ainsi que les états financiers consolidés ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « WSIB »). Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») et, s'il y a lieu, sont fondés sur les meilleures estimations et les meilleurs jugements de la direction. Lorsque plus d'une méthode de comptabilité existe, la direction choisit celles qu'elle juge les plus appropriées dans les circonstances. La direction est responsable de l'exactitude, l'intégrité et l'objectivité des états financiers consolidés dans les limites raisonnables du seuil d'importance relative aux fins des contrôles internes. En outre, la direction est responsable du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la WSIB est conçu de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers consolidés ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS. La direction est également responsable de la préparation et de la présentation des informations financières additionnelles incluses dans le rapport annuel et doit s'assurer qu'elles sont conformes aux états financiers consolidés.

Le conseil d'administration a constitué un comité d'audit et des finances pour veiller à ce que la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent. Le comité d'audit et des finances rencontre la direction et les auditeurs indépendants afin de s'assurer que la direction s'acquitte comme il se doit des responsabilités qui lui incombent en matière de publication de l'information financière et qu'elle examine les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur indépendant. Le comité présente aussi ses résultats au conseil d'administration pour qu'ils soient pris en considération au moment de l'approbation du rapport annuel de la WSIB et de la présentation de celui-ci au ministre du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (le « Ministre ») conformément au protocole d'entente entre le ministère du Travail, de la Formation et du Développement des compétences (le « Ministère ») de la province d'Ontario (la « province ») et la WSIB.

Dans le présent rapport de gestion, « WSIB » ou les mots « notre », « nous » ou « nos » se rapportent à la WSIB. Le présent rapport de gestion est en date de la date ci-après et tous les montants y figurant sont libellés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

L'information présentée dans le présent rapport de gestion comporte des montants fondés sur des estimations et des jugements éclairés. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion représentent les attentes, les estimations et les prévisions de la direction concernant les événements futurs, fondées sur les renseignements actuellement accessibles, notamment les hypothèses, les risques inhérents et les incertitudes. La lectrice ou le lecteur est donc prié de noter que les résultats réels peuvent différer sensiblement de ceux présentés dans les énoncés prospectifs, car les circonstances et les événements futurs ne se produisent pas toujours de la façon prévue.

Les états financiers consolidés ont été examinés par les auditeurs indépendants de la WSIB, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., et le rapport de ces derniers est fourni dans les présentes.

### Rôle de l'actuaire en chef

En ce qui concerne la préparation des états financiers consolidés, l'actuaire en chef travaille de concert avec le personnel actuariel de la WSIB pour effectuer une évaluation, y compris la sélection des hypothèses pertinentes applicables à la dette au titre de l'indemnisation future de la WSIB à la date des états consolidés de la situation financière afin de déterminer la valeur de la dette au titre de l'indemnisation future. Par ailleurs, l'actuaire en chef fournit une opinion au conseil d'administration sur la pertinence de la dette au titre de l'indemnisation future comptabilisée par la direction de la WSIB à la date des états consolidés de la situation financière. La formulation d'une telle opinion nécessite notamment un examen de la suffisance et de la fiabilité des données ainsi qu'un examen du processus d'évaluation. Il incombe à l'actuaire en chef de déterminer si les hypothèses et les méthodes utilisées dans l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues, aux lois pertinentes et aux directives et règlements connexes. Lorsqu'il procède à l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future, qui est de par sa nature intrinsèquement variable, l'actuaire en chef pose des hypothèses concernant les taux de mortalité et d'intérêt futurs, les frais, les tendances connexes ainsi que d'autres éventualités, en tenant compte des circonstances propres à la WSIB. Il va de soi que la dette au titre de l'indemnisation future n'évoluera pas exactement comme il est prévu et peut, en fait, fluctuer considérablement par rapport aux prévisions. De plus, les prévisions ne comportent aucune provision pour les catégories de demandes de prestations qui, jusqu'à maintenant, n'ont pas été normalement prises en compte dans les résultats techniques. Le rapport de l'actuaire en chef décrit l'étendue de l'examen et exprime son opinion à cet égard.

### Rôle des auditeurs externes

Les auditeurs externes, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., sous la direction du vérificateur général de l'Ontario, ont effectué un audit indépendant et objectif des états financiers consolidés de la WSIB selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Lorsqu'ils effectuent leur audit, les auditeurs externes ont recours au travail effectué par l'actuaire en chef et à son rapport portant sur la dette au titre de l'indemnisation future de la WSIB. Les auditeurs externes disposent d'un accès complet et sans restriction au conseil d'administration et au comité d'audit et des finances pour discuter de questions d'audit et de présentation de l'information financière et des constatations connexes. Le rapport des auditeurs externes expose l'étendue de leur audit, de même que leur opinion sur les états financiers consolidés de la WSIB.

Le président-directeur général,



**Jeffery Lang**  
Le 21 avril 2022  
Toronto (Ontario)

Le chef des finances,



**Ernest Chui**

## Rapport de l'auditeur indépendant

### Au conseil d'administration de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, au ministre du Travail, de la Formation et du Développement des compétences et au vérificateur général de l'Ontario

#### Opinion

Conformément à la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* de l'Ontario, selon laquelle les comptes de la **Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail** (la « WSIB ») doivent être audités par le vérificateur général de l'Ontario ou, sous sa direction, par un auditeur nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil à cette fin, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la WSIB, qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2021 et 2020, et les états du résultat global consolidés, les états des variations de l'actif net consolidés et les états des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes des états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la WSIB aux 31 décembre 2021 et 2020, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »).

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* du présent rapport. Nous sommes indépendants de la WSIB conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport de l'auditeur. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la WSIB à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la WSIB ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la WSIB.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la WSIB;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la WSIB à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la WSIB à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états

## Rapport annuel de 2021

financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Erist + Young s.r.l./s.e.v.c.r.l.*

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 21 avril 2022

## Déclaration d'opinion actuarielle

### À l'égard de l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail au 31 décembre 2021

J'ai réalisé l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « WSIB ») pour ses états de la situation financière consolidés au 31 décembre 2021 (la « date de l'évaluation »).

À mon avis, la dette au titre de l'indemnisation future de 27 310 millions de dollars constitue une provision raisonnable pour les paiements futurs au titre de la perte de gains, d'autres paiements liés à l'invalidité à court et à long terme, des soins de santé, des prestations de survivant et des prestations de retraite relativement à des demandes de prestations pour maladies professionnelles survenues à la date d'évaluation ou avant cette date et relativement à des demandes de prestations pour maladies professionnelles susceptibles de survenir après la date d'évaluation du fait d'expositions survenues sur les lieux de travail à la date d'évaluation ou avant cette date, à l'égard de maladies professionnelles à longue période de latence qui sont reconnues par la WSIB. Ce montant couvre les charges administratives futures liées aux demandes de prestations, mais ne constitue pas une provision pour les demandes de prestations des travailleurs des employeurs de l'annexe 2.

L'évaluation est fondée sur les dispositions de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (Ontario) (la « LSPAAT ») et sur les politiques et les pratiques administratives de la WSIB en vigueur à la date de l'évaluation. Les données sur lesquelles repose l'évaluation ont été fournies par la WSIB. J'ai vérifié le caractère raisonnable des données lorsque je l'ai jugé approprié, et j'ai conclu que les données sont suffisamment fiables pour permettre une évaluation réaliste de la dette au titre de l'indemnisation future et qu'elles concordent avec les états financiers consolidés de la WSIB. J'estime que les données sur lesquelles s'appuie l'évaluation sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation.

Les hypothèses économiques retenues aux fins du calcul de la dette au titre de l'indemnisation future ont été choisies compte tenu du plan stratégique et des politiques de placement de la WSIB. Pour cette évaluation, l'actualisation des paiements prévus a été effectuée selon un taux d'actualisation annuel de 4,75 %, soit le même taux que celui utilisé pour l'évaluation précédente. Parmi les autres hypothèses économiques qui sous-tendent les calculs, il y a lieu de mentionner les variations annuelles de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC ») de 2,0 % et les taux de croissance annuels des coûts des soins de santé et de la rémunération. Les taux de croissance annuels des coûts des soins de santé annuels devraient varier de 6 % sur trois ans, de 5 % sur deux ans et de 4 % par la suite, tandis que les taux de croissance annuels de la rémunération devraient s'établir à 3,0 %. À mon avis, ces hypothèses sont appropriées aux fins de l'évaluation.

Les méthodes et les hypothèses utilisées dans le cadre de l'évaluation étaient conformes à celles utilisées dans le cadre de l'évaluation précédente, compte tenu des changements survenus dans les tendances au chapitre des demandes de prestations. Les projections relatives aux paiements d'indemnisation futurs et aux attributions ont été faites à l'aide de facteurs élaborés à partir des résultats techniques, des hypothèses quant à la mortalité et d'autres hypothèses de la WSIB. À mon avis, les méthodes utilisées dans le cadre de l'évaluation sont appropriées aux fins de l'évaluation.

En raison des modifications apportées aux bases actuarielles, les passifs ont augmenté de 411 millions de dollars. La mise à jour des taux de croissance des coûts de soins de santé a donné lieu à une augmentation de 252 millions de dollars. Les modifications apportées aux prestations pour pertes de gains non immobilisées ont donné lieu à une augmentation de 2 millions de dollars, tandis que les modifications apportées aux prestations pour pertes de gains immobilisées ont donné lieu à une diminution de 15 millions de dollars. Les modifications apportées aux facteurs touchant les charges administratives liées aux demandes de prestations futures ont donné lieu à une augmentation de 172 millions de dollars.

## Rapport annuel de 2021

L'incidence des modifications apportées aux hypothèses et aux méthodes actuarielles sur la dette au titre de l'indemnisation future est présentée à la note 20 des états financiers consolidés.

Le détail des données, des hypothèses actuarielles, des méthodes d'évaluation et de l'analyse des résultats est énoncé dans mon rapport actuariel à la date d'évaluation, dont cette déclaration d'opinion fait partie.

À mon avis, le montant de la dette au titre de l'indemnisation future représente une provision raisonnable pour couvrir toutes les obligations d'indemnisation pour préjudices corporels personnels, et les états financiers consolidés donnent une image fidèle des résultats de l'évaluation. Le présent rapport, dans lequel figure mon opinion, a été établi conformément aux pratiques actuarielles reconnues du Canada.



Yun-Suk Kang, FCIA, FSA

Vice-présidente principale et actuaire en chef

Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le 21 avril 2022  
Toronto (Ontario)



## Rapport annuel de 2021

États de la situation financière consolidés  
(en millions de dollars canadiens)

	Notes	31 décembre 2021	31 décembre 2020
<b>Actif</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	681	4 969
Débiteurs et autres actifs	5	698	2 171
Placements dans des titres de sociétés ouvertes	7	14 041	12 959
Placements à revenu fixe	7	11 755	9 302
Actifs dérivés	7, 9	128	250
Immeubles de placement	7	651	892
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	10, 11	3 378	2 369
Autres actifs investis	7	8 914	7 590
Immobilisations corporelles et incorporelles	13	286	335
<b>Total de l'actif</b>		<b>40 532</b>	<b>40 837</b>
<b>Passif</b>			
Fournisseurs et autres passifs	14	669	1 696
Emprunts	15	–	400
Passifs dérivés	7, 9	51	92
Dette à long terme et obligations locatives	16	169	175
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	17	2 103	2 003
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	18	2 215	2 735
Dette au titre de l'indemnisation future	20	27 310	26 910
<b>Total du passif</b>		<b>32 517</b>	<b>34 011</b>
<b>Actif net</b>			
Réserves		7 399	5 167
Cumul des autres éléments du résultat global		(138)	(843)
<b>Actif net attribuable aux parties prenantes de la WSIB</b>		<b>7 261</b>	<b>4 324</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	24	754	2 502
<b>Total de l'actif net</b>		<b>8 015</b>	<b>6 826</b>
<b>Total du passif et de l'actif net</b>		<b>40 532</b>	<b>40 837</b>

Approuvé par le conseil d'administration


**Grant Walsh**Président du conseil  
Le 21 avril 2022

**Leslie Lewis**Comité d'audit et des finances (présidente du comité)  
Le 21 avril 2022

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Rapport annuel de 2021

**États du résultat global consolidés**  
**Pour les exercices clos les 31 décembre**  
**(en millions de dollars canadiens)**

	Notes	2021	2020
<b>Produits</b>			
Produits tirés des primes, montant net	19	3 166	2 972
Revenu de placement	6	4 005	1 661
Frais de placement	6	(392)	(303)
<b>Revenu de placement net</b>		<b>3 613</b>	<b>1 358</b>
<b>Total des produits</b>		<b>6 779</b>	<b>4 330</b>
<b>Charges</b>			
Paievements d'indemnisation	20	2 539	2 533
Charges administratives liées aux demandes de prestations	20	557	546
Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future	20	400	(200)
<b>Total des coûts d'indemnisation</b>		<b>3 496</b>	<b>2 879</b>
Cotisations à la Caisse pour perte de revenu de retraite	17	54	55
Charges administratives et autres charges		568	558
Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement		260	229
<b>Total des charges</b>		<b>4 378</b>	<b>3 721</b>
<b>Excédent des produits sur les charges</b>		<b>2 401</b>	<b>609</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement en résultat			
Réévaluations des régimes d'avantages du personnel	18	715	(773)
Élément qui sera reclassé ultérieurement en résultat			
Profits (pertes) de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger		(11)	20
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>		<b>704</b>	<b>(753)</b>
<b>Total du résultat global</b>		<b>3 105</b>	<b>(144)</b>
<b>Excédent des produits sur les charges attribuables aux :</b>			
Parties prenantes de la WSIB		2 232	491
Participations ne donnant pas le contrôle	24	169	118
		<b>2 401</b>	<b>609</b>
<b>Total du résultat global attribuable aux :</b>			
Parties prenantes de la WSIB		2 937	(264)
Participations ne donnant pas le contrôle	24	168	120
		<b>3 105</b>	<b>(144)</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Rapport annuel de 2021

**États des variations de l'actif net consolidés**  
**Pour les exercices clos les 31 décembre**  
**(en millions de dollars canadiens)**

	Notes	2021	2020
<b>Réserves</b>			
Solde au début de l'exercice		5 167	4 676
Excédent des produits sur les charges		2 232	491
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>		<b>7 399</b>	<b>5 167</b>
<b>Cumul des autres éléments du résultat global</b>			
Solde au début de l'exercice		(843)	(88)
Réévaluations des régimes d'avantages du personnel	18	715	(773)
Profits (pertes) de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger		(10)	18
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>		<b>(138)</b>	<b>(843)</b>
<b>Actif net attribuable aux parties prenantes de la WSIB</b>		<b>7 261</b>	<b>4 324</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>			
Solde au début de l'exercice	24	2 502	3 431
Excédent des produits sur les charges	24	169	118
Profits (pertes) de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger	24	(1)	2
Variations de la participation relative aux placements	24	(1 916)	(1 049)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>		<b>754</b>	<b>2 502</b>
<b>Total de l'actif net</b>		<b>8 015</b>	<b>6 826</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Rapport annuel de 2021

**États des flux de trésorerie consolidés**  
**Pour les exercices clos les 31 décembre**  
**(en millions de dollars canadiens)**

	Notes	2021	2020
<b>Activités d'exploitation :</b>			
Total du résultat global		3 105	(144)
Ajustements au titre des éléments sans effet de trésorerie :			
Amortissement de l'escompte net sur les placements		(1)	(14)
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	13	66	55
Variations de la juste valeur des placements		(3 016)	(1 338)
Variations de la juste valeur des immeubles de placement		(45)	50
Pertes (profits) de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger		11	(20)
Revenu de dividendes provenant des placements dans des titres des sociétés ouvertes		(265)	(465)
Pertes (produits) provenant des participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11	(432)	256
Produits d'intérêts		(399)	(183)
Charges d'intérêts		9	10
<b>Total du résultat global après ajustements</b>		<b>(967)</b>	<b>(1 793)</b>
Variations des soldes hors trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Débiteurs et autres actifs, à l'exception de ceux liés aux activités d'investissement		268	194
Fournisseurs et autres passifs, à l'exception de ceux liés aux activités d'investissement et de financement		(52)	(399)
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	17	100	3
Passif au titre des régimes d'avantages du personnel	18	(520)	764
Dettes au titre de l'indemnisation future	20	400	(200)
<b>Total des variations des soldes hors trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>		<b>196</b>	<b>362</b>
<b>Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>		<b>(771)</b>	<b>(1 431)</b>
<b>Activités d'investissement :</b>			
Dividendes reçus des placements dans des titres de sociétés ouvertes, des entreprises associées et des coentreprises		348	529
Intérêts reçus		392	193
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	13	(17)	(30)
Achat de placements	7	(19 452)	(33 990)
Produit tiré de la vente et de l'échéance de placements	7	17 923	36 782
Cession d'immeubles de placement, montant net		284	424
Acquisition de participations dans des entreprises associées et des coentreprises, montant net		(664)	(227)
<b>Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>		<b>(1 186)</b>	<b>3 681</b>
<b>Activités de financement :</b>			
Rachats nets relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle		(1 470)	(828)
Distributions versées par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle		(446)	(221)
Produit tiré des (remboursement sur les) emprunts	15	(400)	400
Remboursement de dette et d'obligations locatives		(6)	(30)
Intérêts versés		(9)	(10)
<b>Sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement</b>		<b>(2 331)</b>	<b>(689)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(4 288)</b>	<b>1 561</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		4 969	3 408
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>		<b>681</b>	<b>4 969</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## Table des matières

Notes	Page
1. Nature des activités.....	59
2. Principales méthodes, estimations et hypothèses comptables .....	59
3. Changements de méthodes comptables .....	70
4. Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	71
5. Débiteurs et autres actifs .....	72
6. Revenu de placement net.....	72
7. Évaluation et présentation de la juste valeur .....	73
8. Actifs financiers transférés non décomptabilisés .....	78
9. Instruments financiers dérivés .....	78
10. Intérêts détenus dans des entités structurées .....	79
11. Partenariats et entreprises associées.....	80
12. Gestion du risque.....	82
13. Immobilisations corporelles et incorporelles .....	88
14. Fournisseurs et autres passifs .....	88
15. Emprunts.....	89
16. Dette à long terme et obligations locatives .....	89
17. Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite.....	89
18. Régimes d'avantages du personnel.....	90
19. Produits tirés des primes, montant net .....	97
20. Dette au titre de l'indemnisation future et coûts d'indemnisation.....	97
21. Engagements et passifs éventuels .....	107
22. Financement et gestion du capital .....	108
23. Transactions entre parties liées .....	109
24. Informations sur les filiales et les participations ne donnant pas le contrôle .....	111
25. Événement postérieur .....	113

## Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2021

(en millions de dollars canadiens)

---

### 1. Nature des activités

La Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (la « WSIB ») est une société constituée en vertu d'une loi adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en 1914 et est située dans la province de l'Ontario (la « province »), au Canada. À titre d'organisme fiduciaire dirigé par un conseil d'administration, conformément à la directive concernant les organismes et les nominations, la WSIB est chargée de l'application de la *Loi de 1997 sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* (Ontario) (la « LSPAAT »), qui établit un régime d'assurance sans égard à la responsabilité fournissant des prestations aux personnes qui contractent une maladie ou subissent une lésion en milieu de travail.

La WSIB préconise la santé et la sécurité au travail dans la province et fournit un régime d'assurance contre les accidents du travail aux employeurs et aux personnes qui contractent une maladie ou subissent une lésion reliée au travail en Ontario. La WSIB est financée entièrement par les primes versées par les employeurs et ne reçoit aucun financement ou aide du gouvernement de l'Ontario. Elle tire également des produits d'un portefeuille de placements diversifié qu'elle détient pour respecter ses obligations futures en ce qui a trait aux demandes de prestations en cours.

Le siège social de la WSIB est situé au 200, rue Front Ouest, Toronto (Ontario) M5V 3J1.

### 2. Principales méthodes, estimations et hypothèses comptables

#### Base de préparation

Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par le Conseil des normes comptables internationales (« IASB »).

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs financiers, qui sont évalués à la juste valeur, comme il est décrit à la rubrique sur les méthodes comptables ci-après.

La publication des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été autorisée par le conseil d'administration de la WSIB le 21 avril 2022.

#### Recours à des estimations et à des hypothèses

La WSIB doit faire preuve de jugement en ce qui concerne les estimations et les hypothèses qui ont un effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés. Ces estimations et hypothèses ont un effet direct sur l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés dans les états financiers consolidés. La WSIB a fondé ses estimations et hypothèses sur l'information disponible au moment de la préparation des états financiers consolidés. Toutefois, les circonstances actuelles et les hypothèses sur les événements futurs pourraient changer en raison de l'évolution du marché ou de circonstances hors du contrôle de la WSIB. Les estimations sont examinées régulièrement et toute modification connexe est inscrite au cours de la période où elles sont ajustées.

Les processus d'estimation les plus importants ont trait aux hypothèses utilisées pour évaluer la dette au titre de l'indemnisation future, la juste valeur de certains instruments financiers et immeubles de placement et la détermination des obligations au titre des régimes d'avantages du personnel. Malgré la variabilité inhérente à ces estimations, la direction est d'avis que les montants comptabilisés sont appropriés.

De plus, la WSIB a porté des jugements, en dehors de ceux concernant les estimations, dans le cours de la mise en œuvre de ses méthodes comptables. Ces jugements peuvent avoir un effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

## Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2021

(en millions de dollars canadiens)

---

### Incidence de la COVID-19

La WSIB, conjointement avec le gouvernement de l'Ontario, a offert un programme d'aide financière permettant le report des déclarations et du versement des primes des employeurs pour la période de mars 2020 à août 2020, sans qu'aucun intérêt ne soit exigé ni aucune pénalité, imposée durant cette période de report. La période de remboursement standard était du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 30 juin 2021. Étant donné que les répercussions de la pandémie se font encore ressentir sur les entreprises de l'Ontario, la WSIB continue de travailler avec les employeurs qui ont demandé un délai supplémentaire pour effectuer le remboursement complet.

À la fin du mois d'avril 2021, le gouvernement de l'Ontario a lancé le programme Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19, qui oblige les entreprises à offrir à leur personnel jusqu'à trois jours de congé payé pour des motifs liés à la COVID-19. Nous avons appuyé le lancement du programme et l'administration du processus de demande de remboursement permettant aux entreprises de demander un remboursement jusqu'à concurrence de 200 \$ par membre du personnel, par jour de congé. Les entreprises ne sont pas tenues d'être inscrites auprès de la WSIB pour être admissibles au programme, car le financement est assuré par le gouvernement provincial plutôt qu'au moyen des primes versées par les employeurs inscrits à la WSIB. Le programme a été prolongé jusqu'au 31 juillet 2022.

La WSIB continue de surveiller de près l'évolution de la pandémie de COVID-19 et son incidence actuelle et éventuelle sur ses résultats et ses activités. L'incertitude accrue a et pourrait continuer d'avoir une incidence sur ses résultats financiers, puisque la durée de la pandémie de COVID-19 demeure incertaine.

Il existe une incertitude à l'égard des estimations et des hypothèses utilisées par la WSIB, qui comprennent notamment les principales données non observables utilisées pour évaluer la juste valeur de certains instruments financiers et immeubles de placement, la dépréciation des placements, la juste valeur des actifs des régimes relative à l'obligation au titre des régimes de retraite et des régimes d'avantages du personnel, et l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future.

La WSIB a appliqué des techniques d'évaluation qui utilisent des estimations et hypothèses reposant sur l'information disponible au moment de la préparation des présents états financiers consolidés et la direction est d'avis que les montants comptabilisés sont appropriés. Tout changement apporté à ces principales estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur les valeurs comptables respectives des actifs et des passifs.

### Périmètre de consolidation

#### a) Filiales et participations ne donnant pas le contrôle

La majorité des filiales de la WSIB détiennent des placements.

Les filiales, y compris les entités structurées, sont des entités contrôlées par la WSIB. La WSIB détient le contrôle si elle a le pouvoir de diriger les activités pertinentes, est exposée à une partie importante des rendements variables découlant de ces activités et a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur ces rendements. Le pouvoir peut être déterminé sur la base des droits de vote ou, dans le cas d'entités structurées, d'autres accords contractuels.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés de la WSIB tant que les filiales sont sous le contrôle de la WSIB. Au besoin, des ajustements sont effectués aux états financiers des filiales pour uniformiser les méthodes comptables à celles de la WSIB. Les opérations et les soldes intersociétés sont éliminés.



**Notes des états financiers consolidés**

**31 décembre 2021**

**(en millions de dollars canadiens)**

---

Il existe une participation ne donnant pas le contrôle si la WSIB détient directement ou indirectement une participation de moins de 100 % dans la filiale et que la participation est présentée dans les états de la situation financière consolidés comme un élément distinct de l'actif net attribuable aux parties prenantes de la WSIB. L'excédent des produits sur les charges et le résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle sont également présentés distinctement dans les états du résultat global consolidés.

Le régime de retraite du personnel de la WSIB et d'autres investisseurs représentent les participations ne donnant pas le contrôle dans la majorité des filiales de la WSIB. Se reporter à la note 24 pour de plus amples renseignements.

**b) Participations dans des partenariats et des entreprises associées**

La majeure partie des partenariats et des entreprises associées de la WSIB détiennent des placements sur le marché privé dans les secteurs de l'immobilier, des infrastructures, du capital-investissement et du crédit.

Les partenariats de la WSIB sont des participations sur lesquelles la WSIB exerce un contrôle conjoint et peuvent être des coentreprises ou des entreprises communes. Il existe un contrôle conjoint lorsque les décisions stratégiques, financières et opérationnelles liées aux activités pertinentes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle.

Les coentreprises sont des participations sur lesquelles la WSIB exerce un contrôle conjoint, et pour lesquelles elle a des droits sur l'actif net. Les participations dans des coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées initialement au coût et rajustées pour tenir compte de la quote-part de la WSIB du total du résultat global des coentreprises et des dividendes reçus de celles-ci.

Les entreprises communes constituent des activités économiques ou des entités sur lesquelles la WSIB exerce un contrôle conjoint, et pour lesquelles elle a des droits sur des actifs précis et des obligations au titre de passifs précis selon la convention. Les participations dans des entreprises communes sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle. Les états financiers consolidés de la WSIB comprennent sa quote-part des actifs, des passifs, des produits et des charges relatifs aux entreprises communes.

Les entreprises associées sont des participations à l'égard desquelles la WSIB exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais ne détient pas le contrôle ou un contrôle conjoint sur l'entité. Les participations dans des entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La WSIB évalue ses participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence chaque date de clôture pour déterminer si des événements ou des changements de situation indiquent que les participations ont subi une dépréciation. S'il existe des indices qu'un actif peut s'être déprécié, un test de dépréciation est réalisé, et toute différence entre la valeur comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée comme une perte de valeur. Une perte de valeur est évaluée et reprise s'il existe des indices qu'un actif n'est plus déprécié. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

**Notes des états financiers consolidés**

**31 décembre 2021**

**(en millions de dollars canadiens)**

---

**Monnaies étrangères**

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la WSIB.

Les transactions conclues en monnaies étrangères sont converties en monnaie fonctionnelle aux taux de change en cours à la date de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en cours à la date de l'état de la situation financière consolidé. Les actifs et passifs non monétaires qui sont évalués à la juste valeur sont aussi convertis au taux de change en cours à la date de l'état de la situation financière consolidé. Les profits et pertes de change sont comptabilisés dans le revenu de placement ou dans les charges administratives et autres charges.

Les investissements nets dans des établissements à l'étranger sont des filiales étrangères qui détiennent d'autres actifs investis et dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Tous les actifs et les passifs de ces investissements nets dans des établissements à l'étranger sont convertis au taux de change en cours à la date de l'état de la situation financière consolidé et tous les produits et toutes les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et pertes de change à la conversion sont comptabilisés à titre de profits (pertes) de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger dans les autres éléments du résultat global. Au moment de la cession d'un investissement net dans un établissement à l'étranger qui implique la perte du contrôle, d'une influence notable ou d'un contrôle conjoint, le profit ou la perte de change cumulé lié à la conversion de cet établissement à l'étranger est comptabilisé en résultat.

**Actifs investis**

**a) Instruments financiers**

Les actifs investis de la WSIB et les passifs connexes qui sont des instruments financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les placements dans des titres de sociétés ouvertes, les placements à revenu fixe, les actifs et passifs dérivés, les autres actifs investis, les fournisseurs, les emprunts et la dette à long terme. Les placements dans des titres de sociétés ouvertes sont composés d'actions de sociétés ouvertes et de parts détenues dans des fonds mis en commun d'actions de sociétés ouvertes, y compris les actions et les fonds négociés en Bourse. Les autres actifs investis sont composés de fonds mis en commun d'actions de sociétés fermées et d'autres placements sur le marché privé. La WSIB comptabilise les transactions relatives aux instruments financiers à la date de transaction.

**b) Immeubles de placement**

Les immeubles de placement sont des immeubles détenus pour en tirer des loyers ou pour réaliser des plus-values, ou les deux. Ils sont comptabilisés initialement au coût, y compris le coût de transaction, et réévalués par la suite à la juste valeur chaque date de clôture, les variations de la juste valeur étant présentées à titre de revenu de placement au cours de la période à laquelle elles se produisent. Se reporter à la note 7 pour de plus amples renseignements sur les variations au cours de la période de présentation de l'information financière.

**c) Participations dans des coentreprises, des entreprises associées et des entités structurées**

Les portefeuilles de placement comprennent les participations de la WSIB dans des coentreprises, des entreprises associées et des entités structurées qui détiennent des placements sur le marché privé dans les secteurs de l'immobilier, des infrastructures, du capital-investissement et du crédit. Se reporter aux notes 10 et 11 pour de plus amples renseignements.

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**

**Instruments financiers**

Les instruments financiers sont des contrats qui donnent lieu à un actif financier ou à un passif financier lorsque la WSIB devient partie aux modalités contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers de la WSIB sont classés comme suit :

<b>Instruments financiers</b>	<b>Classement</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	JVRN a)
Somme à recevoir liée aux placements	Prêts et créances b)
Placements dans des titres de sociétés ouvertes	
Fonds mis en commun d'actions de sociétés ouvertes	JVRN a)
Actions de sociétés ouvertes	JVRN a)
Placements à revenu fixe	JVRN a)
Actifs et passifs dérivés	JVRN a)
Autres actifs investis	
Fonds mis en commun d'actions de sociétés fermées	JVRN a)
Autres placements sur le marché privé	JVRN a)
Montants à payer liés aux placements	Autres passifs financiers c)
Charges administratives à payer	Autres passifs financiers c)
Emprunts	Autres passifs financiers c)
Dette à long terme	Autres passifs financiers c)
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	JVRN a)

L'évaluation à des périodes ultérieures dépend du classement de l'instrument financier.

**a) À la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)**

Les actifs et passifs financiers sont classés comme étant à leur JVRN lorsqu'ils sont acquis principalement à des fins de transaction, si la direction les désigne ainsi, ou s'il s'agit de dérivés. Les actifs et passifs financiers classés comme étant à leur JVRN sont évalués à la juste valeur à la comptabilisation initiale, et les variations sont comptabilisées dans le revenu de placement.

**b) Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont évalués initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à la création ou à l'acquisition des créances. Par suite de la comptabilisation initiale, les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances pourraient faire l'objet d'une dépréciation lorsqu'ils sont en souffrance ou lorsque l'on reçoit une preuve objective qu'une contrepartie particulière manquera à ses obligations.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des produits financiers au cours des périodes concernées. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs estimés (y compris tous les coûts de transaction et autres primes ou escomptes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette lors de la comptabilisation initiale.

**Notes des états financiers consolidés**

**31 décembre 2021**

**(en millions de dollars canadiens)**

---

**c) Autres passifs financiers**

Les autres passifs financiers comprennent les montants à payer liés aux placements, les charges administratives à payer, les emprunts et la dette à long terme qui ne sont pas des passifs dérivés ou qui ne sont pas classés à la JVRN. Ils sont évalués initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction qui sont directement attribuables à la création ou à l'émission du passif financier.

Après la comptabilisation initiale, les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits sur les flux de trésorerie contractuels arrivent à expiration, que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés ou lorsque la WSIB ne détient plus le contrôle. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation est réglée ou annulée, ou qu'elle expire.

**Évaluation de la juste valeur**

La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, c'est-à-dire une valeur de sortie. Se reporter à la note 7 pour de plus amples renseignements.

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des placements à revenu fixe, des actifs dérivés et des passifs dérivés correspond à leur juste valeur. En raison de leur nature à court terme, la valeur comptable, déduction faite de toute dépréciation, des montants à recevoir liés aux placements, des charges administratives à payer et des montants à payer liés aux placements se rapproche de leur juste valeur.

La juste valeur des placements dans des titres de sociétés ouvertes est déterminée en fonction des prix sur des marchés actifs, comme dans le cas des actions de sociétés ouvertes, ou sur des évaluations basées sur la valeur liquidative des placements sous-jacents détenus, lorsque des marchés actifs ne sont pas disponibles, comme dans le cas des fonds mis en commun d'actions de sociétés ouvertes.

Lorsque des prix sur des marchés actifs ne sont pas disponibles pour des instruments financiers comme certains titres à revenu fixe, la juste valeur est basée sur les modèles d'évaluation qui utilisent les données du marché observables, les cours de courtiers, les prix fixés par consensus et la juste valeur d'autres instruments financiers similaires.

Les immeubles de placement sont évalués périodiquement par des évaluateurs qualifiés indépendants au moyen de modèles d'évaluation qui tiennent compte d'indications du marché disponibles, y compris les taux d'actualisation et les taux de capitalisation finaux, les taux d'inflation, les taux d'inoccupation et les flux de trésorerie nets futurs des immeubles.

La juste valeur des autres actifs investis est déterminée en fonction de la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de placements pour les fonds mis en commun d'actions de sociétés fermées. L'évaluation des autres placements sur le marché privé provient des gestionnaires de placements qui ont recours à des méthodes d'évaluation reconnues dans le secteur, y compris la valeur liquidative, les transactions comparables sur le marché et les modèles de flux de trésorerie actualisés, qui tiennent compte d'indications du marché disponibles et pourraient reposer sur des estimations des risques économiques et des flux de trésorerie prévus.

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

**Revenu de placement**

Le revenu de placement est composé de ce qui suit :

a) Instruments financiers

Les profits et pertes réalisés et les variations des profits et pertes latents sur les instruments financiers sont comptabilisés dans le revenu de placement durant la période où ils surviennent.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés dans le revenu de placement à mesure qu'ils viennent à échéance. Les produits de dividendes sont comptabilisés dans le revenu de placement lorsque le droit de la WSIB de recevoir un paiement a été établi.

b) Revenu provenant des participations dans des entreprises associées et des coentreprises

La quote-part de la WSIB du total du résultat global de ses entreprises associées et de ses coentreprises est comptabilisée dans le revenu de placement durant la période où le total du résultat global est comptabilisé par les entreprises associées et les coentreprises. Les pertes de valeur liées aux participations dans des entreprises associées et des coentreprises de la WSIB ou la reprise subséquente de ces pertes sont également comptabilisées dans le revenu de placement.

c) Produits provenant des immeubles de placement

Les variations de la juste valeur, le revenu de location net et les frais de service des immeubles de placement sont comptabilisés dans le revenu de placement durant la période où ils surviennent.

**Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite**

Le passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite correspond à l'obligation pour la WSIB de verser un revenu de retraite aux travailleuses et travailleurs blessés égal aux cotisations totales, plus le revenu gagné sur ces cotisations. Le passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite est évalué à un montant équivalant à la juste valeur des actifs dans la Caisse pour perte de revenu de retraite. À 65 ans ou après le décès, les travailleuses et travailleurs blessés ou leurs bénéficiaires reçoivent une indemnité provenant des cotisations versées à leur compte de perte de revenu de retraite plus le revenu de placement gagné.

Les actifs attribuables à la Caisse pour perte de revenu de retraite sont compris dans le portefeuille de placements de la WSIB et gérés dans le cadre de celui-ci. Se reporter à la note 17 pour de plus amples renseignements.

La WSIB cotise 5 % des prestations pour perte de gains au passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite pour les travailleuses et travailleurs blessés des employeurs de l'annexe 1 qui ont reçu des prestations pour perte de gains pendant 12 mois consécutifs. Les employeurs de l'annexe 2 sont tenus de verser des cotisations correspondant à 5 % des prestations pour perte de gains de leurs travailleuses et travailleurs dès que des prestations pour perte de gains ont été versées pendant 12 mois consécutifs. Les travailleuses et travailleurs admissibles à une indemnité pour perte de revenu de retraite peuvent choisir de verser des cotisations additionnelles correspondant à 5 % de leurs prestations pour perte de gains. Pour ce qui est des demandes survenues avant le 1<sup>er</sup> janvier 1998, les cotisations de la WSIB et des employeurs de l'annexe 2 correspondent à 10 % de tout paiement d'indemnité pour perte économique future versé aux travailleuses et travailleurs blessés.

Les cotisations de la WSIB sont comptabilisées en charges au titre de la Caisse pour perte de revenu de retraite.

Les variations dans l'évaluation actuarielle des cotisations futures de la WSIB à la Caisse pour perte de revenu de retraite sont comptabilisées dans la dette au titre de l'indemnisation future dans les états de la situation financière consolidés. Se reporter au tableau sur les variations de la dette au titre de l'indemnisation future de la note 20 pour de plus amples renseignements.

## Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2021

(en millions de dollars canadiens)

---

### Dette au titre de l'indemnisation future et coûts d'indemnisation

La dette au titre de l'indemnisation future représente la valeur actualisée des paiements futurs estimés, déterminée selon des calculs actuariels, pour les demandes de prestations déclarées et non déclarées liées aux travailleuses et travailleurs au service des employeurs de l'annexe 1, survenues à la date de clôture ou avant cette date à l'aide des hypothèses les plus probables. Ces estimations et hypothèses comprennent la durée d'indemnisation, les taux de mortalité, l'indexation de la rémunération et des soins de santé, l'inflation générale et les taux d'actualisation. En outre, une obligation est estimée pour les demandes de prestations dans le cas des maladies professionnelles actuellement reconnues par la WSIB pour lesquelles une demande n'a pas encore été présentée. Les paiements futurs servent à couvrir les obligations estimatives au titre de la perte de gains, les coûts de réintégration au marché du travail, l'indemnisation pour invalidité de courte et de longue durée, les soins de santé, les prestations de personne survivante, les prestations de retraite et les charges administratives liées aux demandes de prestations. Les modifications apportées aux estimations et hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future et des coûts d'indemnisation.

La dette au titre de l'indemnisation future est déterminée conformément aux méthodes actuarielles reconnues de l'Institut canadien des actuaires, ce qui comprend les normes au titre des régimes publics d'assurance pour préjudices corporels, et aux lois en vigueur à la date de clôture. Les modifications apportées à l'estimation des paiements d'indemnisation future sont comptabilisées dans les coûts d'indemnisation.

La dette au titre de l'indemnisation future ne comprend pas les montants des demandes de prestations se rapportant aux travailleuses et travailleurs au service des employeurs de l'annexe 2; le paiement de ces demandes est effectué en fin de compte par les employeurs de l'annexe 2 autoassurés.

Les coûts d'indemnisation sont composés des éléments suivants : i) les paiements d'indemnisation à l'intention ou au nom des travailleuses et travailleurs blessés; ii) les charges administratives liées aux demandes de prestations, qui représentent une estimation des coûts d'administration nécessaires pour appuyer les programmes d'indemnisation de la WSIB; et iii) la variation dans l'évaluation actuarielle de notre dette au titre de l'indemnisation future, qui représente un ajustement des estimations actuarielles des coûts d'indemnisation future en date des états de la situation financière consolidés.

### Régimes d'avantages du personnel

Le régime de retraite du personnel est un régime de retraite à prestations définies parrainé par la WSIB et la Ontario Compensation Employees Union. Le conseil des fiduciaires, connu sous le nom de WISE Trust, administre le régime de retraite du personnel.

La WSIB parraine aussi un régime de retraite supplémentaire à prestations définies et d'autres avantages. Les autres avantages comprennent les avantages postérieurs au départ à la retraite comme l'assurance pour soins dentaires et soins de la vue, ainsi que l'assurance-maladie et l'assurance-vie et d'autres avantages du personnel comme des prestations d'assurance invalidité, et des programmes de vacances et d'assiduité. Se reporter à la note 18 pour de plus amples renseignements sur ces régimes.

Le coût des régimes d'avantages du personnel est comptabilisé selon les services rendus par les membres du personnel à la WSIB. Les obligations au titre de ces régimes sont comptabilisées à la valeur actualisée de l'obligation au titre des avantages du personnel moins la juste valeur des actifs des régimes et sont incluses dans le passif au titre des régimes d'avantages du personnel. Le passif au titre des régimes d'avantages du personnel représente le déficit combiné des régimes à la date de clôture.

**Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2021  
(en millions de dollars canadiens)**

---

Le coût des régimes d'avantages du personnel est déterminé selon des calculs actuariels au moyen de la méthode des unités de crédit projetées et comprend les estimations et les hypothèses de la direction concernant les augmentations des niveaux de rémunération, les taux tendanciels du coût des soins de santé, le taux de mortalité, l'âge de départ à la retraite du personnel et les taux d'actualisation. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les obligations repose sur le taux d'obligations de sociétés de qualité qui ont environ la même durée que l'obligation. Les estimations sont examinées annuellement avec les actuaires tiers de la WSIB. Les changements dans ces estimations peuvent avoir une incidence sur le passif au titre des régimes d'avantages du personnel et le total du résultat global.

Les variations des obligations au titre des avantages du personnel et des actifs des régimes sont comptabilisées lorsqu'elles surviennent, comme suit :

- a) Le coût des services rendus et le coût financier net sont comptabilisés à titre de charges administratives et autres charges.
- b) Les réévaluations et l'expérience réelle par rapport aux hypothèses donnant lieu aux écarts actuariels sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

**Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et de tout cumul des pertes de valeur. Lorsque les durées d'utilité des éléments importants d'une immobilisation corporelle diffèrent, ces éléments sont comptabilisés comme des parties distinctes.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels élaborés en interne et acquis. Les coûts de développement associés aux logiciels élaborés en interne sont comptabilisés à titre d'immobilisations incorporelles si certains critères sont satisfaits. Les critères utilisés pour capitaliser les coûts d'élaboration comprennent l'intention et la capacité de la WSIB relativement à l'élaboration des logiciels à partir desquels il est probable que la WSIB produira des avantages économiques futurs.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est comptabilisé dans les charges administratives et autres charges dans les états du résultat global consolidés. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimative comme suit :

Terrain	Non amorti
Bâtiments	
Structure principale	De 50 à 60 ans
Éléments comportant des durées d'utilité différentes	De 10 à 30 ans
Améliorations locatives	Le contrat de location ou 10 ans, selon la durée la moins longue des deux
Matériel de bureau et matériel informatique	De 3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	De 3 à 8 ans



**Notes des états financiers consolidés**

**31 décembre 2021**

**(en millions de dollars canadiens)**

---

**Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles**

La WSIB évalue, chaque période de présentation de l'information financière, ses immobilisations corporelles et incorporelles pour tenir compte d'indicateurs, comme l'obsolescence, le caractère excédentaire, la détérioration, la perte ou la réduction de potentiel de service futur, ou si l'immobilisation sera utilisée à d'autres fins. S'il existe des indices qu'un actif peut s'être déprécié, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur comptable de l'actif à sa valeur recouvrable. Une charge de dépréciation est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Si, par la suite, la dépréciation se résorbe, la valeur comptable de l'actif est ramenée à sa valeur recouvrable ou, si elle est inférieure, à la valeur comptable de l'actif qui aurait prévalu (déduction faite de l'amortissement) si aucune perte de valeur n'avait été subie antérieurement.

**Produits tirés des primes, montant net**

Les produits tirés des primes, montant net, correspondent aux produits tirés des primes, déduction faite des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs. Les produits tirés des primes comprennent les primes versées par les employeurs de l'annexe 1 et les charges administratives versées par les employeurs de l'annexe 2.

a) Primes versées par les employeurs de l'annexe 1

Les employeurs de l'annexe 1 sont ceux pour lesquels la WSIB doit verser des prestations à leurs travailleuses et travailleurs qui présentent des demandes de prestations. Les primes versées par les employeurs de l'annexe 1 sont évaluées et sont exigibles lorsque les employeurs déclarent leurs gains assurables pour l'exercice considéré. Pour les employeurs qui ne les ont pas déclarées, les primes sont estimées et incluses dans les primes courues à recevoir. Les produits tirés des primes sont comptabilisés sur une période de protection d'un an.

b) Charges administratives des employeurs de l'annexe 2

Les employeurs de l'annexe 2 doivent assurer eux-mêmes le paiement de prestations en vertu de la LSPAAT. Les employeurs de l'annexe 2 sont responsables du paiement de la totalité des prestations d'assurance et des charges administratives liées aux demandes de prestations de leurs travailleuses et travailleurs.

La WSIB administre les paiements d'indemnisation aux travailleuses et travailleurs des employeurs de l'annexe 2 et recouvre le coût de ces demandes d'indemnisation plus les charges administratives des employeurs. Les charges administratives sont comptabilisées à mesure que les services sont fournis. Les paiements d'indemnisation au nom des employeurs de l'annexe 2 et les montants perçus pour recouvrer les paiements d'indemnisation ne sont pas inclus dans les produits et charges de la WSIB.

Avant l'adoption par la WSIB du nouveau modèle d'établissement des taux de primes, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les employeurs de l'annexe 1 participaient à des programmes d'encouragement obligatoires qui pouvaient se traduire par un ajustement des taux de prime. Les montants présentés à la note 19 correspondent aux versements nets se rapportant aux exercices précédents.

**Notes des états financiers consolidés**

**31 décembre 2021**

**(en millions de dollars canadiens)**

---

**Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement**

a) Obligations sanctionnées par la loi

La WSIB est tenue d'effectuer des paiements pour rembourser les frais d'application de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (la « LSST ») et aux règlements adoptés en vertu de cette loi. Elle est également tenue de payer les coûts de fonctionnement du Tribunal d'appel de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (le « TASPAAAT ») et les coûts qui peuvent être engagés par le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers des employeurs. Les frais liés à ces obligations sanctionnées par la loi sont comptabilisés à titre de charge pour la période à laquelle est lié le financement.

b) Engagements de financement

La WSIB accorde des subventions à la réalisation d'enquêtes et de recherches et à l'élaboration de formations. Les frais liés à ces engagements de financement sont inclus dans les charges au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement et comptabilisés en charges dans la période à laquelle le financement se rapporte.

c) Programmes de reconnaissance facultatifs en matière de santé et sécurité à l'intention des employeurs

La WSIB offre des incitatifs financiers aux employeurs de l'annexe 1 qui prennent des mesures précises visant à améliorer la santé et la sécurité en milieu de travail. Le coût de ces programmes d'encouragement est comptabilisé comme charge au titre des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement durant la période où les mesures sont prises par l'employeur.

**Contrats de location**

Un contrat de location est défini comme un contrat, ou une partie d'un contrat, par lequel est cédé le droit d'utiliser un bien déterminé pour une période donnée moyennant une contrepartie. À la date de début du contrat de location, la WSIB comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative. La WSIB a conclu des contrats de location commerciaux visant le terrain de Simcoe Place et des locaux à bureaux ainsi que des contrats de location visant des immeubles de placement et du matériel informatique.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers, majorée d'autres ajustements, notamment des coûts directs initiaux, des avantages incitatifs à la location et des coûts de mise hors service d'immobilisations estimés qui seront engagés par la WSIB à la fin du contrat de location. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont inclus dans les immobilisations corporelles et incorporelles ou dans les immeubles de placement pour les contrats de location liés à des immeubles de placement. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif ou sur la durée du contrat de location, selon la plus courte des deux périodes, et font l'objet d'un test de dépréciation s'il existe des indices de perte de valeur. En outre, les actifs au titre de droits d'utilisation liés à des immeubles de placement sont inclus dans les immeubles de placements et évalués à la juste valeur chaque date de clôture, les variations de la juste valeur étant présentées à titre de revenu ou perte de placement, selon le cas, au cours de la période où elles se produisent.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers en cours à la date de clôture et, par la suite, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, de sorte que la valeur comptable de l'obligation locative est évaluée au coût amorti et que la charge d'intérêts est répartie sur la durée du contrat de location. Les obligations locatives sont incluses dans la dette à long terme et obligations locatives.

**Notes des états financiers consolidés**

**31 décembre 2021**

**(en millions de dollars canadiens)**

---

Pour les contrats de location dont la durée est de moins de 12 mois ou les contrats de location de faible valeur, la WSIB a choisi de ne pas comptabiliser d'actif au titre du droit d'utilisation ni d'obligation locative. Les charges au titre de ces contrats de location sont comptabilisées dans les charges administratives et autres charges selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

### 3. Changements de méthodes comptables

#### a) Modifications futures de normes comptables

##### **IFRS 17, Contrats d'assurance** (« IFRS 17 »)

En mai 2017, l'IASB a publié IFRS 17, qui remplace IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et l'a modifiée en juin 2020. Cette norme établit un cadre fondé sur des principes pour la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance. De plus, en décembre 2021, l'IASB a modifié IFRS 17 pour y ajouter une méthode de transition permettant une « superposition de classement » afin de résoudre les non-concordances comptables possibles entre les actifs financiers évalués selon IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), et le passif des contrats d'assurance dans les informations comparatives présentées à la première application d'IFRS 17. La WSIB prévoit adopter la nouvelle norme à sa date d'entrée en vigueur, soit le 1<sup>er</sup> janvier 2023, en même temps qu'IFRS 9.

IFRS 17 prévoit deux principaux modèles d'évaluation du passif des contrats d'assurance pouvant s'appliquer à la WSIB dépendamment de la nature des contrats d'assurance, soit le modèle d'évaluation général et la méthode de la répartition des primes.

Aux termes du modèle d'évaluation général, les contrats d'assurance sont évalués au moyen d'estimations actuelles des flux de trésorerie futurs actualisés, d'un ajustement au titre du risque et d'une marge sur services contractuels qui représente le profit attendu découlant de l'exécution des contrats. La méthode de la répartition des primes est un modèle simplifié pouvant être appliqué aux contrats d'assurance dont la période de couverture est d'un an ou moins, ou lorsque la méthode de la répartition des primes se rapproche du modèle d'évaluation général. La méthode de la répartition des primes inclut les flux de trésorerie futurs actualisés et l'ajustement au titre du risque, mais exclut la marge sur services contractuels. La WSIB appliquera la méthode de la répartition des primes lors de la transition.

L'application rétrospective est requise, à moins d'être impraticable, auquel cas l'approche rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur doit être utilisée pour la transition. La WSIB adoptera une approche rétrospective intégrale lors de la transition.

La WSIB évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption de cette norme et prévoit qu'elle aura une incidence importante sur la façon dont les résultats des contrats d'assurance sont évalués, présentés et les informations fournies à leur sujet dans ses états financiers consolidés.

##### **IFRS 9, Instruments financiers** (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, qui remplacera IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »), et l'a modifiée en juin 2020. IFRS 9 comporte des précisions sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture.

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**

La WSIB reportera l'adoption d'IFRS 9 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2023, qui est également la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17, comme il est autorisé dans les modifications apportées à IFRS 4 pour les entreprises dont les activités sont principalement liées à l'assurance (c'est-à-dire que leurs passifs liés à l'assurance représentent plus de 80 % du total de leur passif). En se prévalant de l'exemption prévue par IFRS 4, la WSIB peut reporter l'adoption d'IFRS 9 même si ses entreprises associées et ses coentreprises ont adopté IFRS 9. D'après la nature des instruments financiers de la WSIB, l'adoption d'IFRS 9 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la WSIB étant donné que la plupart des instruments financiers de celle-ci sont évalués à la juste valeur.

**Modification à IFRS 17 : Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives**

En décembre 2021, l'IASB a publié une modification de portée limitée aux dispositions transitoires d'IFRS 17. Lors de la première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la modification permet à une entité de présenter les informations comparatives à l'égard des actifs financiers comme si les dispositions d'IFRS 9 relatives au classement et à l'évaluation y avaient déjà été appliquées. Cette modification vise à réduire toute non-concordance comptable qui découlerait de l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers liés aux contrats d'assurance sur des bases différentes. Étant donné que la plupart des instruments financiers de la WSIB sont évalués à la juste valeur, il ne devrait y avoir aucune non-concordance comptable importante entre les actifs financiers et les passifs financiers liés aux contrats d'assurance. Par conséquent, la WSIB choisit de ne pas se prévaloir de l'exemption prévue par cette modification. L'adoption de cette modification ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la WSIB.

**Modifications à IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »)**

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 1, selon lesquelles les entités doivent présenter les méthodes comptables significatives plutôt que les principales méthodes comptables. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la WSIB.

**Modifications à IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs* (« IAS 8 »)**

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à IAS 8 pour clarifier la définition des estimations comptables et préciser qu'un changement d'estimation comptable par suite de nouvelles informations ou de faits nouveaux ne constitue pas une correction d'erreur. Les modifications entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la WSIB.

#### 4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les placements très liquides sont considérés comme étant des équivalents de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie se présentent comme suit :

	2021	2020
Trésorerie	248	3 182
Instruments du marché monétaire à court terme	314	1 787
Trésorerie soumise à restrictions <sup>1</sup>	119	–
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>681</b>	<b>4 969</b>

1) Le solde de trésorerie soumise à restrictions se compose des fonds reçus du gouvernement de l'Ontario aux fins de l'administration du programme Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19 au nom du gouvernement de l'Ontario.

## Rapport annuel de 2021

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2021  
(en millions de dollars canadiens)

Au 31 décembre 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie de la WSIB s'élevaient à 681 \$, dont un montant de 243 \$ (345 \$ au 31 décembre 2020) était destiné à des fins de fonctionnement et un autre de 438 \$ (4 624 \$ au 31 décembre 2020) à des fins de placement.

## 5. Débiteurs et autres actifs

Les débiteurs et autres actifs sont composés de ce qui suit :

	2021	2020
Primes à recevoir	187	463
Primes accumulées à recevoir	392	374
<i>Moins</i> : provision pour créances douteuses	(42)	(71)
<b>Primes nettes à recevoir</b>	<b>537</b>	<b>766</b>
Montants à recevoir liés aux placements <sup>1</sup>	155	1 364
<b>Total des débiteurs</b>	<b>692</b>	<b>2 130</b>
Autres actifs <sup>2</sup>	6	41
<b>Total des débiteurs et autres actifs</b>	<b>698</b>	<b>2 171</b>

- 1) Les montants à recevoir liés aux placements comprennent des montants totalisant 43 \$ (16 \$ en 2020) qui devraient être reçus sur une période de plus d'un an.
- 2) Les autres actifs comprennent les remboursements au titre des programmes d'encouragement des employeurs de 58 \$ (30 \$ en 2020) qui devraient être versés dans les 12 mois.

## 6. Revenu de placement net

Le revenu de placement net selon la nature des actifs investis pour les exercices clos les 31 décembre est comme suit :

	2021	2020 <sup>1</sup>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1	8
Placements dans des titres de sociétés ouvertes	2 155	1 080
Placements à revenu fixe	(12)	440
Instruments financiers dérivés	412	54
Immeubles de placement	71	(1)
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises <sup>2</sup>	432	(256)
Autres actifs investis	1 124	414
<i>Moins</i> : revenu attribuable à la Caisse pour perte de revenu de retraite	(178)	(78)
<b>Revenu de placement</b>	<b>4 005</b>	<b>1 661</b>
<i>Moins</i> : frais de placement <sup>3</sup>	(392)	(303)
<b>Revenu de placement net</b>	<b>3 613</b>	<b>1 358</b>

- 1) Certains montants comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.
- 2) Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, une reprise de perte de valeur de 30 \$ (perte de valeur de 116 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020) est incluse dans les participations dans des entreprises associées et des coentreprises. Se reporter à la note 11 pour de plus amples renseignements.
- 3) Comprendent des frais de gestion de 170 \$ payés aux gestionnaires de placements (145 \$ en 2020).

**Notes des états financiers consolidés**

**31 décembre 2021**

**(en millions de dollars canadiens)**

---

## 7. Évaluation et présentation de la juste valeur

### Hiérarchie des justes valeurs

La WSIB utilise une hiérarchie des justes valeurs pour catégoriser les données utilisées dans les techniques d'évaluation pour estimer la juste valeur des actifs et des passifs.

Le tableau ci-après présente une description générale des méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur.

<b>Niveau de la hiérarchie</b>	<b>Méthodes d'évaluation</b>
Niveau 1	La juste valeur est fondée sur les cours non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels la WSIB a accès à la date d'évaluation.
Niveau 2	La juste valeur est fondée sur les cours pour des actifs ou des passifs similaires sur des marchés actifs, les cours pour des actifs ou des passifs identiques ou similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs, ou des données de modèles qui sont observables ou qui peuvent être corroborées par des données de marché observables pour les actifs ou les passifs.
Niveau 3	La juste valeur est évaluée au moyen de données importantes non observables sur le marché, notamment d'évaluations des actifs et des passifs qui proviennent d'informations dont certaines ou la totalité ne peuvent être observées sur le marché, y compris les hypothèses en matière de risque.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif peut être déterminée grâce à plusieurs données classées dans différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs. Dans ce cas, l'actif ou le passif est classé dans le niveau de la hiérarchie de la donnée du niveau le moins élevé qui est importante pour l'évaluation.

## Rapport annuel de 2021

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2021  
(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente la classification des actifs et des passifs dans la hiérarchie des justes valeurs :

	31 décembre 2021				31 décembre 2020 <sup>1</sup>			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs et passifs évalués à la juste valeur</b>								
Trésorerie et équivalents de trésorerie <sup>2</sup>	367	314	–	<b>681</b>	3 182	1 787	–	<b>4 969</b>
Placements dans des titres de sociétés ouvertes								
Fonds mis en commun d'actions de sociétés ouvertes <sup>3</sup>	–	13 641	–	<b>13 641</b>	–	645	–	<b>645</b>
Actions de sociétés ouvertes	400	–	–	<b>400</b>	12 314	–	–	<b>12 314</b>
Placements à revenu fixe	–	11 755	–	<b>11 755</b>	–	9 302	–	<b>9 302</b>
Actifs dérivés	3	125	–	<b>128</b>	93	157	–	<b>250</b>
Immeubles de placement <sup>4</sup>	–	–	651	<b>651</b>	–	–	892	<b>892</b>
Autres actifs investis								
Fonds mis en commun d'actions de sociétés fermées <sup>5</sup>	–	–	2 544	<b>2 544</b>	–	–	–	–
Autres placements sur le marché privé	–	–	6 370	<b>6 370</b>	–	–	7 590	<b>7 590</b>
Passifs dérivés	–	(51)	–	<b>(51)</b>	(29)	(63)	–	<b>(92)</b>
<b>Actifs et passifs dont la juste valeur est présentée</b>								
Montants à recevoir liés aux placements <sup>2</sup>	–	155	–	<b>155</b>	–	1 364	–	<b>1 364</b>
Charges administratives à payer <sup>2</sup>	(380)	–	–	<b>(380)</b>	(354)	–	–	<b>(354)</b>
Montants à payer liés aux placements <sup>2</sup>	–	(8)	–	<b>(8)</b>	–	(987)	–	<b>(987)</b>
Emprunts	–	–	–	–	–	(400)	–	<b>(400)</b>
Dette à long terme <sup>6</sup>	–	(70)	–	<b>(70)</b>	–	(72)	–	<b>(72)</b>
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite (note 17)	–	–	(2 103)	<b>(2 103)</b>	–	–	(2 003)	<b>(2 003)</b>

- 1) Certains montants comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.
- 2) La valeur comptable, déduction faite de toute dépréciation, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des montants à recevoir liés aux placements, des charges administratives et des montants à payer liés aux placements se rapproche de leur juste valeur.
- 3) La WSIB détient des parts dans des fonds mis en commun, lesquels détiennent des placements dans des titres de sociétés ouvertes.
- 4) Les immeubles de placement comprennent un actif au titre du droit d'utilisation de 9 \$ (10 \$ en 2020).
- 5) La WSIB détient des parts dans des fonds mis en commun, lesquels détiennent des placements sur le marché privé.
- 6) Au 31 décembre 2021, la valeur comptable s'établissait à 70 \$ (70 \$ au 31 décembre 2020).



**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

Les transferts entre les différents niveaux de la hiérarchie sont comptabilisés à la date de clôture.

Il n'y a eu aucun transfert entre les différents niveaux de la hiérarchie au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020.

La Société ontarienne de gestion des placements (la « SOGP ») a lancé le Fonds commun d'actions publiques mondiales le 22 février 2021, le Fonds commun d'actions publiques de marchés émergents le 22 mars 2021 et le Fonds de placements alternatifs sur le marché public le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Ces fonds s'inscrivent dans la stratégie de mise en commun des actifs de la SOGP, laquelle permet aux entités de mettre en commun la gestion de leurs placements. Cette stratégie a permis de créer un fonds d'actions publiques suffisamment important pour donner accès à une grande variété de placements et de les gérer efficacement.

La WSIB participe au Fonds commun d'actions publiques mondiales en y transférant des actifs constitués principalement d'actions de sociétés ouvertes mondiales, ainsi qu'au Fonds commun d'actions publiques de marchés émergents en y transférant des actifs constitués principalement d'actions de sociétés ouvertes de marchés émergents. Les placements de la WSIB dans le Fonds commun d'actions publiques mondiales et le Fonds commun d'actions publiques de marchés émergents sont comptabilisés au poste Placements dans des titres de sociétés ouvertes à titre de fonds mis en commun d'actions de sociétés ouvertes dans les états de la situation financière consolidés. La WSIB participe également au Fonds de placements alternatifs sur le marché public en transférant dans le fonds des actifs constitués principalement de fonds de placements sur le marché privé. Le placement de la WSIB dans le Fonds de placements alternatifs sur le marché public est comptabilisé au poste Autres actifs investis à titre de fonds mis en commun d'actions de sociétés fermées dans les états de la situation financière consolidés. Les transferts de placements de la WSIB dans ces fonds sont effectués à la juste valeur et comptabilisés à titre d'opérations sans effet sur la trésorerie.

## Rapport annuel de 2021

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2021  
(en millions de dollars canadiens)

## Niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des actifs compris dans le niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur :

	Autres actifs investis		Total partiel	Immeubles de placement	Total
	Fonds mis en commun d'actions de sociétés fermées	Autres placements sur le marché privé			
<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021</b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2021	–	7 590	7 590	892	8 482
Profits nets comptabilisés dans le revenu de placement net	4	419	423	124	547
Pertes de change à la conversion comptabilisées dans les autres éléments du résultat global	–	(4)	(4)	–	(4)
Achats	2 540	2 434	4 974	2	4 976
Ventes	–	(4 069)	(4 069)	(383)	(4 452)
Dépenses d'investissement	–	–	–	16	16
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>2 544</b>	<b>6 370</b>	<b>8 914</b>	<b>651</b>	<b>9 565</b>
<b>Variations des profits latents (pertes latentes) inclus dans le résultat pour les actifs et passifs liés aux positions toujours détenues</b>	<b>4</b>	<b>(372)</b>	<b>(368)</b>	<b>46</b>	<b>(322)</b>

	Autres actifs investis		Total partiel	Immeubles de placement	Total
	Fonds mis en commun d'actions de sociétés fermées	Autres placements sur le marché privé			
<b>Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020<sup>1</sup></b>					
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	–	8 783	8 783	1 368	10 151
Profits nets (pertes nettes) comptabilisé(e)s dans le revenu de placement net	–	130	130	(37)	93
Profits de change à la conversion comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	–	12	12	–	12
Achats	–	1 151	1 151	–	1 151
Ventes	–	(2 486)	(2 486)	(459)	(2 945)
Dépenses d'investissement	–	–	–	20	20
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>–</b>	<b>7 590</b>	<b>7 590</b>	<b>892</b>	<b>8 482</b>
<b>Variations des pertes latentes incluses dans le résultat pour les actifs et passifs liés aux positions toujours détenues</b>	<b>–</b>	<b>(411)</b>	<b>(411)</b>	<b>(37)</b>	<b>(448)</b>

1) Certains montants comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**

Le tableau suivant résume les méthodes d'évaluation et l'information quantitative sur les données importantes non observables utilisées pour les instruments financiers de niveau 3 :

	Méthodes d'évaluation	Principales données non observables	Fourchette de données 2021		Fourchette de données 2020 <sup>1</sup>	
			Bas	Haut	Bas	Haut
<b>Fonds mis en commun d'actions de sociétés fermées</b>	Valeur liquidative	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire	s. o.	s. o.	–	–
<b>Autres placements sur le marché privé</b>	Valeur liquidative	Valeur liquidative fournie par le gestionnaire	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
	Flux de trésorerie actualisés et comparable de marché	Taux d'actualisation	5,0 %	7,8 %	5,0 %	8,0 %
		Taux de capitalisation final	4,5 %	7,0 %	4,5 %	7,0 %
<b>Immeubles de placement</b>	Flux de trésorerie actualisés et comparable de marché	Taux d'actualisation	5,3 %	8,5 %	5,5 %	8,0 %
		Taux de capitalisation final	4,5 %	7,5 %	4,5 %	7,3 %
<b>Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite</b>	Valeur liquidative	Valeur liquidative fournie par l'administrateur	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

1) Certains montants comparatifs ont été mis à jour pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

### Sensibilité des instruments financiers de niveau 3

La juste valeur des fonds mis en commun d'actions de sociétés fermées est déterminée en fonction de la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de placements.

La juste valeur des autres placements dans des titres de sociétés fermées est fondée sur les évaluations obtenues des gestionnaires de placements. L'évaluation obtenue des gestionnaires de placements repose sur la valeur liquidative, les transactions comparables sur le marché ou les modèles de flux de trésorerie actualisés qui utilisent des données non observables, comme les taux d'actualisation, les valeurs finales et les flux de trésorerie futurs attendus. Les autres facteurs demeurant constants, la hausse des valeurs finales ou des flux de trésorerie futurs attendus aurait tendance à faire augmenter la juste valeur, tandis que la hausse des taux d'actualisation aurait l'effet contraire.

La juste valeur des immeubles de placement est obtenue d'évaluatrices et d'évaluateurs qualifiés qui appliquent un modèle de flux de trésorerie actualisés afin de déterminer la valeur des biens immobiliers. Les principales données non observables comprennent le taux d'actualisation et le taux de capitalisation final, les revenus et les charges de location prévus, les taux d'inflation et les taux d'inoccupation. Les autres facteurs demeurant constants, une hausse des loyers prévus aurait tendance à faire augmenter la juste valeur, alors qu'une hausse du taux d'actualisation et du taux de capitalisation final aurait l'effet contraire.

La juste valeur du passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite est fondée sur la juste valeur des actifs dans la Caisse pour perte de revenu de retraite.

## Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2021

(en millions de dollars canadiens)

---

La WSIB n'a pas appliqué d'autres hypothèses raisonnablement possibles aux catégories importantes de niveau 3 étant donné que la valeur liquidative et la juste valeur d'expertise sont fournies par les gestionnaires de placements et des évaluatrices et évaluateurs indépendants.

### 8. Actifs financiers transférés non décomptabilisés

La WSIB participe à un programme de prêts de valeurs mobilières par l'entremise d'un intermédiaire aux fins de générer des honoraires. La garantie autre qu'en espèces, dont la juste valeur représente au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés, est maintenue jusqu'à ce que les titres sous-jacents aient été retournés à la WSIB. La juste valeur des valeurs mobilières prêtées est surveillée quotidiennement par un établissement financier intermédiaire avec garantie additionnelle obtenue ou remboursée au fur et à mesure que la juste valeur des titres sous-jacents fluctue. L'intermédiaire indemnise la WSIB contre tout manque à gagner concernant la garantie advenant tout manquement de la contrepartie. Ces transactions sont effectuées selon des modalités propres et habituelles aux activités de prêts de valeurs mobilières ainsi que des exigences déterminées par des échanges en vertu desquels un établissement financier agit à titre d'intermédiaire.

Selon les modalités du programme de prêts de valeurs mobilières, la WSIB détient la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété des valeurs mobilières prêtées et détient aussi les droits contractuels des flux de trésorerie. Ces valeurs mobilières ne sont pas décomptabilisées dans les états de la situation financière consolidés.

Au 31 décembre 2021, la juste valeur des placements prêtés aux termes du programme de prêt de valeurs mobilières s'élevait à 1 041 \$ (1 575 \$ au 31 décembre 2020) et la juste valeur des valeurs mobilières prêtées détenues en garantie était d'environ 1 120 \$ (1 674 \$ au 31 décembre 2020).

### 9. Instruments financiers dérivés

Les dérivés désignent les contrats financiers ou les contrats sur produits de base dont la valeur est tirée d'une participation sous-jacente, y fait référence ou est fondée sur celle-ci, qui peuvent comprendre des actions, des obligations, des taux d'intérêt, des monnaies, des produits de base et des indices de marchés. Dans l'ensemble des portefeuilles de la WSIB, les dérivés sont principalement utilisés pour couvrir les risques de placement, y compris le risque d'illiquidité, le risque de crédit, le risque de marché, le risque de taux d'intérêt et le risque de change; modifier le profil de risque et de rendement des placements; réaliser les objectifs de placement de façon plus efficace et dégager des résultats uniques en matière de risque et de rendement.

Les contrats à terme et les contrats à terme standardisés sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier, une monnaie étrangère ou tout autre produit de base à une date future prédéterminée et à un prix prescrit. Les contrats à terme sont des contrats de gré à gré qui sont négociés entre la SOGP, pour le compte de la WSIB, et la contrepartie, tandis que les contrats à terme standardisés sont négociés sur une Bourse réglementée et comportent des montants et des dates de règlement standardisés. Un contrat sur différence constitue un contrat intervenu entre deux parties aux termes duquel l'une des parties a l'obligation de payer à l'autre partie la différence de valeur d'un actif sous-jacent entre deux moments précis dans le temps. Une option est un contrat qui accorde au détenteur le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre un actif sous-jacent, un taux de change ou un taux d'intérêt à un prix déterminé.

Certains contrats sont garantis par la trésorerie et les bons du Trésor. Au 31 décembre 2021, la juste valeur des valeurs mobilières prêtées détenues en garantie s'élevait à environ 5 \$ (204 \$ au 31 décembre 2020).

## Rapport annuel de 2021

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**

Certains actifs et passifs dérivés font l'objet d'accords de compensation et, en pratique, ils sont réglés au montant net. Ils ne satisfont toutefois pas au critère permettant la présentation au montant net. Par conséquent, les actifs et passifs dérivés sont présentés séparément dans les états de la situation financière consolidés.

La WSIB ne désigne pas les dérivés dans une relation de couverture admissible, mais utilise les dérivés à des fins de couverture économique. Les valeurs nominales présentées dans le tableau ci-dessous ne sont pas comptabilisées comme des actifs ou des passifs dans les états financiers consolidés de la WSIB parce qu'elles représentent les valeurs de référence auxquelles un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant des flux de trésorerie qui seront échangés. Les valeurs nominales ne représentent pas les profits ou pertes éventuels associés aux risques de marché et ne sont pas représentatives des risques de crédit associés aux instruments financiers dérivés.

Les valeurs nominales et les justes valeurs des actifs et passifs dérivés aux 31 décembre se présentent comme suit :

	2021			2020		
	Valeur nominale	Juste valeur		Valeur nominale <sup>1</sup>	Juste valeur	
		Actif	Passif		Actif	Passif
Contrats de change à terme	19 295	125	51	19 792	151	61
Contrats à terme sur produits de base	–	–	–	3	–	–
Contrats à terme standardisés sur titres à revenu fixe	196	2	–	3 988	9	4
Contrats à terme standardisés sur produits de base	–	–	–	449	26	2
Contrats à terme standardisés sur indice boursier	88	1	–	2 802	54	7
Contrats à terme standardisés sur monnaie étrangère	39	–	–	8	–	1
Contrats à terme standardisés sur taux d'intérêt	–	–	–	2	–	–
Contrat sur différence	–	–	–	263	6	3
Options	–	–	–	157	4	14
<b>Total</b>	<b>19 618</b>	<b>128</b>	<b>51</b>	<b>27 464</b>	<b>250</b>	<b>92</b>

1) Certains montants comparatifs ont été mis à jour pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

## 10. Intérêts détenus dans des entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Les entités structurées sont généralement créées pour réaliser un objectif limité et bien défini et leurs activités pertinentes sont dirigées par voie d'accords contractuels. La WSIB détient des intérêts dans une entité structurée lorsqu'un lien contractuel ou non contractuel expose la WSIB aux rendements variables de l'entité structurée. La WSIB inclut une entité structurée dans son périmètre de consolidation lorsqu'elle contrôle l'entité conformément à la méthode comptable décrite à la note 2. Les entités structurées consolidées de la WSIB sont des placements sur le marché privé faisant partie des portefeuilles de placement où la WSIB détient des droits substantiels de diriger les activités pertinentes de l'entité qui lui permettent d'influer sur les rendements variables auxquels elle est exposée. Les filiales consolidées sont présentées à la note 24.

## Rapport annuel de 2021

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2021  
(en millions de dollars canadiens)

## Entités structurées non consolidées

La WSIB détient des intérêts dans des entités structurées tiers, sous forme principalement de placements directs dans des valeurs mobilières ou de participations dans des partenariats. La WSIB n'inclut pas ces entités structurées dans son périmètre de consolidation, car son lien avec celles-ci se limite à des placements et elle n'a aucun pouvoir sur les décisions économiques importantes de ces entités. Ces intérêts dans des entités structurées sont comptabilisés dans les autres actifs investis, et les produits d'intérêts et de placement reçus sont comptabilisés à titre de revenu de placement net. Le tableau suivant présente les participations et l'exposition maximale de la WSIB à une perte liée à ses intérêts dans des entités structurées non consolidées :

	Participation de la WSIB		Exposition maximale de la WSIB à une perte <sup>1</sup>	
	2021	2020	2021	2020
Secteur de l'immobilier	2 146	1 543	2 146	1 543
Infrastructures	957	761	957	761
Titres de sociétés fermées	252	52	252	52
Titres de créance	23	13	23	13
<b>Total</b>	<b>3 378</b>	<b>2 369</b>	<b>3 378</b>	<b>2 369</b>

1) L'exposition maximale de la WSIB à une perte est limitée aux montants investis.

## 11. Partenariats et entreprises associées

Les participations dans des partenariats et des entreprises associées comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, qui sont considérées comme importantes pour les états financiers consolidés au 31 décembre 2021, sont présentées distinctement ci-dessous.

## Immeubles à Vancouver

Le 1<sup>er</sup> février 2017, la WSIB et un tiers ont fait l'acquisition conjointe d'une participation de 50 % dans un portefeuille d'immeubles de commerce de détail et de bureaux au centre-ville de Vancouver (les « immeubles de Vancouver »). La WSIB comptabilise cette participation selon la méthode de la mise en équivalence et la détient à des fins de placement pour en tirer des loyers et pour réaliser des plus-values.

L'information financière sommaire sur les immeubles de Vancouver, fondée sur les états financiers selon les IFRS, et le rapprochement de la valeur comptable de la participation présentée dans les états financiers consolidés aux 31 décembre se présentent comme suit :

	2021	2020
Actifs courants	9	10
Actifs non courants	2 187	2 140
Passifs courants	(31)	(32)
Passifs non courants	(5)	(5)
<b>Actif net</b>	<b>2 160</b>	<b>2 113</b>
<b>Quote-part de la WSIB de l'actif net</b>	<b>1 080</b>	<b>1 056</b>

## Rapport annuel de 2021

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**

Les montants des actifs et des passifs susmentionnés comprennent ce qui suit :

	2021	2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	6
Passifs financiers courants (à l'exclusion des fournisseurs et autres charges à payer)	(2)	(2)
Passifs financiers non courants (à l'exclusion des fournisseurs et autres charges à payer)	(5)	(5)

L'état du résultat global des immeubles de Vancouver est résumé ci-dessous :

	2021	2020
Produits	129	129
Profits (pertes) provenant de l'augmentation (la diminution) de la juste valeur	14	(148)
Charges	(47)	(49)
<b>Total du résultat global</b>	<b>96</b>	<b>(68)</b>
<b>Quote-part de la WSIB du total du résultat global</b>	<b>48</b>	<b>(34)</b>

Les immeubles de Vancouver n'avaient aucun passif éventuel ni aucun engagement en capital au 31 décembre 2021 (néant au 31 décembre 2020). En 2021, la WSIB a reçu des dividendes de 43 \$ des immeubles de Vancouver (34 \$ en 2020).

**Participations dans d'autres partenariats et entreprises associées**

La valeur comptable des participations de la WSIB dans d'autres partenariats et entreprises associées qui ne sont pas importants ainsi que la quote-part de la WSIB du résultat de ces entités sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	Entreprises associées		Coentreprises		Entreprises communes	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
<b>Quote-part de la WSIB de l'actif net</b>	<b>330</b>	<b>67</b>	<b>1 968</b>	<b>1 246</b>	<b>218</b>	<b>214</b>
<b>Quote-part de la WSIB :</b>						
Du résultat net	82	(1)	272	(104)	(11)	(18)
Des autres éléments du résultat global	—	—	(30)	28	—	—
Reprise de perte de valeur (perte de valeur) <sup>1</sup>	—	—	30	(116)	—	—

- 1) Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la WSIB a repris des pertes de valeur liées à certaines de ses participations dans des entreprises associées et coentreprises en raison d'un changement favorable dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de ses participations. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, une reprise de perte de valeur de 30 \$ a été portée aux états du résultat global consolidés et aucune perte de valeur n'a été comptabilisée sur les participations. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la WSIB a comptabilisé une perte de valeur liée à certaines de ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises en raison de l'incidence de la pandémie de COVID-19. La WSIB a déterminé que la valeur recouvrable des participations dépréciées était inférieure à la valeur comptable. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, une perte de valeur de 116 \$ a été portée aux états du résultat global consolidés.



**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

## 12. Gestion du risque

La WSIB court un certain nombre de risques et d'incertitudes liés à ses instruments financiers et à la dette au titre de l'indemnisation future.

### Risque de placement

Le conseil d'administration de la WSIB a élaboré des énoncés des politiques et des procédures de placement (les « énoncés »), qui établissent les politiques régissant le portefeuille de placements de la WSIB. Les énoncés exigent que le portefeuille de placements de la WSIB soit diversifié selon certaines catégories d'actifs. Le portefeuille de placements est actuellement réparti parmi diverses catégories d'actifs de placement principales. La WSIB gère le risque de placement comme suit :

- Elle analyse périodiquement l'actif et le passif pour veiller à ce que l'objectif de placement à long terme, la politique en matière de composition des actifs et les autres dispositions des énoncés demeurent pertinents, compte tenu de ses hypothèses liées à l'appétit pour le risque, à la dette au titre de l'indemnisation future, aux taux de prime et aux marchés financiers.
- Elle surveille le rendement de la SOGP.
- Elle assure le suivi des marchés financiers et évalue le rendement réel des placements par rapport à son objectif de rendement à long terme et sa politique en matière de composition des actifs.
- Elle gère les autres risques financiers, principalement le risque d'illiquidité, le risque de crédit et le risque de marché, qui peuvent avoir une incidence sur les produits. Ces risques sont décrits ci-après.

### Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque couru si la WSIB éprouve des difficultés à honorer ses obligations de paiement lorsqu'elles sont exigibles à même les flux de trésorerie des activités d'exploitation ou en vendant des actifs financiers sans engager de perte financière. Voici les moyens mis en œuvre par la WSIB pour atténuer ce risque :

- Elle surveille et évalue les flux de trésorerie des activités d'exploitation et les obligations de paiement et s'assure de disposer des fonds nécessaires en temps opportun.
- Elle continue d'investir une partie de ses actifs dans des titres de grande qualité à revenu fixe de gouvernements, ainsi que dans la trésorerie et les titres du marché monétaire.
- Elle maintient une facilité de crédit non garantie de 150 \$.

Au 31 décembre 2021, 67,1 % (71,0 % au 31 décembre 2020) du portefeuille de placements de la WSIB était investi dans la trésorerie et des instruments du marché monétaire, des placements à revenu fixe et des actions de sociétés ouvertes facilement négociables.

**Rapport annuel de 2021****Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2021  
(en millions de dollars canadiens)**

Les tableaux suivants fournissent les valeurs comptables de tous les instruments financiers par échéance contractuelle ou flux de trésorerie prévus :

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Pas d'échéance fixe	2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	681	–	–	–	–	<b>681</b>
Montants à recevoir liés aux placements	112	43	–	–	–	<b>155</b>
Placements dans des titres de sociétés ouvertes	–	–	–	–	14 041	<b>14 041</b>
Placements à revenu fixe	406	2 073	1 997	7 222	57	<b>11 755</b>
Actifs dérivés	128	–	–	–	–	<b>128</b>
Autres actifs investis	–	–	–	–	8 914	<b>8 914</b>
Montants à payer liés aux placements	(8)	–	–	–	–	<b>(8)</b>
Charges administratives à payer	(380)	–	–	–	–	<b>(380)</b>
Passifs dérivés	(51)	–	–	–	–	<b>(51)</b>
Emprunts	–	–	–	–	–	<b>–</b>
Dette à long terme	–	(70)	–	–	–	<b>(70)</b>
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	–	–	–	–	(2 103)	<b>(2 103)</b>

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Pas d'échéance fixe	2020 <sup>1</sup>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 969	–	–	–	–	<b>4 969</b>
Montants à recevoir liés aux placements	1 347	11	6	–	–	<b>1 364</b>
Placements dans des titres de sociétés ouvertes	–	–	–	–	12 959	<b>12 959</b>
Placements à revenu fixe	106	3 969	1 292	3 877	58	<b>9 302</b>
Actifs dérivés	250	–	–	–	–	<b>250</b>
Autres actifs investis	–	–	–	–	7 590	<b>7 590</b>
Montants à payer liés aux placements	(987)	–	–	–	–	<b>(987)</b>
Charges administratives à payer	(354)	–	–	–	–	<b>(354)</b>
Passifs dérivés	(92)	–	–	–	–	<b>(92)</b>
Emprunts	(400)	–	–	–	–	<b>(400)</b>
Dette à long terme	–	(70)	–	–	–	<b>(70)</b>
Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite	–	–	–	–	(2 003)	<b>(2 003)</b>

1) Certains montants comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

La WSIB dispose d'une ligne de crédit non garantie de 150 \$ auprès d'une banque commerciale à des fins d'exploitation générales. Au 31 décembre 2021, aucun emprunt n'était en cours (néant au 31 décembre 2020). De plus, le 30 octobre 2020, l'OOF a accordé à la WSIB une facilité de ligne de crédit renouvelable de 14 mois d'un montant de 900 \$, qui a été remboursée en totalité le 1<sup>er</sup> octobre 2021 (se reporter à la note 15).

**Rapport annuel de 2021****Notes des états financiers consolidés****31 décembre 2021****(en millions de dollars canadiens)****Risque de crédit**

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une partie à un instrument financier ne s'acquitte pas de son obligation et, par le fait même, fasse subir une perte financière à l'autre partie. La WSIB court plusieurs types de risque de crédit, notamment :

- le risque de perte de valeur de ses placements à revenu fixe;
- le risque de contrepartie lié à ses activités de prêt de titres, à ses opérations de couverture de change et à ses dérivés dans diverses catégories d'actifs, ainsi qu'aux contrats de rentes conclus avec des sociétés d'assurance-vie canadiennes;
- le risque de perte de crédit, qui représente le risque que les employeurs de l'annexe 1 ne règlent pas les primes à recevoir et le risque que les employeurs de l'annexe 2 ne lui remboursent pas la part des coûts d'indemnisation qui leur revient.

La WSIB gère le risque de crédit comme suit :

- Elle affecte une part prédominante des actifs à revenu fixe aux placements dans des obligations de gouvernements de grande qualité.
- Elle nomme une ou un gestionnaire d'expérience responsable de la gestion du programme de prêts de valeurs mobilières, y compris de la gestion du risque de crédit de l'emprunteur en exigeant une évaluation quotidienne à la valeur du marché et en maintenant une garantie complète avec marge de sécurité supplémentaire, ainsi qu'en obtenant une indemnité de l'institution financière qui gère le programme de prêts de valeurs mobilières.
- Elle établit les exigences minimales pour les cotes de crédit des contreparties, la diversification des contreparties et la surveillance des contreparties et des risques.
- Elle exerce un suivi des primes à recevoir d'employeurs de l'annexe 1 et détient des garanties de certains employeurs de l'annexe 2 sous forme de lettres de crédit émises par des institutions financières hautement cotées ou de cautionnements émis par des sociétés d'assurance hautement cotées.

**a) Placements à revenu fixe**

Les placements à revenu fixe de la WSIB consistent principalement en des instruments de créance de première qualité. Un instrument de créance de première qualité reçoit une cote BBB ou supérieure.

Le tableau suivant fournit des renseignements sur l'évaluation du crédit des titres à revenu fixe de la WSIB :

	<b>2021</b>		<b>2020</b>	
AAA	4 590	39,0 %	4 382	47,2 %
AA	2 483	21,1 %	1 424	15,3 %
A	2 907	24,7 %	2 068	22,2 %
BBB	551	4,7 %	449	4,8 %
BB	716	6,1 %	552	5,9 %
B et moins	499	4,2 %	350	3,8 %
Non cotés	9	0,2 %	77	0,8 %
<b>Total des placements à revenu fixe</b>	<b>11 755</b>	<b>100,0 %</b>	<b>9 302</b>	<b>100,0 %</b>

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**

Le risque de crédit associé aux placements à revenu fixe comprend également le risque de concentration. Le risque de concentration découle de l'exposition des placements dans les titres d'un émetteur, d'un groupe d'émetteurs, d'une région géographique ou d'un secteur d'activité en particulier. Ces groupes ont des caractéristiques de crédit similaires comme le type d'industrie, la conformité à la réglementation, et les conditions économiques et politiques qui peuvent avoir une incidence sur la capacité des émetteurs à respecter leurs engagements contractuels.

La WSIB gère le risque de concentration au moyen d'une combinaison d'actifs diversifiés et impose une limite de 5 % de la juste valeur du portefeuille de placements qui peut être investie dans les titres d'un émetteur non gouvernemental en particulier au moment de l'acquisition d'un placement.

Le tableau qui suit présente l'information sur la concentration des placements à revenu fixe :

	2021		2020	
Gouvernements provinciaux, municipalités et agences provinciales et municipales	4 978	42,3 %	3 136	33,7 %
Gouvernement fédéral et agences fédérales	4 298	36,6 %	4 168	44,8 %
Produits de consommation et marchandisage	538	4,6 %	422	4,5 %
Services financiers	487	4,1 %	348	3,8 %
Services publics et télécommunications	457	3,9 %	414	4,5 %
Ressources naturelles	372	3,2 %	299	3,2 %
Autres <sup>1</sup>	625	5,3 %	515	5,5 %
<b>Total des placements à revenu fixe</b>	<b>11 755</b>	<b>100,0 %</b>	<b>9 302</b>	<b>100,0 %</b>

1) Comprennent les secteurs dont l'exposition totale est inférieure à 2 %.

b) Programme de prêts de valeurs mobilières

Le risque de contrepartie relativement au programme de prêts de valeurs mobilières, tel qu'il est décrit à la note 8, est géré par un établissement financier intermédiaire en vertu d'une entente écrite, d'une politique de placement et de procédures de prêt de valeurs mobilières. La garantie autre qu'en espèces est composée principalement d'actions, d'obligations d'État et de billets à court terme de grandes banques. Au 31 décembre 2021, la juste valeur des placements prêtés aux termes du programme de prêt de valeurs mobilières s'élevait à 1 041 \$ (1 575 \$ au 31 décembre 2020).

c) Montants à recevoir des employeurs de l'annexe 1 et de l'annexe 2

Le risque de crédit lié aux primes à recevoir des employeurs de l'annexe 1 est atténué au moyen de politiques et de procédures de gestion du risque qui comprennent la surveillance étroite de la situation concernant le paiement des primes et des mesures de suivi auprès de l'employeur. Une provision pour créances douteuses est établie en cas de perte de valeur des primes à recevoir.

Le risque de crédit lié aux montants à recevoir des employeurs de l'annexe 2 est atténué en détenant des garanties sous forme de lettres de crédit ou de cautionnements. Au 31 décembre 2021, la WSIB détenait des garanties d'un montant total de 264 \$ (259 \$ au 31 décembre 2020) auprès d'employeurs de l'annexe 2.

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**

**Risque de marché**

La WSIB court trois types de risque de marché :

- Le risque de change est le risque de perte attribuable aux mouvements défavorables du cours des monnaies par rapport au dollar canadien.
- Le risque de taux d'intérêt est la possibilité qu'une perte financière survienne par suite de fluctuations des taux d'intérêt.
- Le risque de prix est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des cours du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument financier lui-même ou à son émetteur ou par des facteurs touchant tous les instruments négociés sur le marché.

Voici les diverses mesures que la WSIB prend pour atténuer ces risques :

- Elle applique la politique de la SOGP pour couvrir le risque de change découlant de certains placements étrangers.
- Elle examine le risque de taux d'intérêt au moyen d'analyses périodiques de l'actif et du passif afin de déterminer la durée appropriée des placements à revenu fixe et ainsi d'évaluer l'incidence de divers scénarios de taux d'intérêt sur son actif et son passif au cours d'une période donnée.
- Elle examine le risque de prix au moyen d'analyses périodiques de l'actif et du passif afin de déterminer la composition appropriée des actifs, en fonction du niveau de risque qu'elle accepte d'assumer. La composition des actifs est le principal facteur du niveau de risque de marché du portefeuille. Le portefeuille de placements de la WSIB est en outre diversifié conformément à ses politiques de placement afin de réduire l'exposition du portefeuille à un changement de prix dans un émetteur, un groupe d'émetteurs, une région ou un secteur particulier du marché.

a) Risque de change

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité de l'effet d'une augmentation ou d'une diminution de 1 % du dollar canadien comparativement aux monnaies étrangères qui représentent 99,4 % (95,4 % en 2020) de l'exposition de la WSIB aux monnaies étrangères dans son portefeuille de placements :

	2021		2020	
	Exposition nette	Effet d'une variation de 1 %	Exposition nette	Effet d'une variation de 1 %
Dollar américain	2 175	22	10 375	104
Euro	203	2	910	9
Livre sterling	15	–	246	3
Yen japonais	–	–	837	8
Dollar de Hong Kong	–	–	117	1
<b>Exposition aux monnaies étrangères</b>	<b>2 393</b>	<b>24</b>	<b>12 485</b>	<b>125</b>

b) Risque de taux d'intérêt

La WSIB fait appel à la méthode de durée effective pour mesurer la sensibilité de la juste valeur des placements à revenu fixe aux fluctuations des taux d'intérêt. Des déplacements parallèles de la courbe des taux de rendement de 1 % entraîneraient une augmentation ou une diminution de la juste valeur des placements à revenu fixe d'environ 1 442 \$ (930 \$ en 2020), si toutes les autres variables demeurent constantes. Ces renseignements sont fondés sur l'hypothèse selon laquelle les placements à revenu fixe n'ont pas subi de perte de valeur et que les taux d'intérêt et les prix des titres fluctuent indépendamment.

**Notes des états financiers consolidés**

**31 décembre 2021**

**(en millions de dollars canadiens)**

---

c) Risque de prix

La WSIB court un risque de prix du fait de ses placements dans des titres de sociétés ouvertes. L'effet prévu sur la juste valeur des placements dans des titres de sociétés ouvertes en raison d'un changement de 10 % dans les prix du marché, considérant que tous les autres facteurs sont à un niveau constant, est de 1 404 \$ (1 296 \$ en 2020).

**Risque lié à la caisse d'assurance – dette au titre de l'indemnisation future**

La WSIB court le risque que les obligations réelles en matière de paiements d'indemnisation excèdent l'estimation de la dette au titre de l'indemnisation future. La dette au titre de l'indemnisation future est influencée par des facteurs comme :

- le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les demandes de prestations futures;
- l'inflation prévue;
- la disponibilité, l'utilisation et les coûts des services de soins de santé;
- la gravité et la durée des lésions, la disponibilité des programmes de retour au travail et les possibilités de réemploi par les employeurs de la personne au moment de la lésion;
- la croissance des salaires;
- les nouvelles constatations médicales qui touchent la reconnaissance des maladies professionnelles;
- les changements sanctionnés par la loi aux taux des prestations ou la modification de la reconnaissance des lésions professionnelles, qui parfois est appliquée rétroactivement; et
- les précédents établis au moyen de divers procédés.

La WSIB atténue ces risques grâce à des modèles actuariels exclusifs et commerciaux et en évaluant les tendances historiques en matière d'évolution des pertes et d'autres analyses prévisionnelles. Ces risques sont également atténués en retenant chaque année les services d'actuaire indépendants chargés de vérifier les hypothèses et méthodes actuarielles relatives à l'établissement de la dette au titre de l'indemnisation future ainsi qu'en analysant les questions actuarielles lors de réunions ordinaires avec le comité actuariel consultatif de la WSIB.

Des renseignements sur la nature de la dette au titre de l'indemnisation future se trouvent à la note 20.

## Rapport annuel de 2021

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2021  
(en millions de dollars canadiens)

## 13. Immobilisations corporelles et incorporelles

	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles		Total
	Terrain	Bâtiments <sup>1</sup>	Améliorations locatives	Matériel de bureau et matériel informatique	Logiciel élaboré en interne	Logiciels acquis	
<b>Coût</b>							
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	40	256	23	27	300	10	656
Entrées	–	3	1	1	23	5	33
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	40	259	24	28	323	15	689
Entrées	–	2	2	2	11	1	18
Cession	–	(1)	–	–	–	–	(1)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	40	260	26	30	334	16	706
<b>Cumul des amortissements</b>							
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	–	124	19	23	127	7	300
Amortissements	–	9	2	2	38	3	54
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	–	133	21	25	165	10	354
Amortissements	–	9	1	1	53	3	67
Cession	–	(1)	–	–	–	–	(1)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	–	141	22	26	218	13	420
<b>Valeur comptable</b>							
<b>Au 31 décembre 2020</b>	40	126	3	3	158	5	335
<b>Au 31 décembre 2021</b>	40	119	4	4	116	3	286

1) Les bâtiments comprennent des actifs au titre de droits d'utilisation de 61 \$, déduction faite du cumul des amortissements de 97 \$.

La valeur comptable des logiciels élaborés en interne au 31 décembre 2021 comprend des coûts de 6 \$ (73 \$ au 31 décembre 2020) relatifs aux logiciels qui ne sont pas encore prêts à être utilisés et qui ne sont donc pas encore assujettis à l'amortissement.

La WSIB a déterminé que les immobilisations corporelles et incorporelles ne se sont pas dépréciées en 2021.

## 14. Fournisseurs et autres passifs

	2021	2020
Charges administratives à payer	380	354
Montants à payer liés aux placements	8	987
Montants à payer à court terme – programme de prestation pour la protection du revenu des travailleurs <sup>1</sup>	119	–
Remboursements liés à la tarification par incidence	46	239
Autres passifs	116	116
<b>Total des fournisseurs et autres passifs</b>	<b>669</b>	<b>1 696</b>

1) Les montants à payer à court terme – programme de prestation pour la protection du revenu des travailleurs se composent des montants à payer aux fins de l'administration du programme de Prestation ontarienne pour la protection du revenu des travailleurs en raison de la COVID-19 au nom du gouvernement de l'Ontario.

Il est prévu que le total des fournisseurs et autres passifs sera payé dans les 12 mois suivant la date de clôture.



**Rapport annuel de 2021****Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2021  
(en millions de dollars canadiens)****15. Emprunts**

Le 30 octobre 2020, l'OOF a accordé à la WSIB une facilité de ligne de crédit renouvelable (la « facilité de crédit ») de 14 mois d'un montant de 900 \$. Cette facilité de crédit donne à la WSIB la souplesse dont elle a besoin pour soutenir le programme d'aide financière offert aux employeurs.

La facilité de crédit portait intérêt au taux variable auquel sont assortis les bons du Trésor de l'Ontario à trois mois, majoré de 3,2 points de base, qui a été révisé automatiquement les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> avril, 1<sup>er</sup> juillet et 1<sup>er</sup> octobre. Les intérêts ont été calculés quotidiennement selon les mêmes modalités que le capital et étaient composés trimestriellement. La facilité de crédit est venue à échéance le 31 décembre 2021 et a été remboursée en totalité le 1<sup>er</sup> octobre 2021. Au 31 décembre 2021, le solde impayé était de néant (400 \$ au 31 décembre 2020).

**16. Dette à long terme et obligations locatives**

La dette à long terme et les obligations locatives comprennent ce qui suit :

	2021	2020
Emprunts hypothécaires	70	70
Obligations locatives	107	112
<i>Moins</i> : Tranche à court terme des obligations locatives	(8)	(7)
<b>Total de la dette à long terme et des obligations locatives</b>	<b>169</b>	<b>175</b>

**17. Passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite**

Le rapprochement des valeurs comptables concernant le passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite est indiqué ci-dessous :

	2021	2020
Solde au début de l'exercice	2 003	2 000
Cotisations de la WSIB	54	55
Cotisations facultatives des travailleuses et travailleurs blessés	7	8
Cotisations des employeurs de l'annexe 2	9	8
Revenu gagné sur les cotisations	178	79
Prestations versées en espèces	(148)	(147)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>2 103</b>	<b>2 003</b>

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**

Le tableau suivant fournit un sommaire des actifs par catégorie compris dans le passif de la Caisse pour perte de revenu de retraite :

	2021		2020 <sup>1</sup>	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	170	8,1 %	521	26,2 %
Placements dans des titres de sociétés ouvertes	607	28,9 %	540	27,0 %
Placements à revenu fixe	769	36,5 %	475	23,7 %
Instruments financiers dérivés	3	0,1 %	7	0,3 %
Immeubles de placement	27	1,3 %	38	1,9 %
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	139	6,6 %	93	4,6 %
Autres actifs investis	387	18,4 %	318	15,8 %
Autres	1	0,1 %	11	0,5 %
<b>Total des actifs compris dans la Caisse pour perte de revenu de retraite</b>	<b>2 103</b>	<b>100,0 %</b>	<b>2 003</b>	<b>100,0 %</b>

1) Certains montants comparatifs ont été reclassés pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

## 18. Régimes d'avantages du personnel

La WSIB parraine des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages auxquels a droit le personnel de la WSIB.

### Régimes de retraite

#### a) Régime de retraite du personnel de la WSIB

Le régime de retraite du personnel verse des prestations définies partiellement indexées, calculées en fonction du nombre d'années de service et des gains des cinq meilleures années consécutives sur les dix dernières années. Le régime de retraite du personnel de la WSIB est enregistré aux termes de la *Loi sur les régimes de retraite* (« LRR ») de l'Ontario et de l'Agence du revenu du Canada (« ARC »).

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le régime de retraite du personnel, qui était un régime de retraite à employeur unique, a été converti en un régime de retraite parrainé conjoint, sans qu'il y ait d'incidence sur le passif au titre du régime de retraite du personnel en raison de cette conversion. La WSIB et la Ontario Compensation Employees Union parrainent le régime et le conseil de fiduciaires administre le régime de retraite du personnel, tandis que différentes fonctions de soutien administratif sont toujours exécutées par la WSIB conformément à une convention intervenue entre la WSIB et le conseil de fiduciaires. Le régime de retraite du personnel est offert aux nouveaux participants et la WSIB est à l'heure actuelle responsable de sa capitalisation, sauf pour ce qui est des cotisations obligatoires des membres du personnel. Les cotisations des membres du personnel augmenteront progressivement jusqu'à ce que le coût normal des cotisations soit réparti également entre la WSIB et les membres du personnel. Par la suite, la WSIB n'assumera que 50 % du total des coûts du régime de retraite des employés et du passif y associé. Les cotisations des employés devraient correspondre à celles de la WSIB d'ici 2029.

## Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2021

(en millions de dollars canadiens)

---

En décembre 2020, la WSIB a versé une cotisation forfaitaire non récurrente de 199 \$ au régime de retraite du personnel, qui a été comptabilisée à titre de cotisation patronale au régime de retraite du personnel. Une cotisation supplémentaire au régime de retraite du personnel pourrait être nécessaire selon un calcul préétabli reposant sur le rendement des placements des actifs du régime, sous réserve d'une limite supérieure. Par conséquent, il n'est pas possible de déterminer la probabilité d'un paiement ni son montant, le cas échéant. Si un paiement est nécessaire, il pourrait être versé sous forme d'un paiement forfaitaire avant le 31 décembre 2025 ou de versements échelonnés jusqu'à ce que les cotisations des membres du personnel soient égales aux cotisations versées par la WSIB aux termes du régime de retraite du personnel.

### b) Régime de retraite supplémentaire du personnel

Le régime de retraite supplémentaire du personnel est un régime de retraite à employeur unique. Il comporte en général les mêmes dispositions relatives aux prestations que le régime de retraite du personnel, sauf qu'il offre des prestations supérieures aux prestations de retraite maximales autorisées en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et que les cotisations des membres du personnel sont fixées à 7 % des revenus. Le régime de retraite supplémentaire des membres du personnel est enregistré auprès de l'ARC à titre de convention de retraite. La WSIB verse un montant équivalant aux cotisations des membres du personnel au régime de retraite supplémentaire du personnel et verse des cotisations additionnelles au besoin.

## Autres avantages

### a) Régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite

Le régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite offre des avantages comme l'assurance pour soins dentaires et soins de la vue, ainsi que l'assurance-maladie et l'assurance-vie complémentaires aux membres du personnel qui répondent aux critères d'admissibilité. Les membres du personnel doivent avoir droit à une pension de la WSIB et respecter les exigences relatives au nombre d'années de service pour être admissibles aux avantages. Le régime est capitalisé par répartition.

### b) Autres avantages liés à l'emploi

Les autres avantages liés à l'emploi comprennent des vacances et des crédits d'assiduité qui sont payables à la cessation d'emploi, et des prestations d'invalidité qui sont payables jusqu'à l'âge de 65 ans.

## Gouvernance des régimes

Le conseil de fiduciaires du régime de retraite du personnel, connu sous le nom de WISE Trust, assume le rôle de gouvernance et assure l'administration du régime de retraite du personnel, ce qui comprend, entre autres, l'approbation des rapports d'évaluation actuarielle et des états financiers audités des régimes, la désignation des principaux prestataires de service et la résiliation de leurs contrats, l'approbation de l'analyse de l'actif et du passif, l'établissement des énoncés du régime de retraite du personnel et la composition de l'actif ainsi que la conformité aux règlements et lois régissant les régimes de retraite. Le conseil d'administration de la WSIB et la Ontario Compensation Employees Union sont conjointement responsables de la conception du régime et de la sélection des membres du conseil des fiduciaires du régime de retraite du personnel.

Le conseil d'administration de la WSIB surveille l'administration de tous les autres régimes d'avantages du personnel conformément aux lois applicables, et approuve la structure de gouvernance, notamment les mandats de ceux qui se sont vu déléguer des tâches et des responsabilités administratives.

Le conseil d'administration de la WSIB reçoit de l'aide de divers comités pour s'acquitter de ses responsabilités se rapportant aux régimes d'avantages du personnel, notamment du comité d'audit et des finances, du comité des ressources humaines et de la rémunération ainsi que du comité de gouvernance.

**Rapport annuel de 2021****Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2021  
(en millions de dollars canadiens)****Risques**

Puisque les cotisations des membres du personnel aux régimes d'avantages du personnel (s'il y a lieu) sont fixes à court terme, la WSIB assume généralement les risques associés aux régimes d'avantages du personnel. Pour ce qui est du régime de retraite du personnel, les cotisations des membres du personnel augmenteront progressivement jusqu'à ce qu'elles soient égales à celles de la WSIB. Lorsque les cotisations des membres du personnel seront égales à celles de la WSIB, tous les risques liés à la capitalisation du régime de retraite du personnel seront assumés à parts égales par les parties.

Les principales sources de risque pour la WSIB comprennent :

- a) une baisse des taux d'actualisation qui accroît l'obligation et les charges;
- b) un rendement des placements plus faible que prévu;
- c) des taux de mortalité plus bas que prévu;
- d) une inflation des coûts des soins de santé plus importante que prévu.

En règle générale, les risques sont gérés grâce à la revue de la conception des régimes, à la politique de financement du régime de retraite du personnel et, dans le cadre des risques de placement, aux mécanismes de contrôle du risque compris dans l'Énoncé du régime de retraite du personnel. Le conseil de fiduciaires du régime de retraite du personnel établit l'Énoncé et surveille son application conformément à la LRR tandis que la revue de la conception des régimes est réalisée conjointement par les promoteurs des régimes.

**Charge des régimes d'avantages du personnel**

Le coût des régimes d'avantages du personnel est comptabilisé dans les charges administratives et autres charges de la façon suivante :

	Régimes de retraite		Autres avantages		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Coût des services rendus	175	134	27	24	202	158
Intérêts nets sur le passif au titre des régimes d'avantages du personnel	45	37	31	28	76	65
Coût des services passés (recouvrement)	(9)	–	5	86	(4)	86
Pertes (profits) sur les régimes d'avantages à long terme du personnel	–	–	13	(2)	13	(2)
Charges administratives	11	5	–	–	11	5
<b>Charge des régimes d'avantages du personnel</b>	<b>222</b>	<b>176</b>	<b>76</b>	<b>136</b>	<b>298</b>	<b>312</b>

## Rapport annuel de 2021

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2021  
(en millions de dollars canadiens)

Les montants comptabilisés dans les autres éléments du résultat global se présentent comme suit :

	Régimes de retraite		Autres avantages		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Écarts actuariels découlant de modifications à ce qui suit :						
Hypothèses financières	219	(487)	186	(73)	405	(560)
Hypothèses démographiques	–	(170)	–	(39)	–	(209)
Expérience des régimes	(12)	(39)	–	(10)	(12)	(49)
Excédent du rendement sur les produits d'intérêts générés par les actifs des régimes	322	45	–	–	322	45
<b>Réévaluations des régimes d'avantages du personnel</b>	<b>529</b>	<b>(651)</b>	<b>186</b>	<b>(122)</b>	<b>715</b>	<b>(773)</b>

**Passif au titre des régimes d'avantages du personnel**

Le passif au titre des régimes d'avantages du personnel aux 31 décembre est composé des éléments suivants :

	Régimes de retraite		Autres avantages		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Valeur actualisée des obligations <sup>1</sup>	5 434	5 470	1 002	1 137	6 436	6 607
Juste valeur des actifs des régimes	(4 221)	(3 872)	–	–	(4 221)	(3 872)
<b>Passif au titre des régimes d'avantages du personnel</b>	<b>1 213</b>	<b>1 598</b>	<b>1 002</b>	<b>1 137</b>	<b>2 215</b>	<b>2 735</b>

1) Les régimes de retraite de la WSIB sont entièrement ou partiellement capitalisés, tandis que les autres avantages offerts par la WSIB ne sont pas capitalisés.

Le mouvement de la valeur totale actualisée du passif au titre des régimes d'avantages du personnel est illustré comme suit :

	Régimes de retraite		Autres avantages		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Solde au début de l'exercice	5 470	4 620	1 137	911	6 607	5 531
Coût des services rendus	175	134	27	24	202	158
Cotisations des membres du personnel	32	30	–	–	32	30
Charge d'intérêts sur les obligations au titre des régimes d'avantages du personnel	145	148	31	28	176	176
Coût des services passés (recouvrement)	(9)	–	5	86	(4)	86
Écarts actuariels découlant de modifications à ce qui suit :						
Hypothèses financières	(219)	487	(171)	75	(390)	562
Hypothèses démographiques	–	170	–	39	–	209
Expérience des régimes	12	39	(2)	6	10	45
Prestations versées	(172)	(158)	(25)	(32)	(197)	(190)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>5 434</b>	<b>5 470</b>	<b>1 002</b>	<b>1 137</b>	<b>6 436</b>	<b>6 607</b>

## Rapport annuel de 2021

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**

Au 31 décembre 2021, le régime de retraite du personnel représentait 99,2 % de l'obligation au titre des régimes de retraite (99,0 % au 31 décembre 2020), et le régime d'avantages postérieurs au départ à la retraite représentait 86,8 % de l'obligation au titre des autres avantages (89,0 % au 31 décembre 2020).

La durée moyenne pondérée des régimes de retraite à prestations définies et des obligations au titre des autres régimes d'avantages au 31 décembre 2021 était respectivement de 18,2 ans et 20,6 ans (respectivement 18,8 ans et 21,0 ans au 31 décembre 2020).

**Juste valeur des actifs des régimes**

Le mouvement de la juste valeur totale des actifs des régimes est illustré comme suit :

	Régimes de retraite		Autres avantages		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Solde au début de l'exercice	3 872	3 560	–	–	3 872	3 560
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	100	112	–	–	100	112
Excédent du rendement sur les produits d'intérêts générés par les actifs des régimes	322	45	–	–	322	45
Cotisations de l'employeur <sup>1</sup>	78	288	25	32	103	320
Cotisations des membres du personnel	32	30	–	–	32	30
Prestations versées	(172)	(158)	(25)	(32)	(197)	(190)
Frais administratifs payés	(11)	(5)	–	–	(11)	(5)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>4 221</b>	<b>3 872</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>4 221</b>	<b>3 872</b>

1) Comprennent un montant de 199 \$ lié à la cotisation forfaitaire non récurrente versée au régime de retraite du personnel en décembre 2020.

Il est estimé que les cotisations de l'employeur aux régimes de retraite s'élèveront à 100 \$ en 2022.

Les prestations qui seront versées à partir des actifs des régimes de retraite devraient s'élever à 172 \$ en 2022, et les autres avantages qui seront payés directement par l'employeur sont estimés à 39 \$.

Les actifs des régimes de retraite aux 31 décembre sont composés des éléments suivants :

	2021		2020	
<b>Actifs des régimes de retraite</b>				
Actions de sociétés ouvertes	1 833	43,4 %	1 361	35,1 %
Revenu fixe	1 080	25,6 %	800	20,7 %
Titres de créance	125	3,0 %	36	0,9 %
Placements alternatifs sur le marché public	383	9,1 %	309	8,0 %
Marchés diversifiés	1	0,0 %	408	10,5 %
Secteur de l'immobilier	419	9,9 %	336	8,7 %
Infrastructures	324	7,7 %	316	8,2 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55	1,3 %	411	10,6 %
Autres	1	0,0 %	(105)	(2,7 %)
<b>Total<sup>1</sup></b>	<b>4 221</b>	<b>100,0 %</b>	<b>3 872</b>	<b>100,0 %</b>

1) Comprend les actifs nets de 4,3 \$ du régime de retraite supplémentaire du personnel (4,9 \$ en 2020).

## Rapport annuel de 2021

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**

**Hypothèses actuarielles**

Les principales hypothèses actuarielles utilisées dans la détermination de la valeur actualisée du passif au titre des avantages du personnel sont les suivantes :

	2021	2020
Taux d'actualisation <sup>1</sup>		
Charges des régimes d'avantages	2,60 %	3,15 %
Passif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	3,00 %	2,60 %
Taux d'augmentation des prestations à la fin de l'exercice <sup>2</sup>	1,50 %	1,31 %
Taux d'augmentation de la rémunération à la fin de l'exercice <sup>3</sup>	3,75 %	3,50 %
Taux tendanciels des soins de santé à la fin de l'exercice		
Taux tendanciel initial	4,75 %	5,00 %
Taux tendanciel définitif	4,50 %	4,50 %
Année à laquelle le taux tendanciel définitif est atteint	2023	2023
Taux tendanciel des soins dentaires à la fin de l'exercice	4,00 %	4,00 %
Mortalité		
Table de base <sup>4</sup>	100 % CPM (secteur public)	100 % CPM (secteur public)
Échelle de projection <sup>5</sup>	MI-2017	MI-2017

1) Taux moyen pondéré en fonction de l'obligation (arrondi à 5 points de base près).

2) Les prestations de retraite augmentent chaque année, le 1<sup>er</sup> janvier, à un taux correspondant à 75 % de l'indice des prix à la consommation (c.-à-d. l'inflation).

3) Il s'agit d'une approximation. L'hypothèse réelle repose sur un taux d'inflation de 2,0 % par année majoré d'une échelle au mérite du salaire unisexe.

4) Table 2014 de mortalité des retraités canadiens par secteur (« CPM »).

5) Échelle MI-2017 modifiée pour obtenir un taux final de 0,8 %.

Les longévités actuelles qui sous-tendent l'évaluation du passif au titre des avantages du personnel aux 31 décembre se présentent comme suit :

	2021	2020
<b>Longévité des participants actuellement âgés de 65 ans</b>		
Hommes	23,2 ans	23,1 ans
Femmes	25,1 ans	25,0 ans
<b>Longévité à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans</b>		
Hommes	24,3 ans	24,2 ans
Femmes	26,1 ans	26,1 ans



**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
(en millions de dollars canadiens)

**Sensibilité des hypothèses actuarielles**

Les changements relatifs aux hypothèses actuarielles utilisées ont une incidence importante sur l'obligation au titre des régimes d'avantages du personnel. L'analyse de sensibilité ci-dessous contient une estimation de l'incidence possible des principales hypothèses au 31 décembre 2021, toutes les autres hypothèses demeurant inchangées :

Sensibilité des hypothèses	Augmentation (diminution) des obligations		Total
	Régimes de retraite	Autres avantages	
<b>Taux d'actualisation</b>			
Augmentation de 1 % du taux d'actualisation	(861)	(166)	(1 027)
Diminution de 1 % du taux d'actualisation	1 138	224	1 362
<b>Taux d'augmentation de la rémunération</b>			
Augmentation de 1 % du taux de rémunération	193	6	199
Diminution de 1 % du taux de rémunération	(170)	(5)	(175)
<b>Taux d'augmentation des prestations de retraite</b>			
Augmentation de 1 % des prestations de retraite	605	s. o.	605
Diminution de 1 % des prestations de retraite	(517)	s. o.	(517)
<b>Taux tendanciels des soins de santé et dentaires</b>			
Augmentation de 1 % des taux tendanciels	s. o.	200	200
Diminution de 1 % des taux tendanciels	s. o.	(151)	(151)
<b>Taux de mortalité</b>			
Augmentation de 10 % des taux de mortalité <sup>1</sup>	(113)	(23)	(136)
Diminution de 10 % des taux de mortalité <sup>2</sup>	124	26	150

- 1) L'augmentation des taux de mortalité entraîne une diminution de 0,7 année de l'espérance de vie moyenne d'une femme âgée de 65 ans.
- 2) La diminution des taux de mortalité entraîne une augmentation de 0,8 année de l'espérance de vie moyenne d'une femme âgée de 65 ans.

**Rapport annuel de 2021****Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2021  
(en millions de dollars canadiens)****19. Produits tirés des primes, montant net**

Voici un sommaire des primes pour les exercices clos les 31 décembre :

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Primes brutes de l'annexe 1	3 142	2 907
Recouvrement (charge) au titre des créances irrécouvrables	28	(43)
Intérêts et pénalités	30	12
Autres produits	2	1
<b>Primes versées par les employeurs de l'annexe 1</b>	<b>3 202</b>	<b>2 877</b>
Charges administratives des employeurs de l'annexe 2	92	93
<b>Primes</b>	<b>3 294</b>	<b>2 970</b>
Programmes d'encouragement obligatoires des employeurs, montant net <sup>1</sup>	(128)	2
<b>Produits tirés des primes, montant net</b>	<b>3 166</b>	<b>2 972</b>

1) Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les employeurs de l'annexe 1 participaient à des programmes d'encouragement obligatoires qui pouvaient se traduire par un ajustement des taux de prime. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, la WSIB a adopté un nouveau modèle d'établissement des taux de prime, ce qui a éliminé la nécessité d'ajuster les taux de prime. Les montants pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 correspondent aux versements nets au titre des programmes d'encouragement obligatoires des employeurs se rapportant aux demandes de prestations pour les années de lésion précédentes qui ont fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice considéré en raison de mises à jour de la politique d'élimination progressive de la Nouvelle méthode expérimentale de tarification par incidence.

**20. Dette au titre de l'indemnisation future et coûts d'indemnisation****Dette au titre de l'indemnisation future**

La dette au titre de l'indemnisation future est fondée sur le niveau et la nature d'admissibilité aux termes de la LSPAAT et les pratiques en matière de règlement des demandes de prestations en vigueur à cette date.

La dette au titre de l'indemnisation future est composée des éléments suivants :

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Perte de gains	8 759	8 733
Pensions des travailleuses et travailleurs	4 921	5 167
Soins de santé	4 922	4 550
Prestations de personne survivante	3 193	3 079
Perte économique future	646	745
Fournisseurs externes	92	93
Perte non financière	352	322
Maladies professionnelles à longue latence	2 454	2 385
Charges administratives liées aux demandes de prestations	1 469	1 322
Perte de revenu de retraite	502	514
<b>Dette au titre de l'indemnisation future</b>	<b>27 310</b>	<b>26 910</b>

## Rapport annuel de 2021

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**

Le tableau qui suit présente d'autres détails relatifs à la dette au titre de l'indemnisation future :

	Dette au titre de l'indemnisation future au début de l'exercice	Coûts d'indemnisation comptabilisés au cours de l'exercice	Paiements d'indemnisation traités au cours de l'exercice <sup>2</sup>	Charges d'intérêts sur le passif	Incidence de la réévaluation actuarielle	Changement relatif aux résultats techniques	Dette au titre de l'indemnisation future, à la fin de l'exercice
Perte de gains	8 733	1 015	(1 067)	373	(13)	(282)	8 759
Pensions des travailleuses et travailleurs	5 167	–	(452)	237	–	(31)	4 921
Soins de santé	4 550	574	(576)	205	158	11	4 922
Prestations de personne survivante	3 079	166	(212)	141	–	19	3 193
Perte économique future	745	–	(138)	30	–	9	646
Fournisseurs externes	93	28	(28)	5	–	(6)	92
Perte non financière	322	55	(66)	14	–	27	352
Maladies professionnelles à longue latence <sup>1</sup>	2 385	(46)	–	113	57	(55)	2 454
Charges administratives liées aux demandes de prestations	1 322	586	(557)	56	209	(147)	1 469
Perte de revenu de retraite	514	44	(54)	23	–	(25)	502
<b>Total de 2021</b>	<b>26 910</b>	<b>2 422</b>	<b>(3 150)</b>	<b>1 197</b>	<b>411</b>	<b>(480)</b>	<b>27 310</b>

- 1) Les coûts d'indemnisation comptabilisés au cours de l'exercice au titre des maladies professionnelles à longue latence correspondent aux demandes de prestations additionnelles présentées en raison de l'exposition pendant l'exercice considéré, contrebalancées par la dette au titre de l'indemnisation future prévue à la fin de l'exercice précédent relative aux demandes de prestations pour maladies professionnelles de l'exercice considéré.
- 2) Les paiements traités au cours de l'exercice se rapportent aux années de lésion antérieures et à l'année de lésion considérée.

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
(en millions de dollars canadiens)

	Dettes au titre de l'indemnisation future au début de l'exercice	Coûts d'indemnisation comptabilisés au cours de l'exercice	Paiements d'indemnisation traités au cours de l'exercice <sup>2</sup>	Charges d'intérêts sur le passif	Incidence de la réévaluation actuarielle	Changement relatif aux résultats techniques	Dettes au titre de l'indemnisation future, à la fin de l'exercice
Perte de gains	8 493	882	(1 098)	379	(31)	108	8 733
Pensions des travailleuses et travailleurs	5 491	–	(478)	251	–	(97)	5 167
Soins de santé	4 588	492	(504)	212	(154)	(84)	4 550
Prestations de personne survivante	2 995	129	(210)	135	–	30	3 079
Perte économique future	873	–	(151)	39	–	(16)	745
Fournisseurs externes	97	28	(23)	3	–	(12)	93
Perte non financière	310	49	(69)	11	–	21	322
Maladies professionnelles à longue latence <sup>1</sup>	2 395	(78)	–	114	–	(46)	2 385
Charges administratives liées aux demandes de prestations	1 355	534	(546)	57	–	(78)	1 322
Perte de revenu de retraite	513	39	(55)	25	(3)	(5)	514
<b>Total de 2020</b>	<b>27 110</b>	<b>2 075</b>	<b>(3 134)</b>	<b>1 226</b>	<b>(188)</b>	<b>(179)</b>	<b>26 910</b>

- 1) Les coûts d'indemnisation comptabilisés au cours de l'exercice au titre des maladies professionnelles à longue latence correspondent aux demandes de prestations additionnelles présentées en raison de l'exposition pendant l'exercice considéré, contrebalancées par la dette au titre de l'indemnisation future prévue à la fin de l'exercice précédent relative aux demandes de prestations pour maladies professionnelles de l'exercice considéré.
- 2) Les paiements traités au cours de l'exercice se rapportent aux années de lésion antérieures et à l'année de lésion considérée.

### Paiements d'indemnisation

Les paiements d'indemnisation correspondent aux montants versés ou à verser au cours de l'exercice à l'intention ou au nom des travailleuses et travailleurs blessés, à l'exclusion des charges administratives liées aux demandes de prestations et de la perte de revenu de retraite. Les paiements d'indemnisation sont composés des éléments suivants :

	2021	2020
Perte de gains	1 067	1 098
Pensions des travailleuses et travailleurs	452	478
Soins de santé	576	503
Prestations de personne survivante	212	212
Perte économique future	138	150
Fournisseurs externes	28	23
Perte non financière	66	69
<b>Total des paiements d'indemnisation</b>	<b>2 539</b>	<b>2 533</b>

## Rapport annuel de 2021

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
(en millions de dollars canadiens)

**Charges administratives liées aux demandes de prestations**

Les charges administratives liées aux demandes de prestations sont composées des éléments suivants :

	2021	2020
Attribution des charges administratives et autres charges	533	524
Attribution des obligations sanctionnées par la loi et des engagements de financement	24	22
<b>Total des charges administratives liées aux demandes de prestations</b>	<b>557</b>	<b>546</b>

**Variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future**

La variation dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future est composée des éléments suivants :

	2021	2020
Changements relatifs à l'estimation des coûts d'indemnisation	(1 208)	(1 238)
Changements relatifs aux hypothèses et méthodes actuarielles	411	(188)
Désactualisation <sup>1</sup>	1 197	1 226
<b>Variation totale dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future</b>	<b>400</b>	<b>(200)</b>

1) La désactualisation représente les charges d'intérêts estimatives de la dette au titre de l'indemnisation future, compte tenu du taux d'actualisation, de la dette au titre de l'indemnisation future au début de l'exercice et des paiements effectués au cours de l'exercice.

Les changements relatifs aux hypothèses et méthodes actuarielles sont composés des éléments suivants :

	2021	2020
Changements relatifs aux méthodes et hypothèses concernant les charges administratives futures liées aux demandes de prestations	172	-
Changements relatifs aux méthodes et hypothèses concernant les prestations pour perte de gains	(13)	(34)
Changements relatifs aux méthodes et hypothèses concernant l'indexation des soins de santé	252	(154)
<b>Total des changements relatifs aux méthodes et hypothèses actuarielles</b>	<b>411</b>	<b>(188)</b>

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**

**Hypothèses et méthodes actuarielles**

La valeur actualisée actuarielle des paiements d'indemnisation future repose sur les hypothèses actuarielles, y compris les hypothèses économiques, qui sont fondées sur les résultats des exercices précédents et modifiées pour tenir compte des tendances actuelles et de l'élaboration prévue. Les hypothèses actuarielles sont examinées chaque année, lorsqu'une évaluation actuarielle est effectuée. La direction est d'avis que les méthodes d'évaluation et les hypothèses sont appropriées dans l'ensemble, pour l'évaluation de la dette au titre de l'indemnisation future. Le tableau suivant résume les principales hypothèses actuarielles sous-jacentes utilisées dans l'estimation des catégories de la dette au titre de l'indemnisation future :

Hypothèse actuarielle	Notes	Perte de gains	Pensions des travailleuses et travailleurs	Soins de santé	Prestations de personne survivante	Perte économique future	Fournisseurs externes	Perte non financière	Maladies professionnelles à longue latence
Taux d'actualisation	a)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Indexation	a)	✓	✓	✓	✓	✓	–	✓	✓
Taux d'indexation de la rémunération	a)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Taux d'indexation des prestations de soins de santé	a)	–	–	✓	–	–	–	–	✓
Perte de salaire	b)	✓	–	–	–	✓	–	–	✓
Mortalité	c)	✓	✓	✓	✓	✓	–	✓	✓
Incidence des demandes de prestations	d)	✓	–	–	–	–	–	–	✓
Cessation	d)	✓	–	–	–	–	–	–	✓
Indice d'exposition	d)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Charges	e)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**

## a) Hypothèses économiques

Le tableau suivant présente un sommaire des principales hypothèses économiques utilisées dans l'évaluation actuarielle de la dette au titre de l'indemnisation future :

	2021 <sup>1</sup>	2020 <sup>1, 2</sup>
Taux d'actualisation	2022 et par la suite – 4,75 %	2021 et par la suite – 4,75 %
Inflation (IPC)	2,0 %	2,0 %
Indexation des prestations	2,0 % (IPC)	2,0 % (IPC)
Taux d'indexation de la rémunération	3,0 % (IPC + 1,0 %)	3,0 % (IPC + 1,0 %)
Taux d'indexation des coûts des soins de santé	6,0 % (IPC + 4,0 %) de 2022 à 2024 5,0 % (IPC + 3,0 %) de 2025 à 2026 4,0 % (IPC + 2,0 %) par la suite	4,0 % (IPC + 2,0 %)

1) Tous les pourcentages sont sur une base annualisée.

2) Certains montants comparatifs ont été mis à jour pour rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice considéré.

## b) Perte de salaire

Par « perte de salaire », on entend la proportion de son salaire que la travailleuse ou le travailleur perd en raison d'une lésion. La plupart des prestations influencées par la perte de salaire sont fondées sur les résultats historiques et les restrictions précisées dans la LSPAAT.

## c) Mortalité

Les taux de mortalité sont utilisés pour estimer la durée des paiements que la WSIB doit continuer de verser aux travailleuses et travailleurs blessés ou aux personnes survivantes qui reçoivent une pension mensuelle. Les hypothèses relatives aux taux de mortalité sont déterminées séparément pour les travailleuses et travailleurs blessés et les personnes survivantes de la façon suivante :

- i) L'hypothèse relative au taux de mortalité pour les travailleuses et travailleurs blessés est fondée sur une étude actuarielle des niveaux de mortalité selon l'âge et le sexe des bénéficiaires d'un revenu d'invalidité de la WSIB de 2013 à 2017, rajustée pour tenir compte de toute amélioration en cours (ou autrement) des résultats des travailleuses ou travailleurs blessés de la WSIB jusqu'en 2021 inclusivement.
- ii) L'hypothèse relative au taux de mortalité pour les personnes qui reçoivent des prestations de personne survivante est fondée sur une étude actuarielle des niveaux de mortalité des personnes survivantes de la WSIB et la table de mortalité 2014-2016 de la population de la province d'Ontario élaborée par Statistique Canada, rajustée pour refléter toute amélioration en cours (ou autrement) des résultats des personnes survivantes de la WSIB jusqu'en 2021 inclusivement.
- iii) Les taux de mortalité pour les travailleuses et travailleurs blessés et les personnes survivantes sont prévus pour les années à venir à l'aide des facteurs d'amélioration de la mortalité du Régime de pensions du Canada. Par conséquent, les taux de mortalité futurs sont réduits pour permettre une plus grande longévité future prévue pour les travailleuses et travailleurs blessés et les personnes survivantes.

**Notes des états financiers consolidés****31 décembre 2021****(en millions de dollars canadiens)**

## d) Incidence des demandes de prestations, cessation et indice d'exposition

L'incidence des demandes de prestations désigne le nombre de demandes de prestations survenues durant l'exercice et fait appel aux hypothèses actuarielles relativement au nombre de demandes de prestations attendues, mais qui n'avaient pas été déclarées au 31 décembre 2021. La cessation désigne les hypothèses actuarielles concernant la durée future des demandes de prestations. L'indice d'exposition correspond à l'indicateur servant à prévoir certains coûts futurs pour diverses années de lésion et représente, sur une base relative, le niveau de risque assuré par la WSIB.

Les hypothèses concernant l'incidence des demandes de prestations sont déterminées en fonction du nombre de demandes de prestations survenues au cours des années antérieures. L'hypothèse relative à la cessation est déterminée à l'aide de la moyenne des résultats de cessation de la WSIB des cinq dernières années de lésion, puis modifiée concernant les demandes de prestations qui doivent durer plus longtemps. L'indice d'exposition a été mis au point à partir du nombre de lésions avec interruption de travail enregistré pour les années de lésion jusqu'en 1998, et par la suite, d'après le nombre de travailleuses et travailleurs couverts par la WSIB, après ajustement pour tenir compte de l'évolution du risque moyen lié à ces travailleuses et travailleurs. Les taux de cessation et le nombre projeté des demandes de prestations futures immobilisées pour les pertes de gains et leurs profils ont été mis à jour en 2021 afin de tenir compte des derniers résultats.

## e) Charges

Des ratios des charges administratives liées aux demandes de prestations par rapport au montant des demandes de prestations payées ont été utilisés pour estimer les coûts futurs des charges administratives liées aux demandes de prestations en cours. Ces ratios ont été élaborés pour analyser les charges administratives liées aux demandes de prestations et les autres frais de gestion liés aux demandes de prestations pour tous les centres de coûts de la WSIB selon le type de demande de prestations, la durée et le montant de celle-ci.

## f) Maladies professionnelles à longue latence

Les maladies professionnelles à longue latence se rapportent aux demandes de prestations futures liées aux maladies professionnelles et découlent d'une exposition, jusqu'à la date d'évaluation, à des conditions ou substances dangereuses comme l'amiante et le bruit excessif.

**Sensibilité des hypothèses actuarielles**

Les changements relatifs aux hypothèses actuarielles utilisées ont une incidence importante sur les coûts d'indemnisation comptabilisés. Le tableau suivant présente une estimation de l'incidence potentielle d'un changement relatif aux hypothèses les plus importantes :

	<b>Accroissement des coûts d'indemnisation</b>	<b>Accroissement des coûts d'indemnisation</b>
<b>Changements relatifs aux hypothèses</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Diminution de 100 points de base du taux d'actualisation	2 934	2 854
Augmentation de 100 points de base du taux d'inflation :		
Incidence du taux d'indexation des prestations	1 586	1 582
Incidence de la croissance des salaires	623	618
Incidence de l'indexation des coûts des soins de santé	622	578



## Rapport annuel de 2021

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**
**Développement des demandes de prestations**

La dette au titre de l'indemnisation future comprend l'estimation actuelle des paiements futurs liés aux demandes de prestations survenues au cours de 2021 et des années antérieures. Chaque période de présentation de l'information financière, la dette au titre de l'indemnisation future est rajustée pour tenir compte des changements relatifs à l'estimation des paiements futurs, et la modification apportée à l'estimation est comptabilisée dans les coûts d'indemnisation. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des estimations reliées aux demandes de prestations survenues de 2012 à 2021.

	Année de lésion										Total
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	
Année de l'estimation											
2012	2 815										
2013	2 274	2 627									
2014	2 000	2 296	2 453								
2015	1 843	1 981	2 145	2 317							
2016	1 751	1 877	1 933	2 071	2 210						
2017	1 716	1 827	1 864	1 970	2 274	2 371					
2018	1 714	1 799	1 838	1 925	2 208	2 405	2 604				
2019	1 713	1 761	1 761	1 897	2 126	2 351	2 494	2 614			
2020	1 657	1 702	1 730	1 858	2 085	2 325	2 449	2 663	2 618		
2021	1 656	1 701	1 701	1 863	2 102	2 333	2 472	2 627	2 545	3 054	
Estimation actuelle des coûts d'indemnisation cumulatifs	1 656	1 701	1 701	1 863	2 102	2 333	2 472	2 627	2 545	3 054	22 054
Paiements cumulatifs effectués	(718)	(666)	(630)	(636)	(703)	(690)	(701)	(641)	(468)	(256)	(6 109)
Demandes de prestations impayées (non actualisées)	938	1 035	1 071	1 227	1 399	1 643	1 771	1 986	2 077	2 798	15 945
Effet de l'actualisation	(444)	(489)	(503)	(592)	(656)	(789)	(826)	(920)	(953)	(1 172)	(7 344)
Dette au titre de l'indemnisation future (demandes de prestations impayées actualisées)	494	546	568	635	743	854	945	1 066	1 124	1 626	8 601
Dette au titre de l'indemnisation future (demandes de prestations impayées actualisées) avant l'année de lésion 2012											14 786
Charges administratives liées aux demandes de prestations											1 469
Maladies professionnelles à longue latence											2 454
<b>Total de la dette au titre de l'indemnisation future</b>											<b>27 310</b>

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

Les coûts d'indemnisation pour les années de lésion antérieures à 2016 suivent en général une tendance à la baisse. Cependant, les coûts d'indemnisation pour l'année de lésion 2016 et les suivantes suivent une tendance à la hausse, principalement attribuable à la hausse des lésions avec interruption de travail et à la détérioration de l'expérience en matière de retour au travail par rapport aux années de lésion précédentes.

**Établissement des taux**

Conformément à la LSPAAT, les obligations de la WSIB sont satisfaites grâce aux primes annuelles qui sont imputées à tous les employeurs de l'annexe 1. La WSIB a adopté, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, un nouveau modèle d'établissement de taux de prime ainsi que le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord. Le modèle d'établissement de taux de prime est un cadre prospectif d'établissement des taux de prime qui s'applique à toutes les entreprises. Il intègre des bandes de risque dynamique qui permettent d'établir le taux de prime d'une catégorie ou sous-catégorie d'entreprises en fonction d'une fourchette déterminée et de faire varier les taux de prime par entreprise d'une année à l'autre afin de mieux tenir compte des résultats en matière d'indemnisation d'une entreprise. Le taux de prime de chaque entreprise tiendra compte du taux de sa catégorie ou sous-catégorie ainsi que de son risque par rapport à celui des autres entreprises de sa catégorie en fonction de leur taille. Chaque catégorie ou sous-catégorie comprend une série de bandes de risque et chacune d'elle comporte un taux associé qui est soit supérieur ou inférieur au taux de catégorie. Le taux de prime de chaque catégorie tient compte des demandes de prestations, des obligations administratives et sanctionnées par la loi.

Le nouveau modèle établit et rajuste les taux de prime des entreprises selon une approche en deux étapes :

- a) La première étape consiste à établir un taux pour chaque catégorie d'industrie en fonction du profil de risque et de la part de responsabilité de la catégorie dans le maintien de la caisse d'assurance. Le taux de catégorie est un taux collectif qui représente la part de responsabilité de la catégorie pour les coûts de la WSIB.
- b) La deuxième étape consiste à comparer les antécédents en matière de gains assurables et d'indemnisation d'une entreprise avec ceux des autres entreprises de la même catégorie. Le taux de l'entreprise en question établi selon le nouveau modèle reflétera ainsi ses propres résultats en matière d'indemnisation et de risque.

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
(en millions de dollars canadiens)

**Concentration des risques**

La WSIB fournit une assurance en cas de lésion professionnelle à tous les employeurs de l'annexe 1 ayant des travailleuses et travailleurs dans la province. À cet égard, les risques de la WSIB sont concentrés dans les divers secteurs d'activité de la province. Le tableau ci-dessous indique les primes brutes par secteur d'activité pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Catégorie et sous-catégorie	Primes brutes	% du total
Agriculture	52	1,9 %
Extraction minière, exploitation de carrières et extraction de pétrole et de gaz	71	2,6 %
Services publics	23	0,8 %
Services éducatifs	24	0,9 %
Administration publique	76	2,8 %
Hôpitaux	131	4,8 %
Alimentation, textiles et fabrication connexe	99	3,6 %
Fabrication de produits minéraux et non métalliques	134	4,9 %
Impression et fabrication de produits pétroliers et chimiques	41	1,5 %
Fabrication de produits métalliques, de matériel de transport et de meubles	257	9,5 %
Machines, matériel électrique et activités diverses de fabrication	70	2,6 %
Fabrication de produits informatiques et électroniques	8	0,3 %
Transports ferroviaires, par eau, par camion et services postaux publics	142	5,2 %
Transport aérien, d'agrément et par pipeline, transport en commun et terrestre de voyageurs, services de messagerie et entreposage	97	3,6 %
Construction résidentielle	61	2,2 %
Construction d'infrastructures	89	3,3 %
Travaux de fondations, de structure et d'extérieur de bâtiment, construction	160	5,9 %
Équipements techniques pour construction résidentielle	157	5,8 %
Métiers spécialisés de la construction	114	4,2 %
Construction d'immeubles non résidentiels	45	1,7 %
Vente en gros de produits pétroliers, produits alimentaires, véhicules automobiles et produits divers	51	1,9 %
Vente en gros d'articles personnels et ménagers, matériaux de construction et machinerie	69	2,5 %
Vente au détail de véhicules automobiles, matériaux de construction et produits alimentaires	126	4,6 %
Vente au détail de meubles, accessoires de maison, vêtements et accessoires vestimentaires	20	0,7 %
Vente au détail de produits électroniques, appareils ménagers et produits de santé et de soins personnels	13	0,5 %
Magasins de vente au détail et magasins à rayons spécialisés	51	1,9 %
Information et culture	15	0,6 %
Finances, gestion et location	33	1,2 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	30	1,1 %
Services administratifs et de soutien reliés aux bâtiments, habitations et espaces ouverts	100	3,7 %
Soins de santé ambulatoires	64	2,3 %
Établissements de soins infirmiers et de soins pour bénéficiaires internes	108	4,0 %
Assistance sociale	29	1,1 %
Loisirs et hôtellerie	79	2,9 %
Autres services	80	2,9 %
<b>Total</b>	<b>2 719</b>	<b>100,0 %</b>
Primes accumulées, mais non déclarées	423	
<b>Total</b>	<b>3 142</b>	

**Rapport annuel de 2021****Notes des états financiers consolidés****31 décembre 2021****(en millions de dollars canadiens)**

De plus, les risques de la WSIB sont concentrés dans les lésions et maladies en milieu de travail qui entraînent l'invalidité ou le décès des travailleuses et travailleurs blessés. La LSPAAT ne donne pas à la WSIB la capacité de répartir ces risques. Des risques supplémentaires peuvent survenir en raison de changements législatifs ou des appels, ce qui peut faire augmenter immédiatement la dette au titre de l'indemnisation future.

Les taux de prime sont le principal moyen d'atténuer ces risques. Les taux de prime sont rajustés annuellement au moment où la dette au titre de l'indemnisation future et les risques sont examinés et différenciés par catégorie ou sous-catégorie et entreprise afin de refléter les coûts prévus plus élevés ou moins élevés ainsi que la fréquence de perte associée à des catégories ou sous-catégories et entreprises en particulier.

**Liquidité des risques relatifs à la dette au titre de l'indemnisation future**

Le tableau suivant fournit une estimation de l'échéance prévue des flux de trésorerie non actualisés pour les paiements d'indemnisation :

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Au plus 1 an	6 %	6 %
Plus de 1 an, mais au plus 5 ans	18 %	18 %
Plus de 5 ans, mais au plus 10 ans	18 %	18 %
Plus de 10 ans, mais au plus 15 ans	14 %	14 %
Plus de 15 ans	44 %	44 %
	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

**21. Engagements et passifs éventuels****a) Engagements relatifs aux placements**

Au 31 décembre 2021, les engagements de la WSIB en matière d'appels de fonds liés à son portefeuille de placements totalisaient 5 286 \$ (4 068 \$ au 31 décembre 2020). Aucune date précise quant au respect de ces engagements n'a été fixée au cours de la période de placement.

**b) Obligations sanctionnées par la loi et engagements de financement**

Les engagements connus aux termes d'obligations sanctionnées par la loi et d'engagements de financement au 31 décembre 2021 s'établissaient à environ 290 \$ pour 2022 (274 \$ au 31 décembre 2020).

**c) Autres engagements**

Au 31 décembre 2021, la WSIB avait d'autres engagements ultérieurs aux termes de contrats non résiliables d'achats de biens et services prévoyant des paiements minimaux futurs d'environ 95 \$ (179 \$ au 31 décembre 2020).

**d) Poursuites**

La WSIB est partie à diverses poursuites et réclamations survenues dans le cours normal des activités, dont l'issue n'est pas encore déterminée. En se fondant sur les renseignements qui sont actuellement connus de la WSIB, la direction estime que des provisions adéquates ont été constituées pour les cas où il était raisonnablement possible qu'un paiement soit effectué et que l'issue probable de l'ensemble des poursuites et réclamations en cours n'aura pas une incidence négligeable sur la situation financière de la WSIB.

Notes des états financiers consolidés

31 décembre 2021

(en millions de dollars canadiens)

## 22. Financement et gestion du capital

En sa qualité d'organisme fiduciaire régi par un conseil d'administration en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations, responsable de l'administration du système d'indemnisation des travailleuses et travailleurs de la province, l'objectif en matière de gestion du capital de la WSIB est de veiller à maintenir un financement suffisant pour verser la rémunération et les autres prestations aux travailleuses et travailleurs et aux personnes survivantes des travailleuses et travailleurs décédés. La LSPAAT exige que la WSIB effectue des versements au titre des prestations actuelles à mesure qu'elles sont exigibles et qu'elle veuille à disposer des fonds nécessaires pour couvrir les prestations futures. En outre, la LSPAAT exige que la WSIB maintienne un financement suffisant afin de ne pas imposer une charge excessive ou injuste à toute catégorie d'employeurs de l'annexe 1 sous forme de paiements, au cours d'un exercice à l'égard des prestations actuelles, ou au cours des exercices futurs à l'égard des prestations futures.

Les ressources en capital disponibles pour la WSIB comprennent son actif total moins son passif total, compte non tenu des ressources attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle.

Au 31 décembre 2021, le capital de la WSIB correspondait à l'actif net attribuable aux parties prenantes de la WSIB de 7 261 \$ (4 324 \$ au 31 décembre 2020).

La WSIB calcule le ratio de suffisance selon le *Règlement de l'Ontario 141/12* aux termes de la LSPAAT, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la WSIB devait veiller, selon le *Règlement de l'Ontario 141/12*, à ce que le ratio de suffisance atteigne les niveaux établis au plus tard aux dates suivantes :

31 décembre 2017	60 %
31 décembre 2022	80 %
31 décembre 2027	100 %

Le *Règlement de l'Ontario 141/12* a été modifié par le *Règlement de l'Ontario 864/21* (collectivement, les « Règlements de l'Ontario ») en date du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les Règlements de l'Ontario précisent désormais ce qui suit :

- Les critères à prendre en compte pour déterminer l'admissibilité à un décaissement de fonds à l'intention des employeurs de l'annexe 1
- Le pouvoir discrétionnaire quant au montant des décaissements
- Le calendrier des décaissements

Plus précisément, si la décision de décaisser les fonds excédentaires est prise lorsque le ratio de suffisance est supérieur à 115 %, mais inférieur à 125 %, tout excédent sera versé dans les 90 jours suivant la décision de la WSIB de décaisser les fonds excédentaires à l'intention des employeurs de l'annexe 1, le montant du décaissement étant laissé à la discrétion de la WSIB.

Si le ratio de suffisance est égal ou supérieur à 125 %, tout excédent sera versé aux employeurs de l'annexe 1 dans les 30 jours suivant la détermination par la WSIB que ledit ratio de suffisance est égal ou supérieur à 125 %, de façon à revenir à un ratio de suffisance de 115,1 %.

Les Règlements de l'Ontario précisent la façon d'évaluer les actifs et les passifs compris dans le ratio de suffisance, selon lesquels celui-ci est calculé en comparant l'actif total et le passif total, certains actifs et passifs étant évalués sur la base de la continuité des activités contrairement à ce qui est prévu par les IFRS.

La WSIB prépare un rapport trimestriel sur la suffisance dans lequel elle fait état de son ratio de suffisance par rapport aux besoins de financement réglementaires. Au 31 décembre 2021, le ratio de suffisance se situait à 121,2 % (117,3 % au 31 décembre 2020).

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
**(en millions de dollars canadiens)**

---

### 23. Transactions entre parties liées

Les parties liées de la WSIB comprennent le gouvernement de l'Ontario et les entités connexes, les principaux dirigeants, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite à l'intention des membres du personnel de la WSIB. Les transactions sont réalisées dans le cours normal des activités.

#### Gouvernement de l'Ontario et parties liées

La WSIB est un organisme fiduciaire régi par un conseil d'administration en vertu de la Directive concernant les organismes et les nominations, responsable de l'application de la LSPAAT. À ce titre, elle est considérée comme une entité gouvernementale et bénéficie d'exemptions partielles selon les IFRS quant à la déclaration de transactions auprès du gouvernement de l'Ontario et de divers ministères, organismes et sociétés de la Couronne sur lesquels le gouvernement de l'Ontario a le contrôle.

La WSIB est tenue d'effectuer des paiements pour rembourser les frais d'administration liés à la LSST et aux règlements adoptés en vertu de cette loi. Elle est également tenue de payer les coûts de fonctionnement du TASPAAAT, et les coûts qui peuvent être engagés par le Bureau des conseillers des travailleurs et le Bureau des conseillers des employeurs. En outre, la WSIB accorde diverses subventions et du financement à la réalisation d'enquêtes et de recherches et à l'élaboration de formation. Le financement total fourni pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 est de 269 \$ (252 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020) et est inclus dans les charges liées aux obligations sanctionnées par la loi et aux engagements de financement.

Outre ce qui précède, les états financiers consolidés comprennent des montants provenant de transactions dans le cours normal des activités réalisées avec divers ministères et organismes et diverses sociétés de la Couronne dont le gouvernement de l'Ontario a le contrôle.

Au 31 décembre 2021, les placements comprennent des placements à revenu fixe négociables d'un montant de 1 786 \$ émis par le gouvernement de l'Ontario et des entités liées (1 308 \$ au 31 décembre 2020).

Les montants remboursés au ministère de la Santé au titre des honoraires des médecins pour les services dispensés à des personnes qui contractent une maladie ou subissent une lésion reliée au travail sont inclus dans les paiements d'indemnisation. Les frais administratifs versés au ministère de la Santé sont imputés au poste Charges administratives et autres charges.

Le 30 octobre 2020, la WSIB a contracté une facilité de ligne de crédit de 14 mois d'un montant de 900 \$ avec l'OOF (se reporter à la note 15). Au 31 décembre 2021, la facilité de crédit est venue à échéance et avait un solde de néant (400 \$ au 31 décembre 2020).

#### Société ontarienne de gestion des placements

En 2016, la WSIB a été désignée en vertu du *Règlement de l'Ontario 251/16* comme l'un des membres fondateurs de la Société ontarienne de gestion des placements (la « SOGP »). Créée par le gouvernement de l'Ontario et sanctionnée par la loi, la SOGP offre des services de gestion des placements et de conseils en placement aux organismes participants du secteur public de l'Ontario.

Le 24 juillet 2017, la SOGP a officiellement commencé à gérer les actifs investis de la WSIB et, une fois que la SOGP a commencé à exercer ses activités, la quote-part de la WSIB des charges d'exploitation de la SOGP est versée par la WSIB sur la base du recouvrement des coûts.

Les honoraires du gestionnaire de placements externe et les frais de garde, qui étaient antérieurement assumés par la WSIB, sont désormais acquittés par la SOGP pour le compte de la WSIB.

**Rapport annuel de 2021****Notes des états financiers consolidés****31 décembre 2021****(en millions de dollars canadiens)****Rémunération des principales personnes dirigeantes**

Les principales personnes dirigeantes sont celles qui ont le pouvoir et la responsabilité, directement ou indirectement, de planifier, diriger et contrôler les activités de la WSIB. La rémunération des principales personnes dirigeantes, qui comprend les membres du conseil d'administration, est incluse dans les charges administratives et autres charges.

	Membres du conseil d'administration <sup>1</sup>		Haute direction <sup>2</sup>		Total	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Salaires et avantages à court terme	1,6	0,9	4,0	3,8	5,6	4,7
Régimes d'avantages à long terme du personnel	–	–	0,6	0,5	0,6	0,5
	<b>1,6</b>	<b>0,9</b>	<b>4,6</b>	<b>4,3</b>	<b>6,2</b>	<b>5,2</b>

1) Y compris la présidence du conseil d'administration ainsi que la présidence-direction générale.

2) Y compris les chefs, la direction des affaires juridiques et le conseil spécial de la présidence-direction générale.

**Régimes d'avantages du personnel**

Les régimes de retraite à prestations définies et les autres régimes d'avantages de la WSIB sont considérés comme des parties liées. La note 18 fournit les détails sur les transactions avec les régimes d'avantages du personnel.

## Rapport annuel de 2021

Notes des états financiers consolidés  
31 décembre 2021  
(en millions de dollars canadiens)

## 24. Informations sur les filiales et les participations ne donnant pas le contrôle

Les états financiers consolidés de la WSIB comprennent les états financiers de toutes ses filiales.

## a) Filiales détenues directement ou indirectement

La majeure partie des actifs de la WSIB sont détenus directement ou indirectement par les filiales suivantes :

	Participation de la WSIB		Pays d'immatriculation et d'exploitation
	2021	2020	
<b>Filiales entièrement détenues</b>			
2742267 Ontario Ltd.	100,0 %	100,0 %	Canada
2742268 Ontario Ltd.	100,0 %	100,0 %	Canada
2778374 Ontario Ltd.	100,0 %	100,0 %	Canada
2778376 Ontario Ltd.	100,0 %	100,0 %	Canada
2859927 Ontario Inc. <sup>1</sup>	100,0 %	–	Canada
2859928 Ontario Inc. <sup>1</sup>	100,0 %	–	Canada
799549 Ontario Inc.	100,0 %	100,0 %	Canada
Simcoe Infra A Insurance Fund Ltd. <sup>1</sup>	100,0 %	–	Canada
Simcoe Infra A LRI Ltd. <sup>1</sup>	100,0 %	–	Canada
Simcoe Wight IF Holdings Ltd.	100,0 %	100,0 %	Canada
Simcoe Wight LRI Holdings Ltd.	100,0 %	100,0 %	Canada
WSIB Investments (International Infrastructure Non-Pension) Limited	100,0 %	100,0 %	Canada
WSIB Investments (International Realty Non-Pension) Limited	100,0 %	100,0 %	Canada
WSIB Investments (Private Equity Non-Pension) Limited	100,0 %	100,0 %	Canada
WSIB Van IF GP Holdings Ltd.	100,0 %	100,0 %	Canada
WSIB Van LRI GP Holdings Ltd.	100,0 %	100,0 %	Canada
<b>Filiales partiellement détenues</b>			
2742266 Ontario Ltd.	95,6 %	98,4 %	Canada
Fiducie de fonds mis en commun Rendement absolu (2012)	90,5 %	90,8 %	Canada
Fiducie de fonds mis en commun Marchés diversifiés (2010)	51,9 %	87,0 %	Canada
Simcoe Accord Credit Limited	98,5 %	98,5 %	Canada
Fiducie de fonds mis en commun Simcoe Pacific	90,8 %	90,8 %	Canada
Fiducie de fonds mis en commun (revenu fixe) Placements WSIB	90,8 %	90,8 %	Canada
Fiducie de fonds mis en commun (infrastructure) Placements WSIB	90,8 %	90,8 %	Canada
Placements WSIB (immobilier international) Limitée	91,2 %	91,2 %	Canada
Fiducie de fonds mis en commun (actions de sociétés ouvertes) Placements WSIB	91,3 %	91,1 %	Canada
Placements WSIB (immobilier) Limitée	91,2 %	91,2 %	Canada
Fiducie de fonds mis en commun (rendement global) Placements WSIB	89,7 %	90,8 %	Canada

1) Ces entités ont été incorporées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Fiducie de fonds mis en commun Marchés diversifiés (2009) a été dissoute (participation de 87,9 % de la WSIB en 2020).



## Rapport annuel de 2021

**Notes des états financiers consolidés**  
**31 décembre 2021**  
(en millions de dollars canadiens)

Le régime de retraite du personnel de la WSIB et d'autres investisseurs représentent les participations ne donnant pas le contrôle dans chacune des filiales partiellement détenues mentionnées plus haut. Les tableaux suivants présentent les principales informations financières des filiales partiellement détenues, avant l'élimination des soldes réciproques :

<b>Informations tirées des états de la situation financière</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Total de l'actif	9 051	28 129
Total du passif	(50)	(733)
<b>Excédent de l'actif</b>	<b>9 001</b>	<b>27 396</b>
<b>Attribuable au régime de retraite du personnel de la WSIB</b>	<b>698</b>	<b>2 413</b>
<b>Informations tirées des états du résultat global</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Revenu de placement	1 751	1 373
Frais de placement	(91)	(63)
<b>Revenu de placement net</b>	<b>1 660</b>	<b>1 310</b>
<b>Profits (pertes) de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger</b>	<b>(17)</b>	<b>22</b>
<b>Attribuable au régime de retraite du personnel de la WSIB</b>	<b>170</b>	<b>127</b>

**b) Rapprochement des participations ne donnant pas le contrôle**

Le tableau suivant présente un rapprochement des participations ne donnant pas le contrôle, y compris l'incidence des variations de la participation :

	<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		
	<b>Filiales partiellement détenues</b>	<b>Autres filiales</b>	<b>Total</b>
<b>Solde au 31 décembre 2019</b>	<b>3 337</b>	<b>94</b>	<b>3 431</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	121	(3)	118
Profits de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger	2	–	2
Distributions versées par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	(217)	(4)	(221)
Apports (rachats) nets relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>1</sup>	(832)	4	(828)
<b>Solde au 31 décembre 2020</b>	<b>2 411</b>	<b>91</b>	<b>2 502</b>
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	171	(2)	169
Pertes de change à la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger	(1)	–	(1)
Distributions versées par des filiales aux participations ne donnant pas le contrôle	(438)	(8)	(446)
Rachats nets relatifs aux participations ne donnant pas le contrôle <sup>1</sup>	(1 447)	(23)	(1 470)
<b>Solde au 31 décembre 2021</b>	<b>696</b>	<b>58</b>	<b>754</b>

1) Comprennent la décomptabilisation d'un montant de 1 471 \$ (830 \$ en 2020) correspondant à la quote-part du régime de retraite du personnel de l'actif net, en raison de changements stratégiques dans le portefeuille de placements de la WSIB au cours de l'exercice, y compris la mise en œuvre de la stratégie de mise en commun.

**Notes des états financiers consolidés**

**31 décembre 2021**

**(en millions de dollars canadiens)**

---

**25. Événement postérieur**

**Décaissement de fonds excédentaires**

Le 10 février 2022, le conseil d'administration a approuvé le décaissement de fonds excédentaires pouvant atteindre 1,5 milliard de dollars, qui sera réalisée en accordant un rabais aux employeurs de l'annexe 1 dans un délai de 90 jours. La solide gestion financière et opérationnelle de la WSIB ainsi que des rendements de placements positifs ont permis d'obtenir un ratio de suffisance de 121,2 % au 31 décembre 2021. De récentes modifications législatives adoptées par le gouvernement de l'Ontario permettent d'accorder des rabais issus du surplus. Le rabais prendra la forme d'un crédit porté aux comptes des entreprises admissibles en avril 2022.